



Les stratégies des organismes de défense collective de droits

Mémoire

Méric Sauvé

Maîtrise en service social
Maître en service social (M. Serv. Soc.)

Québec, Canada

© Méric Sauvé, 2017

Les stratégies des organismes de défense collective de droits

Mémoire

Méric Sauvé

Sous la direction de :

Ysabel Provencher, directrice de recherche

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur les stratégies des organismes de défense collective de droits au Québec et la recherche vise à mieux comprendre quelles sont les stratégies utilisées par ces organismes pour réaliser leur mission et quelles sont les caractéristiques des organismes qui influencent le recours à une stratégie ou une autre.

À l'intérieur de la problématique, un portrait des organismes communautaires en défense collective de droits est fait, puis différentes typologies en organisation communautaire et en action sociale sont présentées. Cela permet de proposer une nouvelle typologie en trois stratégies d'action sociale (Émancipatoire, Coopération-persuasion et Confrontation) qui est utilisé comme cadre conceptuel au cours du présent mémoire.

Pour obtenir les informations désirées, un questionnaire a été acheminé aux organismes de défense collective de droits de la province de Québec. 42 organismes avec des caractéristiques variées ont répondu au questionnaire.

Une description des organismes participants est présentée au chapitre 4. Finalement, les résultats montrent des tendances claires que la stratégie émancipatoire est davantage utilisée que la stratégie de coopération-persuasion et que la stratégie de confrontation est la moins utilisée. En outre, il semble exister plusieurs liens entre les caractéristiques des organismes communautaires en défense collective des droits et le choix des stratégies qu'ils emploient.

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
REMERCIEMENTS.....	VIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 PORTRAIT DES OCDCD AU QUÉBEC.....	3
1.2 RECENSION DES ÉCRITS.....	6
1.2.1 <i>Typologies en action sociale; Évolution des modèles d'intervention dans le domaine de l'action sociale</i>	6
1.2.2 <i>Typologies des stratégies en action sociale</i>	12
1.2.3 <i>Stratégies d'action sociale au Québec</i>	18
1.2.4 <i>Stratégie émancipatoire</i>	19
1.2.5 <i>Stratégie de coopération-persuasion</i>	21
1.2.6 <i>Stratégie de confrontation</i>	23
1.2.7 <i>Description des tactiques</i>	25
1.2.8 <i>Stratégies mises en œuvre par les OCDCD au Québec</i>	29
1.2.9 <i>Interrelation des types de stratégies</i>	31
1.3 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	32
1.4 DÉTERMINANTS INFLUENÇANT LE CHOIX DE LA STRATÉGIE	33
1.4.1 <i>Transformation de la participation citoyenne</i>	33
1.4.2 <i>Transformation du rôle de l'État</i>	35
1.4.3 <i>Contexte des OCDCD</i>	37
1.4.4 <i>Financement des OCDCD</i>	38
1.4.5 <i>Cadre de référence en matière d'action communautaire</i>	40
1.4.6 <i>Caractéristiques des organismes en tant que déterminants du choix de stratégie</i>	41
1.6 PERTINENCE SOCIALE	42
1.7 PERTINENCE SCIENTIFIQUE.....	43
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL.....	45
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE	48
3.1 LE PARADIGME ET L'APPROCHE	48
3.2 LE TYPE DE RECHERCHE.....	49
3.3 LA POPULATION À L'ÉTUDE ET L'ÉCHANTILLONNAGE RETENU.....	50
3.4 LES MODES DE COLLECTE DE DONNÉES	51
3.5 PLAN D'ANALYSE DES DONNÉES	53
3.6 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	57
3.7 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	58
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON.....	59
4.1 TAILLE DES ORGANISMES	59

4.2 LES REVENUS	59
4.3 LONGÉVITÉ DE L'ORGANISME	60
4.4 LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉVOLES	61
4.5 MILIEU D'ACTION	62
4.6 LE DOMAINE D'ACTION.....	63
4.7 UTILISATION DES OUTILS VIRTUELS	64
CHAPITRE 5 : RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	67
5.1 CONSIDÉRATION SUR L'ÉCHANTILLON	67
5.2 STRATÉGIES RAPPORTÉES.....	68
5.2.1 <i>Les tactiques utilisées au moins une fois au cours de la dernière année</i>	<i>69</i>
5.2.2 <i>Les tactiques représentant le mieux les pratiques des OCDCD</i>	<i>73</i>
5.2.3 <i>Le niveau d'importance accordé à chacune des stratégies</i>	<i>74</i>
5.3 LIENS ENTRE LES CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISMES ET LES STRATÉGIES EMPLOYÉES.....	82
5.3.1 <i>Liens entre la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation</i>	<i>82</i>
5.3.2 <i>La taille des organismes</i>	<i>85</i>
5.3.3 <i>Le revenu</i>	<i>87</i>
5.3.4 <i>La longévité des organismes</i>	<i>91</i>
5.3.5 <i>Les caractéristiques des bénévoles.....</i>	<i>92</i>
5.3.6 <i>Le milieu d'action</i>	<i>94</i>
5.3.7 <i>Le domaine d'action</i>	<i>95</i>
5.3.8 <i>Leur utilisation des outils virtuels.....</i>	<i>98</i>
5.3.9 <i>Les regroupements</i>	<i>98</i>
CONCLUSION.....	101
BIBLIOGRAPHIE	103
ANNEXES.....	108
ANNEXE 1 COURRIEL DE RECRUTEMENT (OUTIL DE RECRUTEMENT)	109
ANNEXE 2 LETTRE DE PRÉSENTATION (OUTIL DE RECRUTEMENT)	110
ANNEXE 3 QUESTIONNAIRE.....	113

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LEUR NOMBRE D'ANNÉES D'EXISTENCE.....	61
FIGURE 2 : L'OUTIL VIRTUEL LE PLUS UTILISÉ PAR LES OCDCD.....	65
FIGURE 3 : LE DEUXIÈME OUTIL VIRTUEL LE PLUS UTILISÉ PAR LES OCDCD.....	65
FIGURE 4 : LE TROISIÈME OUTIL VIRTUEL LE PLUS UTILISÉ PAR LES OCDCD.....	66
FIGURE 5 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LE NOMBRE DE TACTIQUES ÉMANCIPATOIRES UTILISÉES.....	70
FIGURE 6 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LE NOMBRE DE TACTIQUES DE COOPÉRATION-PERSUASION UTILISÉES.....	71
FIGURE 7 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LE NOMBRE DE TACTIQUES DE CONFRONTATION UTILISÉES.....	72
FIGURE 8 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LE NIVEAU D'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA STRATÉGIE ÉMANCIPATOIRE.....	76
FIGURE 9 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LE NIVEAU D'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION- PERSUASION.....	77
FIGURE 10 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LE NIVEAU D'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA STRATÉGIE DE CONFRONTATION..	79

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LES MODÈLES DE ROTHMAN INTÉGRÉS AU MODÈLE DES AXES DE JEFFRIES.....	7
TABLEAU 2 : CLASSIFICATION EN NEUFS MODÈLES DE ROTHMAN.....	10
TABLEAU 3 : CROISEMENT ENTRE LES CLASSIFICATIONS DES AUTEURS ET LES STRATÉGIES PROPOSÉES.....	17
TABLEAU 4 : CROISEMENT ENTRE LES TACTIQUES DES DIFFÉRENTS AUTEURS ET LES TYPES DE TACTIQUES PROPOSÉS.....	28
TABLEAU 5 : LISTE DES TACTIQUES ASSOCIÉES À CHACUNE DES STRATÉGIES	46
TABLEAU D'OPÉRATIONNALISATION.....	54
TABLEAU 6 : RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LEUR BUDGET ANNUEL.....	60
TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON SELON LES RÉGIONS D'ADMINISTRATIVES.....	62
TABLEAU 8 : RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON SELON LE DOMAINE D'ACTION.....	64
TABLEAU 9 : LA MOYENNE DU NOMBRE DE TACTIQUES UTILISÉES DANS CHACUNE DES STRATÉGIES.....	69
TABLEAU 10 : RÉPARTITION DES TACTIQUES LES PLUS REPRÉSENTATIVES SELON LA STRATÉGIE ASSOCIÉE.....	73
TABLEAU 11 : MOYENNE DE L'IMPORTANCE ACCORDÉE À CHACUNE DES STRATÉGIES	75
TABLEAU 12 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE TACTIQUES UTILISÉES DANS LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION-PERSUASION SELON LE NOMBRE DE TACTIQUES DE CONFRONTATION UTILISÉES	83
TABLEAU 13 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS.....	85
TABLEAU 14 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES.....	86
TABLEAU 15 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LEUR REVENU TOTAL.....	88
TABLEAU 16 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LA PROPORTION DU BUDGET PROVENANT DES FONDS PUBLICS PROVINCIAUX.....	90
TABLEAU 17 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXISTENCE DES ORGANISMES.....	91
TABLEAU 18 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE NOMBRE DE BÉNÉVOLES.	93
TABLEAU 19 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE MILIEU D'ACTION	95
TABLEAU 20 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE DOMAINE D'ACTION	96
TABLEAU 21 : RÉPARTITION DES STRATÉGIES DOMINANTES SELON LE TYPE D'ORGANISME	99

REMERCIEMENTS

Ce mémoire porte sur les stratégies des organismes de défense collective de droits au Québec. La défense de droits me semble extrêmement pertinente à l'heure actuelle et j'espère que de nombreuses autres personnes travailleront dans le champ de l'action sociale dans un avenir proche. Néanmoins, bien qu'il n'y ait que mon nom sur ce mémoire, il n'a été possible que grâce à la collaboration et au soutien de nombreuses personnes. Pour cette raison, je tiens à remercier les gens qui m'ont permis de mener à terme ce projet.

D'abord, je veux remercier tous les organismes de défense collective de droits qui ont généreusement accepté de participer à cette étude. L'accueil positif dont ont fait preuve ces organismes m'a fortement encouragé!

Je veux également remercier ma directrice, Mme Ysabel Provencher, pour ses encouragements, ses conseils et ses contrats de travail! Son soutien m'a été précieux pour traverser ma maîtrise aussi bien mentalement que financièrement!

Merci aussi à mes amis et amies qui étaient présents dans les mauvais comme dans les bons moments. Ces personnes ont joué le rôle d'un véritable groupe de soutien et l'aide mutuelle que j'y ai trouvée fût très aidante, autant pour le moral que pour le côté technique de la rédaction d'un mémoire.

Finalement, je souhaite dire un merci tout spécial à Marie-Michelle Poulin qui a été au premier rang dans les moments de découragements et qui m'a offert son aide et son écoute dès qu'elle en avait l'occasion!

Toutes ces personnes ont joué des rôles incontournables dans la réalisation de ce mémoire et je leur en suis très reconnaissant.

INTRODUCTION

Depuis les années 1960, l'organisation communautaire a connu de nombreuses transformations au Québec. Les organismes oeuvrant en action sociale et en défense de droits n'échappent pas à ce constat. En effet, ces organismes ont émergé au courant des années 1960, ont atteint un sommet d'activités dans les années 1970 pour ralentir considérablement au cours des années 1980 (Bourque, Comeau, Favreau, et Fréchette, 2007). La littérature scientifique sur le sujet suit cette même tendance. En effet, pour les années antérieures à 1990, les données descriptives sur l'organisation communautaire sont fiables, car les écrits sur le sujet sont assez nombreux. Néanmoins depuis lors, les données se font plus rares et ne permettent plus d'avoir un portrait aussi fiable (Comeau, Duperré, Hurtubise, Mercier, et Turcotte, 2008). Ainsi, il y a un manque de connaissances sur les pratiques d'action sociale mise en œuvre par les organismes communautaire de défense collective de droits (OCDCD) au Québec depuis 1990.

Néanmoins, pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'étudier les pratiques de ces organismes depuis 1990 dans le cadre de ce mémoire. Par conséquent, l'intention générale de recherche consiste à déterminer ce qui caractérise l'action collective suscitée et mise en œuvre par les OCDCD au Québec en 2015 et 2016. Plus spécifiquement, la recherche visera à mieux comprendre quelles sont les stratégies utilisées par les OCDCD pour réaliser leur mission et quelles sont les caractéristiques des organismes qui influencent le recours à une stratégie ou une autre.

Les prochains chapitres ont pour objectifs de clarifier tous ces éléments. D'abord, la problématique servira à mieux définir les OCDCD, à mettre en lumière le contexte social dans lequel ces organismes évoluent pour mieux cerner les déterminants qui les influencent et à faire un bilan de ce qui est connu sur le sujet grâce à une recension des écrits scientifiques. Cela permettra également de mieux expliciter ce qui reste à apprendre sur le sujet et de préciser la pertinence scientifique et sociale de la recherche. Par la suite, un cadre conceptuel sera élaboré à l'aide des connaissances issues de la littérature scientifique afin d'éclairer l'analyse des données qui seront recueillies au cours de la recherche. La méthodologie est ensuite présentée pour montrer de quelle manière le cadre conceptuel s'actualise. La méthodologie vise également à présenter le paradigme et le type de

recherche, la population à l'étude et l'échantillon retenu, les modes de collecte de données et la technique d'analyse des données. Au chapitre 4, les caractéristiques des organismes constituant l'échantillon de l'étude seront présentés. Finalement, le dernier chapitre portera sur les résultats et l'analyse des résultats. Une première partie permettra de développer plusieurs considérations sur l'échantillon, puis les stratégies rapportées par les organismes seront examinées. En conclusion, des liens seront établis entre certaines caractéristiques des organismes et leur choix de stratégie.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Cette problématique a pour objectif de mettre en lumière ce qui est connu des pratiques d'action sociale des organismes communautaires en défense collective de droits (OCDCD) et des déterminants susceptibles d'influencer le choix des stratégies mises en œuvre par ces organismes. Ainsi, il sera d'abord nécessaire de définir explicitement les organismes qui sont considérés comme des OCDCD. Par la suite, une recension des écrits sur les pratiques d'action sociale sera présentée. Cette recension débutera par une présentation de différentes typologies d'action collective en action sociale. Ces typologies permettront de tracer les caractéristiques de l'action collective dans ce champ. La littérature existante sur ces types de pratiques au Québec et ailleurs sera ensuite présentée. Par la suite, la transformation de la participation citoyenne et la transformation du rôle de l'État ainsi que le cadre de référence en matière d'action communautaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) seront présentés en tant que déterminants pouvant influencer le choix de stratégies d'action mises en œuvre dans les OCDCD. Ces trois éléments permettront de tracer un portrait préliminaire de la situation actuelle des OCDCD au Québec et de situer la pertinence de la recherche.

1.1 Portrait des OCDCD au Québec

En 2013-2014, le gouvernement du Québec a versé des subventions à 5 037 organismes communautaires pour une somme qui totalise 958 681 628\$ (SACAIS, 2015). Pour recevoir un soutien financier, les organismes doivent répondre à plusieurs critères. Ces 5037 organismes oeuvrent dans des domaines très variés et leurs demandes de financement doivent être acheminées aux ministères en lien avec leur mission de base. Ces organismes se divisent en plusieurs catégories selon leur champ d'intervention. Parmi ces catégories, il y a, entre autres, les organismes d'hébergement, de soutien au milieu de vie, d'aide, d'entraide ou de dépannage, d'accueil, d'éducation et d'orientation ainsi que de soutien social (SACAIS, 2004). De ces 5037 organismes, 321 s'inscrivent dans la catégorie des organismes de défense collective des droits et représentent un total de subventions de 17 356 880\$ (SACAIS, 2015). Ainsi, la défense de droits ne représente qu'une faible proportion des organismes communautaires québécois, soit environ 6,3% et ils reçoivent 1,8% du financement global (SACAIS, 2015), pour un financement moyen par organisme

de 54 071\$ par année. Considérant qu'en moyenne, au Québec, les subventions provenant du gouvernement provincial représentent environ 64% des revenus des organismes communautaires en défense collective des droits (Bussièrès et coll., 2006), ce sont généralement de petits organismes avec un ou deux employés et des bénévoles. Même s'ils ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des organismes communautaires, les OCDCD œuvrent dans de nombreux domaines comme le logement, la santé mentale, l'environnement, les droits des détenus, des personnes assistées sociales, des personnes handicapées, des personnes au chômage et, ce, dans toutes les régions de la province.

Au Québec, le gouvernement, à travers le SACAIS, a développé un cadre de référence qui donne des critères précis pour la reconnaissance des organismes communautaires autonomes qui œuvrent en défense collective de droits. Ces critères se développent sur trois niveaux. D'abord au niveau de la reconnaissance en tant qu'organisme communautaire, puis en tant qu'organisme communautaire autonome et finalement, en tant qu'organisme de défense collective des droits. Ces critères sont importants, car ce n'est qu'en les respectant que les organismes peuvent avoir accès au financement provenant du SACAIS. En effet, ces critères servent à rendre les organismes éligibles à recevoir des subventions. En d'autres mots, le cadre de référence sert à poser : « des balises d'interprétation liées aux activités qui caractérisent l'action des organismes dont la mission unique ou principale relève du domaine de la défense collective des droits, en vue de les rattacher au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec à des fins d'attribution du soutien en appui à leur mission » (SACAIS, 2004, p.7).

Pour être reconnu comme un organisme communautaire, les organismes doivent satisfaire à quatre critères. D'abord, ils doivent 1) avoir le statut d'organisme à but non lucratif, c'est-à-dire être incorporé selon le 3^e chapitre de la loi québécoise sur les compagnies. Cela implique que les organismes communautaires reconnus ont une identité juridique et sont des « personnes morales ». Ensuite, ils doivent aussi 2) être enracinés dans la communauté, 3) entretenir une vie associative et une vie démocratique et 4) être autonomes pour déterminer leur mission, leurs approches, leurs pratiques et leurs orientations (SACAIS, 2004).

En ce qui a trait aux critères de l'action communautaire autonome, il y en a également quatre. Ainsi, pour être reconnu comme autonome, un organisme communautaire doit 1) avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté, 2) poursuivre une mission propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale, 3) faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées et 4) être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public (SACAIS, 2004).

Enfin, pour être reconnu comme un organisme en défense collective de droits, il doit absolument 1) faire des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique et 2) mettre en place des activités de mobilisation sociale (MESS, 2014). En plus de ces deux types d'activités nécessaires, l'organisme doit mener des activités de représentation ou des activités d'action politique non partisane (MESS, 2014). Les activités d'éducation populaire réfèrent à une démarche de prise de conscience au regard d'une situation particulière et d'autonomie des personnes visées (SACAIS, 2004). En outre, c'est par ces activités d'éducation que l'organisme réussit à produire une mobilisation sociale, laquelle réfère aux actions collectives visant à interpeler l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux (SACAIS, 2004). Cela inclut des activités comme l'envoi massif de courriels, la participation à des tribunes publiques, les marches et les manifestations pacifiques. Pour leur part, les activités de représentation renvoient aux efforts de l'organisme pour prendre une place sur les instances décisionnelles ou de consultation. Cela peut se faire par des rencontres avec des personnes en situation de pouvoir ou par des démarches devant les tribunaux. Enfin, les activités politiques non partisans réfèrent à l'analyse des politiques gouvernementales et des projets de loi (SACAIS, 2004). Cela peut se manifester par l'élaboration de plate-forme de revendication face au gouvernement, par la critique de projet de loi, par la rédaction de mémoire concernant certains problèmes ou par la mise en place de recherche-action pour mettre en lumière certaines situations problématiques. Ainsi, les organismes communautaires québécois doivent démontrer qu'ils répondent à ces critères pour être reconnus par le SACAIS comme organisme communautaire autonome œuvrant en défense collective de droits. Les organismes dont nous traiterons dans notre étude correspondent à cette catégorie.

1.2 Recension des écrits

Considérant que la littérature sur l'action collective fait référence à la fois à l'intervention professionnelle de soutien à l'action collective (les modèles d'intervention) et aux actions collectives en action sociale comme tel, la recension portera, dans un premier temps, sur les modèles d'intervention en action sociale et, dans un deuxième temps, sur les différentes stratégies d'action sociale. Les typologies présentées permettront de tracer un portrait général des pratiques en action sociale. Ce portrait permettra à son tour de mieux saisir ce qui caractérise les pratiques des OCDCD au Québec.

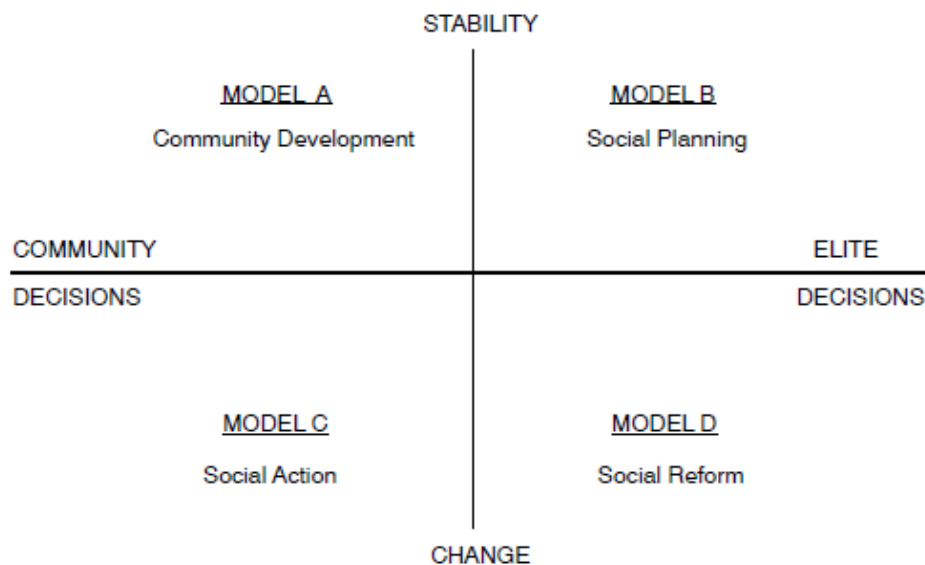
1.2.1 Typologies en action sociale; Évolution des modèles d'intervention dans le domaine de l'action sociale

Une première classification des modèles d'intervention en organisation communautaire a été élaborée par Rothman (Rothman, 1970). Cette classification fait mention de trois modèles d'intervention, le « Locality Development », le « Social Planning/Policy » et le « Social Action ». Le troisième modèle nommé « Social Action » considère qu'il existe des groupes sociaux désavantagés qui ont besoin de s'organiser pour faire des demandes à la communauté plus large (Rothman, Erlich, et Tropman, 2001). Ce modèle considère que l'application de pression contre des personnes ou des institutions qui produisent le problème est le meilleur moyen d'action pour obtenir une solution (Rothman, 2007). Ainsi, ce modèle est conflictuel dans ses bases idéologiques. Rothman (2001) mentionne que cette approche est orientée vers la militance et la défense collective de droits. En plus, cette approche « vise à faire des changements fondamentaux dans la communauté, incluant la redistribution du pouvoir et des ressources et l'accès aux lieux de prise de décision pour les groupes marginaux » (Rothman et coll., 2001, Trad libre, p.33). Ainsi, ce troisième modèle est davantage en lien avec les stratégies des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la défense collective de droits puisque ces organismes visent à faire des changements dans la société en influençant les prises de décision collective.

Jeffries (1996) a poussé plus loin la classification initiale de Rothman en trois modèles afin de mieux saisir l'éventail des pratiques en organisation communautaire. Ainsi, pour offrir une classification plus nuancée sans créer un grand nombre de catégories, elle a développé une classification sur deux axes; « The Four-Square Model of Community Practice »

(Jeffries, 1996, p.109). Dans ce modèle, l'axe horizontal, du pouvoir, correspond aux décideurs à savoir si c'est la communauté ou l'élite qui prend les décisions. La gauche de l'axe correspond aux décisions prises exclusivement par la communauté, alors que la droite correspond aux décisions prises exclusivement par l'élite. Ensuite, l'axe vertical, du changement, correspond au degré de changement voulu par la pratique communautaire. Le haut du tableau correspondant à la stabilité et le bas à un fort niveau de changement (Jeffries, 1996). Ainsi, le tableau 1 montre comment la classification de Rothman s'insère dans cette classification sur deux axes.

Tableau 1 : Les modèles de Rothman intégrés au modèle des axes de Jeffries



(Jeffries, 1996, p.111)

Ainsi, Jeffries (1996) reprend les trois modèles de Rothman (1970). Son objectif est de mettre en lumière que ces modèles ne sont pas hermétiques dans la pratique de l'organisation communautaire, mais que les pratiques peuvent varier sur les deux axes. Par conséquent, ils peuvent intégrer des éléments de différents modèles à des degrés plus ou moins élevés. Dès lors, la conceptualisation de Jeffries (1996) permet de rendre compte d'une grande variété de pratiques en se limitant à deux axes. En outre, Jeffries (1996)

ajoute le modèle de « Social Reform » aux trois modèles de Rothman (1970). En effet, ce modèle réfère aux pratiques où les décisions sont prises par une élite et où l'objectif est le changement social. Bref, selon ce modèle, les organismes communautaires qui utilisent des stratégies associées à l'action sociale se situent dans la partie inférieure-gauche (modèle C).

Weil et Gamble (2005) ont également développé une classification des modèles d'intervention communautaire. Cette classification comporte huit modèles. Ces modèles sont : 1) « Neighborhood and community organizing », 2) « Organizing functional communities », 3) « Political and social action », 4) « Community social and economic development », 5) « Social planning », 6) « Program development and community liaison », 7) « Coalitions » et 8) « Social movements » (Weil et Gamble, 2005, p.128). Parmi ces huit modèles, les modèles « Political and social action », « Coalitions » et « Social movements » peuvent être associés à la stratégie de la défense collective de droits. En effet, Weil et Gamble (2005) mentionnent que le modèle de l'action politique et sociale vise à modifier la direction des politiques en place pour créer des opportunités de développement aux personnes défavorisées. Ils écrivent que les « political and social action efforts seek to develop powerful organizations that can change policy directions and public agendas so that opportunities and free spaces for development can take the place of oppressive and restrictive social institutions » (Weil et Gamble, 2005, p.137). Bref, ce modèle vise la transformation sociale en faveur de groupes opprimés ce qui correspond assez bien au modèle de « Social Action » de Rothman (Rothman et coll., 2001). Pour sa part, le modèle de « Coalition » peut se comprendre comme un rassemblement de groupes autour d'une cause ou d'un problème spécifique (Weil et Gamble, 2005). Les coalitions se distinguent du « political and social action », car les coalitions peuvent être plus orientées vers le développement de programme, le développement économique ou la mise en place de réforme spécifique à un seul enjeu. Néanmoins, il faut également mentionner que les coalitions peuvent être des précurseurs des mouvements sociaux (Weil et Gamble, 2005). Ainsi, si l'on se réfère au Four-Square Model of Community Practice » de Jeffries (1996), les coalitions peuvent se situer dans les quatre cadrans du tableau. Cela pose la question à savoir si les coalitions sont vraiment un modèle à part entière ou plutôt un moyen utile pour tous les modèles. Finalement, le troisième modèle de Weil et Gamble (2005) pouvant être associé aux organismes communautaires œuvrant en défense collective de droits est le

« Social Movement ». Selon Weil et Gamble, les mouvements sociaux apparaissent lorsqu'une partie des citoyens revendique des transformations sociales. En effet, ils écrivent que les « social movements occur when large numbers of people respond to social or environmental conditions by seeking a new paradigm for interpreting the condition or changing it » (Weil et Gamble, 2005, p.140). Ainsi, les mouvements sociaux sont des groupes qui visent des changements sociaux profonds, ce qui les situe dans le modèle du « Social action » de Rothman (2001) ou encore dans le modèle C du « Four-Square Model of Community Practice » de Jeffries (1996).

En 2007, Rothman a développé une nouvelle classification des modèles d'intervention pour mieux rendre compte de la diversité des pratiques en organisation communautaire. Cette nouvelle classification se base sur les trois modèles d'origine de Rothman (2001), mais les combine dans un tableau croisé pour donner neuf modèles de pratique. Ainsi, Rothman (2007) considère que les trois modèles d'intervention communautaire sont suffisants pour comprendre les pratiques du milieu communautaire, mais considère que ces trois modèles se combinent de multiples manières en ayant un des modèles un peu plus présent. Ainsi, sous forme de tableau, les neuf modèles de Rothman (2007) se présentent ainsi (Tableau 2).

Tableau 2 : Classification en neufs modèles de Rothman

	Planning/Policy 1	Community Capacity Development 2	Social Advocacy 3
1 Planning/Policy	1.1 Predominant Planning/Policy <i>Rationalistic Planning</i>	2.1 Capacity Development with Planning/Policy <i>Planned Capacity Development</i>	3.1 Social Advocacy with Planning/Policy <i>Social Reformal</i>
2 Community Capacity Development	1.2 Planning/Policy with Capacity Development <i>Participatory Planning</i>	2.2 Predominant Capacity Development <i>Capacity- Centered Development</i>	3.2 Social Advocacy with Capacity Development <i>Solidarity Organizing</i>
3 Social Advocacy	1.3 Planning/Policy with Advocacy Policy Advocacy	2.3 Capacity Development with Social Advocacy <i>Identity Activism</i>	3.3 Predominant Social Advocacy <i>Social Action</i>

(Rothman, 2007, p.13)

Dans ce tableau, les colonnes représentent le modèle dominant et les rangées le modèle secondaire. Par conséquent, cinq modèles comportent une composante de « Social Advocacy » (Rothman, 2007). Le modèle 1.3, « Policy Advocacy », réfère à l'établissement de nouvelles politiques ou à l'amélioration des politiques actuelles par les autorités en place pour aider les groupes défavorisés à améliorer leur situation (Rothman, 2007). Ainsi, ce modèle a les objectifs du « Social Advocacy » (Rothman et coll., 2001), mais ces objectifs sont réalisés par le gouvernement plutôt que par des associations citoyennes. Par conséquent, ce modèle ne correspond pas aux organismes communautaires œuvrant en défense collective de droits. Le modèle 2.3, « Identity Activism », est un modèle qui vise le développement du pouvoir et des capacités des groupes défavorisés. Néanmoins, ce modèle considère que les personnes défavorisées ou marginalisées ont parfois de réels exploiters ou oppresseurs (Rothman, 2007). Ainsi, il n'est pas suffisant de miser sur l'entraide pour améliorer la situation de ces groupes et une opposition à ces exploiters ou ces oppresseurs est inévitable (Rothman, 2007). Par conséquent, bien que l'objectif du modèle soit de l'ordre du développement des capacités, rendant cet aspect dominant, l'action sociale est nécessaire à ce modèle. Ainsi, le modèle 2.3, « Identity Activism », représente une piste

intéressante de modèle de pratiques possible chez les organismes communautaires œuvrant en défense collective de droits. Le modèle 3.1, « Social Reform », représente un tournant stratégique de la militance plus traditionnelle (Rothman, 2007). Ce modèle vise à influencer les autorités en place à l'aide de données scientifiques et de matériel rigoureux. En effet, « Social reform advocacy relies heavily on factual documentation through well-researched and high-level reports prepared by expert data analysts and policy specialists » (Rothman, 2007, p.31). Ainsi, l'objectif reste celui du « Social Advocacy », néanmoins le citoyen perd sa place au profit des experts qui peuvent produire des documents plus crédibles. Par conséquent, on peut placer ce modèle plus près de la section D du « The Four-Square Model of Community Practice » (Jeffries, 1996). Ensuite, le modèle 3.2, « Solidarity Organizing », correspond aux organisations qui rassemblent des membres d'un certain groupe social dans le but d'augmenter leur capacité à défendre leurs droits. L'exemple mis de l'avant par Rothman (2007) est celui des syndicats de travailleurs. Ces groupes permettent de développer le pouvoir des personnes et sont mis en place pour défendre leurs intérêts. Finalement. Le modèle 3.3 « Social Action », correspond au modèle d'origine développé dans la première classification de Rothman (2001).

À la lumière de ces différentes classifications, on constate qu'il est possible de conceptualiser les pratiques en défense collective de droits de nombreuses manières. Malgré tout, ces différentes classifications présentent de nombreux points communs, ainsi que plusieurs chevauchements qui laissent entrevoir un relatif consensus autour de ce qu'est le « Social Action » (Rothman, 2007). En effet, les auteurs s'entendent généralement pour dire que l'action sociale est un modèle qui vise à organiser les personnes de groupes opprimés ou défavorisés dans le but de faire des changements sociaux. En outre, ces changements sociaux visent majoritairement la redistribution du pouvoir dans la société. L'objectif de l'action sociale étant que les groupes opprimés acquièrent du pouvoir et que les élites en perdent pour équilibrer les rapports sociaux afin que certains groupes cessent d'être opprimés.

Avant de passer directement aux classifications des stratégies, il est nécessaire de mettre en lumière des commentaires présents dans la littérature. D'abord, Jeffries (1996) mentionne que l'« action sociale » selon Rothman contient deux types d'objectifs très distincts. Plus

spécifiquement, certaines initiatives d'action sociale visent de « radical change goals » (Jeffries, 1996, p.118), alors que d'autres visent plutôt de « reformist goals » (Jeffries, 1996p, 118). Ainsi, les stratégies d'action vont varier énormément selon le type d'objectif puisque les objectifs réformistes vont « dépendre de la collaboration avec les autorités à une certaine étape du processus » (Jeffries, 1996, p,118). Or, bien que les réformes nécessitent un certain niveau de collaboration avec les autorités, cela n'est pas nécessairement le cas pour les initiatives qui ont un objectif de changement radical. La seconde considération consiste à mettre en lumière que toutes les stratégies qui seront présentées sont flexibles et évoluent en 3 étapes, soit la stratégie intentionnelle, la stratégie émergente et la stratégie réalisée (Gacoin, 2010). La stratégie intentionnelle correspond à la stratégie élaborée par le groupe grâce à un processus interne (Gacoin, 2010). C'est la stratégie que veut mettre en action le groupe. La stratégie émergente se développe lorsque la stratégie intentionnelle rencontre les circonstances environnementales (Gacoin, 2010). L'environnement peut comprendre la météo et les évènements de l'actualité autant que les réactions et les stratégies des opposants au groupe. Finalement, la stratégie réalisée est la stratégie qui est mise en place par le groupe (Gacoin, 2010). Ainsi, les stratégies se modifient constamment en se modulant aux contextes des actions.

1.2.2 Typologies des stratégies en action sociale

Comme cela fût démontré dans la section précédente, il y a différents modèles d'intervention en organisation communautaire et plusieurs portent sur l'action sociale. En outre, il y a également plusieurs stratégies possibles pour réaliser les objectifs que se fixe l'action sociale.

Selon le dictionnaire de politique : le présent en action (1979), les termes « stratégie » et « tactique » proviennent du domaine militaire, mais ont été transférés au domaine politique. Au sens militaire, la stratégie renvoie aux objectifs généraux de la guerre et aux orientations générales qui permettront de les atteindre, alors que les tactiques concernent plutôt la tenue d'une bataille. En effet, le dictionnaire mentionne que « la stratégie est la théorie des grandes opérations au cours d'une guerre. Par opposition, la tactique est l'utilisation immédiate du terrain dans un engagement particulier des opérations

d'ensemble » (Akoun, Balle, Bels, Bettati, et Autres, 1979, p.320). Ainsi, la stratégie est plus générale que la tactique : « la stratégie prévoit l'ensemble [et] la tactique adapte le plan selon les réactions des adversaires » (Akoun et coll., 1979, p.320). Selon le dictionnaire des sciences humaines (1990), la stratégie est aussi une conduite rationnelle qui implique la sélection de certains choix d'action (Gresle, Panoff, Perrin, et Tripier, 1990). En effet, le dictionnaire critique d'action sociale (2006) mentionne qu'une « stratégie » contient trois éléments : 1) elle vise l'action sur le monde, 2) elle se fait grâce à un certain nombre de moyens et 3) ces moyens sont ordonnés de manière logique ou cohérente pour atteindre certains buts (Barreyre et Bouquet, 2006, p.557). Avec cette vision plus large, le terme « stratégie » peut aussi être utilisé pour décrire différentes manières d'agir des organismes en défense collective de droits. Dans un tel contexte, la stratégie désigne le choix d'une manière d'agir pour atteindre un objectif. De manière plus formelle, la stratégie peut se définir ainsi :

« strategy is the science and art of orchestrating resources toward goals. It is a process of thinking, an approach to action, and a method of moving in a desired direction. It involves choice and sequence, staging and timing, and some combination of roles and styles. Strategy shows commitment to think ahead, anticipate alternatives and achieve results » (Checkoway, 1995, p.3).

Cette définition montre bien l'aspect de planification rationnelle et de vision large de la stratégie. En effet, l'élaboration d'une stratégie vise à ce que toutes les actions entreprises rapprochent le groupe de son objectif. En d'autres mots, cela vise à donner une cohérence et une direction claire entre toutes les activités d'un groupe. De son côté, la tactique désigne plutôt l'activité singulière réalisée. En effet, « tactics are shorter-term actions designed to carry out a strategy » (Brueggemann, 2006, p.263). Ainsi, les tactiques sont les moyens pris pour réaliser les stratégies. Par conséquent, une stratégie se constitue de plusieurs tactiques. Par exemple, une stratégie d'information peut se composer de tactiques comme l'écriture d'une lettre ouverte, la réalisation d'une conférence ou la diffusion de dépliants. En d'autres mots, la stratégie est la manière d'organiser les tactiques pour que ces dernières soient toutes orientées vers le même objectif. La stratégie permet de créer une cohésion entre les tactiques et les tactiques sont les actes concrets posés pour agir sur une situation.

Sharp (1973) tout comme Comeau (2012) considèrent que la notion de stratégie se décompose en trois niveaux. Le premier niveau réfère à la grande stratégie, le niveau le plus holistique qui renvoi aux modèles d'intervention en organisation communautaire. Le second niveau est la stratégie particulière qui permet de préciser le type d'actions qui seront envisagées. Dans la suite de la recension, le terme « stratégie » réfèrera à la stratégie particulière. Le dernier niveau étant les tactiques qui représentent les moyens spécifiques ou les activités spécifiques réalisées.

Concernant les classifications de stratégies en action sociale, Checkoway et Aldana (2013) ont dégagé quatre stratégies, soit 1) le « grassroots organizing », 2) le « citizen participation », 3) le « intergroup dialogue » et 4) le « sociopolitical development ». D'abord, le 1) « grassroots organizing » consiste à engager les personnes dans l'organisation de groupes d'action pour que ces organisations génèrent du pouvoir pour les membres et influencent les décisions des autorités (Checkoway et Aldana, 2013). Ainsi, la stratégie est d'organiser les gens pour augmenter leur pouvoir d'agir. Cela correspond assez bien à la définition qu'on peut faire des coalitions qui visent à réunir des personnes afin qu'elles unissent leur ressource pour augmenter leurs chances d'atteindre un but commun. Plus formellement, une coalition est « un ensemble plus ou moins structuré de groupes, d'individus et, éventuellement, d'institutions, qui partagent diverses ressources en vue de défendre ou de promouvoir des intérêts et des objectifs communs » (Hudon, Poirier, et Yates, 2008, p.173). Quant à lui, le « citizen participation » vise la participation des citoyens dans les institutions de pouvoir traditionnel. Ainsi, cette stratégie encourage plutôt les gens à s'impliquer dans les institutions déjà existantes comme les partis politiques, les institutions gouvernementales, les commissions scolaires, les conseils municipaux ainsi qu'à aller voter aux élections. Par conséquent, cette stratégie ne vise pas à créer des organisations ayant du pouvoir, comme la stratégie précédente, mais vise plutôt la réappropriation, par la communauté, des organisations de pouvoir déjà existantes. Ensuite, le « intergroup dialogue » consiste à réunir des gens de groupes sociaux distincts pour favoriser l'échange entre eux dans le but d'augmenter la compréhension mutuelle, d'explorer des enjeux et de créer des solutions. Cette stratégie repose sur l'idée que les groupes sont prêts à collaborer pour améliorer la situation des autres groupes. En effet, « This form of engagement assumes that democracy is a process in which people from

distinct identity groups recognize their differences and collaborate across them » (Checkoway et Aldana, 2013, p.1896). Bref, le dialogue entre les différents intérêts est central dans cette stratégie qui repose sur la capacité des acteurs sociaux à s'entendre. Finalement, la dernière stratégie est le « sociopolitical development ». Cette stratégie consiste à vouloir augmenter le niveau de conscience critique des individus afin d'augmenter leur engagement. L'augmentation de la conscience critique vise particulièrement les facteurs individuels et structurels qui influencent l'engagement. Cette stratégie considère que les personnes devraient participer aux institutions qui détiennent le pouvoir, mais que des barrières à la participation existent pour certains groupes sociaux (Checkoway et Aldana, 2013). Par conséquent, cette dernière stratégie vise particulièrement les groupes marginalisés et est possiblement préalable au « citizen participation ».

Au Québec, Comeau (2012) élabore une classification en sept stratégies en analysant des mouvements sociaux. Ces stratégies sont 1) l'information, 2) l'éducation, 3) la clarification-persuasion, 4) la promotion des droits, 5) la défense des droits, 6) la mise sur pied d'une organisation et 7) l'agrégation de ressources. La stratégie d'information est le plan de diffusion d'un message simple à un vaste auditoire. Pour transmettre des messages plus complexes, la stratégie sera plutôt l'éducation. En effet, cette stratégie vise à produire des changements majeurs dans les attitudes et les aptitudes de certaines personnes, par conséquent, cela se fera davantage par le biais de conférence ou de formation, alors que l'information peut se faire par affiche ou annonce. La stratégie de clarification-persuasion consiste à faire la promotion d'un point de vue pour convaincre une personne en situation d'autorité. Cela peut se faire par lobbying ou par l'écriture de documents officiels (Comeau, 2012). La stratégie de promotion des droits désigne une série d'actions dont l'objectif est de faire inscrire une nouvelle règle ou loi pour favoriser certains groupes opprimés par le cadre actuel. De son côté, la stratégie de défense des droits vise plutôt à faire respecter des règles ou des droits déjà existants, mais dont l'application est négligée par les autorités. La stratégie de mise sur pied d'une organisation consiste à la mise en commun des ressources et leur organisation dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Cela peut se faire dans des organismes communautaires, des associations ou encore dans des coalitions. Finalement, la dernière stratégie est l'agrégation de ressources. Celle-ci représente l'ensemble des moyens dont l'objectif est d'augmenter les ressources du groupe.

Ces ressources peuvent être monétaires, humaines ou organisationnelles. Cette stratégie inclut également la mise à contribution de ces ressources pour aider le groupe (Comeau, 2012). Ainsi, cette stratégie peut inclure la recherche de bénévoles, les campagnes de financement ou la recherche d'appuis de la part d'autres organisations.

D'ailleurs, plusieurs liens sont possibles entre les classifications des stratégies de Checkoway et Aldana (2013) et de Comeau (2012). En effet, le « sociopolitical development » (Checkoway et Aldana, 2013) va de pair avec l'« éducation » (Comeau, 2012) puisque ces deux stratégies visent l'acquisition de compétences chez les personnes. En outre, le « citizen participation » (Checkoway et Aldana, 2013) correspond bien aux stratégies de « clarification-persuasion » et de « défense des droits » (Comeau, 2012). Dans un premier temps, la clarification-persuasion vise à influencer les décideurs vers certains choix favorisant la justice sociale. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur ces décideurs et d'intégrer les instances de prise de décision pour y faire porter leur voix. Ainsi, cela revient à encourager le « citizen participation » (Checkoway et Aldana, 2013). On peut aussi voir des liens forts avec la défense de droits de Comeau (2012), car si une institution a déjà reconnu un droit, elle devrait normalement agir pour le faire respecter. Par conséquent, les décideurs ne devraient pas être trop hostiles à ce droit et la participation dans les institutions pourrait suffire à le défendre. Par exemple, le recours au tribunal est une tactique possible du « citizen participation », car c'est une utilisation des institutions de pouvoir pour faire respecter un droit déjà reconnu. En outre, le « grassroots organizing » (Checkoway et Aldana, 2013) ressemble beaucoup à la stratégie de création d'une organisation de Comeau (2012). Le point central des deux stratégies est d'organiser les personnes pour augmenter leur pouvoir grâce à la force du nombre. De plus, on peut également leur associer la promotion des droits de Comeau (2012), car la participation aux instances traditionnelles peut être insuffisante pour faire reconnaître un droit qui n'existe pas encore. Ainsi, avoir une organisation faisant la promotion de ce droit de manière indépendante semble une bonne manière d'y arriver. Pour cette raison, la promotion des droits est davantage liée à la création d'une organisation.

Par surcroît, ces regroupements de stratégies peuvent également être liés avec les trois modèles de Rothman (2007) en action sociale identifiés plus tôt. Ces liens permettent de

suggérer une nouvelle catégorisation en trois types de pratique dans le domaine de l'action sociale par les organismes communautaires. Ces trois types sont présentés ici sous forme de tableau (Tableau 3).

Tableau 3 : Croisement entre les classifications des auteurs et les stratégies proposées

Types Auteurs	Stratégie émancipatoire	Stratégie de coopération-persuasion	Stratégie de confrontation
Rothman (2007)	Identity Activism	Social Reform	Solidarity Organizing
Checkoway et Aldana (2013)	- Sociopolitical development	- Citizen participation	- Grassroots organizing,
Comeau (2012)	- Éducation	- Clarification-Persuasion - Défense des droits	- Création d'une organisation - Promotion des droits

Le modèle du « identity activism » (Rothman, 2007) semble être en lien direct avec le « citizen participation » (Checkoway et Aldana, 2013) puisqu'il considère aussi que le développement des compétences est nécessaire à l'engagement citoyen pour certains groupes qui sont exclus d'emblée des institutions traditionnelles. En outre, le « social reform » (Rothman, 2007) peut facilement être lié à la clarification-persuasion de Comeau (2012), car les deux ont pour objectif d'influencer les autorités et la rédaction de rapports, de mémoires ou de lettres sont des moyens reconnus et bien acceptés de transmettre un point de vue aux décideurs. Ainsi, la clarification-persuasion de Comeau (2012) est logiquement la stratégie majoritaire du « social reform » (Rothman, 2007). En outre, le modèle de « solidarity organizing » (Rothman, 2007) se centre sur l'organisation des personnes pour augmenter leur pouvoir, comme les stratégies de « grassroots organizing » (Checkoway et Aldana, 2013) et de création d'une organisation (Comeau, 2012). Ainsi, cela représente le troisième portrait type d'un style d'action sociale. En définitive, ces portraits sont des simplifications et servent à illustrer une certaine continuité logique entre des modèles et des stratégies précises. Par conséquent, les stratégies associées avec les modèles devraient être majoritaires dans ceux-ci. Néanmoins, cela ne rend absolument pas

les stratégies exclusives à un modèle particulier. En outre, certaines stratégies comme « l'information » et « l'agrégation de ressources » (Comeau, 2012) devraient apparaître dans tous les modèles de manière relativement similaire.

En définitive, l'analyse des écrits de la littérature scientifique dans le domaine de l'action sociale permet de dégager une synthèse des pratiques possibles en action sociale, en fonction de trois stratégies; la stratégie émancipatoire, la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation.

1.2.3 Stratégies d'action sociale au Québec

Cette section a pour objectif de présenter l'état des connaissances actuel concernant les pratiques en action sociale au Québec. À ce titre, plusieurs auteurs font correspondre les stratégies d'action sociale mises en œuvre par les mouvements sociaux et par les organismes communautaires aux mêmes modèles d'intervention (Bourque et coll., 2007; Jeffries, 1996; Rothman, 2007). Ainsi, il est raisonnable de croire que les manières de faire de mouvements sociaux et d'organismes communautaires présentent plusieurs similarités. En effet, 4,1% des intervenants du milieu communautaire affirment s'inspirer des mouvements sociaux pour fonder leurs pratiques (Comeau et coll., 2008). Considérant que les OCDCD représentent environ 6,3% des organismes communautaires, il est probable que ce soit les intervenants des OCDCD qui s'inspirent le plus des mouvements sociaux¹. Bien que sur le plan analytique, les phénomènes sont indépendants et ne peuvent pas être liées, ils permettent une réflexion intéressante. La section suivante sera consacrée aux pratiques des mouvements sociaux, des groupes militants québécois et des OCDCD en fonction des trois types de stratégie mentionnées plus tôt. Quelques considérations sur les interrelations entre les trois types de stratégies seront abordées en guise de conclusion.

¹ D'ailleurs, au Québec, c'est parfois un mouvement social qui donne naissance à un OCDCD. Par exemple, l'organisme communautaire *Collectif pour un Québec sans pauvreté* s'est formé en 1998. Il est issu d'un mouvement citoyen avant de devenir un organisme à but non lucratif en s'incorporant en 2001 (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2004). Pour ces raisons, les mouvements sociaux et les groupes citoyens paraissent des sources d'informations crédibles pour donner un aperçu de ce qui se fait au sein des OCDCD.

1.2.4 Stratégie émancipatoire

Comme mentionné précédemment, les stratégies émancipatoires composent le premier type de stratégies récurrent dans les groupes. Ces stratégies visent à développer les compétences des citoyens pour les amener à être des citoyens engagés au sein de la société. L'éducation est un élément incontournable de cette manière de faire. L'éducation pratiquée dans ces groupes est active et horizontale (Checkoway, 2012) : les citoyens apprennent par l'action et chacun peut apprendre des choses aux autres. Plusieurs des groupes qui s'inscrivent dans ce type de stratégie d'action ont développé leur propre programme d'éducation (Checkoway, 2012). D'ailleurs, plusieurs organisateurs communautaires considèrent l'éducation politique quotidienne comme la clé pour mobiliser les citoyens (Lavoie, 2012). Ainsi, ces groupes visent à informer la population, mais également à former leurs membres. En effet, Hardina (2006) considère que le meilleur moyen de combattre le sentiment d'impuissance est de participer à des activités pour développer les capacités permettant de faire des changements sociaux. Ces activités « éducatives » visent les personnes impliquées dans ces groupes et celles-ci publient des dépliants pour rejoindre la population (Comeau, 2012), font des conférences publiques, du porte-à-porte, des rassemblements, des soirées d'information et tiennent des discussions de groupe (Cook et Comeau, 2006). Ces tactiques d'éducation plus traditionnelles existent depuis longtemps. Néanmoins, les mouvements sociaux utilisent maintenant de nombreux moyens virtuels pour faire circuler l'information. En effet, les activistes ont créé et utilisé de nombreux médias alternatifs (Debaveye, 2013). Parmi ceux-ci, plusieurs travaillent à faire un contrepoids aux médias traditionnels sur un mode cynique ou humoristique (Goldenberg et Proulx, 2011). Par exemple, les militants de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) ont utilisé Twitter comme principal outil pour dénoncer les violences policières contre les militants (Debaveye, 2013). En outre, les médias sociaux sont devenus des instruments extrêmement puissants qui permettent de diffuser des vidéos amateurs pris lors d'événements militants ou de manifestations (Sioui-Durand, 2011). Ces médiums d'information ont également permis le retour de documentaires et de clips (Sioui-Durand, 2011). En effet, les médias sociaux ont facilité la divulgation de l'information permettant aux groupes avec peu de moyens financiers de prendre un espace dans la sphère publique et de donner de l'ampleur à leur stratégie

émancipatoire. Ainsi, en plus des vidéos, les groupes peuvent animer des blogues et des groupes Facebook (Comeau, 2012).

Néanmoins, les médias alternatifs comportent des limites. En effet, ils ne représentent souvent qu'une partie des militants (Debaveye, 2013). Ainsi, même dans ces médias, l'information ne rend pas compte de la diversité des points de vue. En outre, on peut penser que les pratiques éducatives sont plus présentes dans le discours de ces groupes que dans leurs pratiques quotidiennes. En effet, René écrit que « même si les approches empruntées à l'éducation populaire sont présentes dans le discours des regroupements d'organismes, sur le terrain, un fossé sépare trop souvent les cadres de référence des pratiques réelles » (René, 2009, p.115). Par conséquent, l'éducation populaire semble incontournable dans les activités des mouvements sociaux et des groupes militants, néanmoins, la place qu'elle occupe reste à définir.

En plus des activités dites éducatives, ces groupes peuvent également permettre aux citoyens de s'émanciper grâce à leurs pratiques et leurs modes d'organisation à l'interne. En effet, inclure des personnes marginalisées ou pauvres dans la gestion des groupes est considéré comme une composante essentielle pour augmenter le pouvoir d'agir de ces personnes (Hardina, 2006). Ainsi, ces groupes devraient adopter des pratiques permettant d'intégrer les personnes dans les processus décisionnels. Selon Hardina (2006), pour les intégrer, il faut, entre autres, leur réserver des postes sur les comités de prise de décision, les consulter et encourager leurs initiatives et les impliquer dans les processus d'évaluation des activités du groupe. D'ailleurs, pour inclure les personnes de cette façon, les groupes doivent examiner le racisme ou les préjugés de leur propre organisation pour éviter de reproduire les comportements oppressifs qui diminuent le pouvoir de leurs membres (Lavoie, 2012). En outre, ces efforts d'intégration et de pratiques démocratiques doivent être sincères, car confier des mandats ou des fonctions uniquement à titre symbolique peut augmenter le sentiment d'oppression vécu par les personnes (Hardina, 2006). Ainsi, la gestion interne des groupes est un élément important qui permet aux citoyens de s'émanciper en augmentant leur capacité d'agir.

En somme, la stratégie émancipatoire est caractérisée par l'importance accordée aux pratiques dites éducatives et aux tactiques de communication dans les médias, dont les

médias alternatifs bien que ceux-ci ne représentent pas nécessairement la diversité des opinions présente au sein des citoyens engagés. Les rapports égalitaires et la participation des membres à la vie interne des organisations constituent un autre volet de la stratégie émancipatoire. Certains auteurs notent toutefois que le recours aux pratiques éducatives est davantage présent dans le discours des organisations qui se réclament de cette stratégie que dans leurs pratiques quotidiennes (Hardina, 2006; René, 2009). Les pratiques et les comportements que mettent en œuvre les groupes peuvent aussi être associés à deux autres stratégies, dont celle de la coopération-persuasion.

1.2.5 Stratégie de coopération-persuasion

En effet, la stratégie de coopération-persuasion occupe une place importante dans les mouvements sociaux et les groupes militants. Comme le nom l'indique, cette stratégie vise à collaborer avec les autorités dans le but de les convaincre du bien-fondé des demandes et des revendications du mouvement ou du groupe. Cette stratégie encourage une attitude positive et de coopération de la part des groupes. Les paroles rapportées au sujet du positionnement d'un groupe dans la recherche de Douay et Prévot illustrent bien ce propos : « [il] voulait seulement être pour [...] au lieu d'être contre les projets. C'est un changement d'attitude » (Douay et Prevot, 2014, p.24). En outre, cette stratégie vise à éviter la confrontation avec les autorités. La recherche de Douay et Prevot fait notamment référence au groupe REBAR, un collectif citoyen de San Fransico, qui considère important de rester positif en toutes circonstances face aux réticences et à obéir aux demandes des autorités (Douay et Prevot, 2014). Dans cette logique, ces groupes peuvent voir des avantages à l'institutionnalisation ou aux formalités. Par exemple, *Parking Day* est une initiative citoyenne qui vise à transformer un stationnement en espace vert pour une journée. L'objectif du mouvement est d'amener une réappropriation et un réaménagement des espaces urbains pour améliorer la qualité de vie des citoyens en ville (Douay et Prevot, 2014). Le mouvement s'est rapidement étendu et institutionnalisé. Dans son processus d'institutionnalisation, *Parking Day* est devenu une marque déposée et les intervenants voient cela positivement. En effet, ils affirment que « c'est une bonne chose, ça donne des opportunités, ça enlève des conflits avec l'aspect guérilla en moins, avec des risques en moins » (Douay et Prevot, 2014, p.28). Ainsi, de nombreuses activités peuvent être incluses

dans ce type de stratégie. D'abord, toutes les formes de participations à la politique traditionnelle, dont le fait d'aller voter aux élections (Hardina, 2006), l'écriture de mémoires ou de lettres aux élus (Greissler et Labbé, 2012; Hamzaoui, 2012; René, 2009), les rencontres avec les élus (Greissler et Labbé, 2012) et les pétitions (Bessaïh, 2013). En outre, il existe plusieurs méthodes de participation citoyenne au niveau municipal qui peuvent servir de tribunes à certains groupes pour faire entendre leurs revendications comme les sommets citoyens, les délibérations publiques, les consultations publiques et les référendums d'initiative populaire (Lamoureux, 2008). En dehors de la politique plus traditionnelle, la stratégie de coopération-persuasion fait référence à plusieurs moyens de collaboration avec les autorités, dont la création d'évènements comme Parking Day (Douay et Prevot, 2014) ou la participation à des tables de concertation avec plusieurs partenaires (St-Germain, 2013). Ainsi, plusieurs moyens de revendiquer des droits collectivement s'inscrivant dans ce type de stratégie se font dans une logique d'entraide avec les autorités.

Cependant, ce type de stratégie s'attire aussi plusieurs critiques. D'abord, les intervenants peuvent prendre davantage de place dans ce genre de stratégie, car l'écriture de mémoire ou la participation à des tables de concertation exige de maîtriser des compétences qu'auront moins les personnes marginalisées qui forment la clientèle ou les membres de ces groupes. Ainsi, les intervenants peuvent être amenés à utiliser leurs privilèges sociaux pour aider les citoyens, néanmoins, cela ne permet pas une prise en charge et une émancipation des citoyens (Lavoie, 2012). En d'autres mots, une partie du pouvoir d'action du groupe est délégué à des « experts ». Par conséquent, les intervenants se retrouvent dans une situation délicate où il est difficile de ne pas reproduire les mécanismes sociaux qui excluent certains citoyens des lieux de pouvoir (Lavoie, 2012). Dans un autre ordre d'idée, certains auteurs associent le recours à ce type de moyens (comme *Parking Day*) à des formes d'activisme édulcorées dans la mesure où la mise en œuvre de ces moyens exclut toute forme de partisanerie ainsi que le recours à tout rapport de force de type politique (Douay et Prevot, 2014). En outre, ces évènements sont sujets à tenir des doubles discours. Par exemple, Parking Day revendique les espaces sociaux pour les citoyens, mais limite leur action à une journée à la fois (Douay et Prevot, 2014). De plus, ces évènements seraient susceptibles d'être réappropriés à des fins touristiques et récréatives (Douay et Prevot, 2014). En effet, la collaboration avec d'autres acteurs pour la création de ces évènements provoquerait une

transformation de ces événements pour répondre aux désirs des autres acteurs. Par exemple, la municipalité pourrait demander à ce que l'évènement se déroule dans un lieu ayant peu de cohérence avec les revendications du groupe. Ces demandes combinées à leurs positions favorisant le positivisme et l'obéissance envers les autorités les amèneraient à accepter ces altérations du sens de leurs activités. Malgré ces critiques, il demeure que les stratégies de type coopération-persuasion sont très présentes dans la littérature scientifique concernant les mouvements sociaux et les groupes militants.

En résumé, la stratégie de coopération-persuasion englobe les activités qui visent à influencer et à coopérer avec les autorités. Ces activités présentent les avantages d'être dans une logique positive et d'éviter les conflits. Néanmoins, cette volonté de coopérer peut amener des effets qui ne sont pas désirés par le groupe comme la réappropriation des activités à des fins touristiques et la perte du rapport de force. Cela amène à se pencher sur la troisième stratégie présentée, la stratégie de confrontation, qui se centre justement sur l'utilisation du rapport de force.

1.2.6 Stratégie de confrontation

En effet, les stratégies reposant sur la confrontation sont incontournables dans les mouvements et les groupes de pression sur les pouvoirs. En effet, Comeau (2007) mentionne que « les différents modèles d'intervention sociopolitique accordent une place prépondérante à la dimension politique et au conflit » (p.82). L'utilisation de cette stratégie repose sur la croyance que les résultats de l'action d'un groupe dépendent du pouvoir qu'est capable d'acquiescer le groupe ainsi que de la quantité de pression qu'il est capable de mettre sur ses adversaires politiques (Comeau, 2007). Ainsi, cette stratégie vise à créer le plus grand rapport de force possible. La diversité des moyens pouvant être utilisés dans un contexte conflictuel est très grande et les tactiques sont variées.

Une tactique contestataire fréquente est la manifestation publique (Debaveye, 2013; Greissler et Labbé, 2012). Les manifestations peuvent prendre plusieurs formes (ex. : une marche funèbre pour dénoncer les conséquences d'une politique que le groupe juge néfastes (Greissler et Labbé, 2012) ou encore des pique-niques manifestifs qui combinent activité festive et activité de protestation) (Comeau, 2012). En outre, en organisant la manifestation publique, les groupes peuvent prendre en charge les aspects logistiques et financiers des

manifestations ce qui leur donne un pouvoir supplémentaire sur le déroulement de l'action en comparaison à la simple participation à une manifestation organisée par un autre groupe (Debaveye, 2013). D'autres moyens, en plus de la manifestation, offrent aussi de la visibilité. Par exemple, les graffitis et les autocollants apposés dans des endroits publics sont des tentatives de publiciser les revendications et le discours d'un groupe (Goldenberg et Proulx, 2011). En outre, les groupes peuvent également faire des actions directes (Goldenberg et Proulx, 2011) dans des lieux stratégiques pour faire valoir leurs revendications. Les groupes peuvent également faire des grèves, des actions de perturbation ou de confrontation (Schmid et coll., 2008). Néanmoins, ces moyens ne sont pas toujours légaux ou tolérés par les autorités. Pour cette raison, les groupes peuvent également fournir des outils juridiques pour faire face à d'éventuelles arrestations et/ou condamnations en Cour d'individus impliqués dans les activités de protestation menées au nom d'une revendication particulière (Debaveye, 2013). En effet, la judiciarisation des mouvements politiques est souvent utilisée pour décourager les activités contestataires (Landry, 2010). Cependant, les tribunaux ne sont pas uniquement des lieux hostiles aux mouvements et aux groupes revendicatifs, car les ODCDC peuvent également utiliser la voie légale pour promouvoir et défendre des droits (Schmid et coll., 2008). De plus, les stratégies de confrontation s'étendent également au monde virtuel. Par exemple, des cyberpirates peuvent détourner des sites et créer des situations virtuelles perturbantes (Sioui-Durand, 2011). Ils peuvent également faire apparaître des choses sur un site ou le surcharger pour en empêcher l'accès.

Bref, les tactiques de confrontation sont nombreuses et varient beaucoup d'un groupe à l'autre. Ces actions permettent de déranger les adversaires politiques et de créer un rapport de force avec ceux-ci. Néanmoins, elles sont souvent plus risquées sur le plan judiciaire. Ainsi, tous les citoyens ne sont pas prêts à faire ce genre d'actions, car les conséquences peuvent être importantes.

Au final, l'ensemble des moyens que mettent en œuvre bon nombre de groupes et de mouvements sociaux se concrétise sous la forme de tactiques ou moyens d'action. Ces tactiques font également l'objet de classifications, dont celles de Sharp (1973), de Schmid, Bar et Nirel (2013) et de Hardina (2006) parmi les plus connues.

1.2.7 Description des tactiques

Tout d'abord, la classification largement utilisée de Sharp (1973) recense près de 200 tactiques d'action collective divisées en trois grandes catégories: 1) « protest and persuasion », 2) « noncooperation » et 3) « nonviolent intervention » à leur tour, divisées en sous-catégories (Sharp, 1973).

La première catégorie « protest and persuasion » (Sharp, 1973) fait référence à des déclarations dans l'espace public comme les lettres d'opposition ou de soutien et des pétitions massives. Elle inclut aussi des outils de communication comme des slogans, bannières ou affiches. On peut aussi y retrouver du lobbying et des actes publics symboliques comme de fausses élections, le port de symboles, des peintures engagées et des drapeaux. Cette catégorie inclut également des tactiques plus ludiques comme les farces et les chants aussi bien que les manifestations, les marches et les défilés. Les assemblées populaires font aussi partie de cette catégorie qu'elles soient sous forme de rassemblements protestataires ou d'enseignement populaire (Sharp, 1973). Cette catégorie contient encore bien d'autres tactiques qui ont en commun de favoriser la visibilité de la cause et de vouloir convaincre les gens de la soutenir.

Pour ce qui est de la catégorie « noncooperation » (Sharp, 1973), elle inclut les boycottages des événements sociaux et des institutions et le retrait des personnes du système social. On retrouve aussi l'arrêt de certaines activités ou de toutes les activités d'une personne, le boycottage d'un produit, le refus de payer son loyer, le refus de payer ses dettes, le fait de retirer son argent d'une institution et l'embargo diplomatique. Cette catégorie contient également tous les types de grèves, qu'elles soient d'étudiants, de fermiers, de salariés ou de prisonniers et qu'elles soient complètes ou partielles. Finalement, elle inclut, entre autres, des actions de désobéissances civiles, le boycottage des élections et le retrait d'un appui politique. Bref, cette catégorie contient toutes les tactiques qui consistent à ne pas faire quelque chose.

En dernier lieu, la troisième catégorie réfère au « nonviolent intervention » (Sharp, 1973). Cette catégorie comprend, entre autres, des grèves de la faim, du harcèlement non violent, des « sits-in », des occupations et des blocages. Cette catégorie inclut aussi le théâtre des

opprimés, les prises de parole publique, la surcharge provoquée d'institutions, la création de marchés alternatifs, l'emprisonnement volontaire et la création d'un gouvernement parallèle. En résumé, cette catégorie contient les tactiques qui dérangent par le fait de faire quelque chose.

Néanmoins, Sharp (1973) n'est pas le seul à avoir produit une classification des tactiques en action sociale. Schmid, Bar et Nirel (2013) offrent également une manière de distinguer les tactiques en sept catégories. Pour la première catégorie, « lobbying in the parliament », les tactiques présentées sont, entre autres, les rencontres avec des membres du parlement, des lettres aux membres du parlement et l'initiation d'un projet de loi. Les secondes, nommées « activity vis-à-vis government agencies » concernent le suivi de l'implantation d'une mesure dans un ministère ou la rencontre de hauts fonctionnaires. Les troisièmes intitulées « activity vis-à-vis local authorities » peuvent comprendre l'engagement dans les comités locaux et les rencontres avec les autorités locales, alors que les quatrièmes, « activity vis-à-vis the media » peuvent se réaliser par le fait d'informer les journalistes des activités planifiées, de réaliser des conférences de presse ou de distribuer des articles de journaux. Ensuite, les tactiques relatives au « legal action » regroupent les appels à la Cour et la représentation de personnes dans leur cas individuel (people advocacy). En ce qui concerne la sixième catégorie « research and information », elle regroupe les activités de collecte de données sur le terrain pour informer les décideurs politiques ou les activités d'informations avec la population générale. Finalement, la septième catégorie du « protest » englobe les actions comme les grèves, les pétitions ou la mise en place de perturbations et de confrontations (Schmid, Bar et Nirel, 2008).

Les tactiques de Sharp (1973) et Schmid et autres (2013) se recourent sur de nombreux points même si leurs manières de les classer sont assez différentes. Néanmoins, ces auteurs ne tiennent pas en compte les tactiques que peuvent utiliser à l'intérieur les groupes œuvrant en défense collective de droits pour favoriser la réussite de leur cause. Au lieu de se limiter aux seules tactiques utilisées à l'extérieur avec ou contre les autres groupes sociaux, Hardina (2006) présente cinq tactiques directement liées à la gestion interne des groupes désirant augmenter le pouvoir d'agir des personnes. La première tactique consiste à 1) inclure des personnes défavorisées ou de groupes marginalisés dans la gestion des

organisations. Néanmoins, Hardina (2006) met en garde, car si ce sont des postes de « token », c'est-à-dire, sans réel pouvoir, cela risque simplement d'augmenter le sentiment d'oppression vécu par ces personnes. La seconde tactique consiste à 2) inclure tous les membres d'une organisation dans la prise de décision. Cela vise à ce que l'organisation soit à l'image des gens qui y participent et non des dirigeants. La troisième tactique consiste à 3) inclure également les salariés de l'organisation dans les prises de pouvoir. En effet, la participation aux structures décisionnelles dans les organisations devrait avoir une double fonction : augmenter le pouvoir d'agir des utilisateurs de services et des membres du personnel (Hardina, 2006). La quatrième tactique consiste à 4) offrir des formations aux gens pour augmenter leurs capacités à plusieurs niveaux, car, selon Hardina (2006), il s'agit du meilleur moyen pour réduire le sentiment d'impuissance des personnes opprimées. En effet, Hardina (2006) mentionne que « the best way to overcome feelings of powerlessness and reduce racism is to participate in activities designed to develop skills and foster social change » (Hardina, 2006, p.9). Finalement, la dernière tactique consiste à 5) faire des évaluations participatives, c'est-à-dire à inclure les personnes défavorisées ou marginalisées dans le processus d'évaluation du fonctionnement du groupe ou de l'organisme. Ces cinq tactiques internes permettent d'impliquer les personnes dans l'ensemble du processus de l'organisation qui vise le changement.

Les tactiques présentées par Sharp (1973), Shmid et autres (2013) et Hardina (2006) peuvent être regroupées, à leur tour en tenant compte de leurs ressemblances et de leurs différences, en trois grands types de tactiques, soit les tactiques 1) auprès des personnes opprimées, 2) d'information et de persuasion et 3) d'augmentation du rapport de force. Le tableau 4, ci-dessous, rend compte de ces trois grandes catégories de tactiques.

Tableau 4 : Croisement entre les tactiques des différents auteurs et les types de tactiques proposés

Types Auteurs	Type 1 Auprès des personnes opprimées	Type 2 Information et persuasion	Type 3 Augmentation du rapport de force
Sharp (1973)		- protest and persuasion	- noncooperation - nonviolent intervention
Shmid et autres (2013)		- lobbying in the parliament - activity vis-à-vis government agencies - activity vis-à-vis local authorities - activity vis-à-vis the media - legal action - research and information	- protest
Hardina (2006)	- inclure des personnes défavorisées ou de groupes marginalisés dans la gestion des organisations - inclure tous les membres d'une organisation dans la prise de décision - inclure également les salariés de l'organisation dans les prises de pouvoir - offrir des formations aux gens pour augmenter leurs capacités - faire des évaluations participatives		

Ces trois types de tactiques permettent de couvrir l'ensemble des tactiques présentées par les auteurs. D'abord, les tactiques auprès des personnes défavorisées ou marginalisées désignent toutes les tactiques dont l'objectif est d'agir sur ou avec les personnes

impliquées. Cela inclut donc les formations pour ces personnes autant que leur implication dans la mise en place de toutes les étapes de la réalisation des transformations sociales. Quant à elles, les tactiques d'information et de persuasion renvoient aux activités qui visent à informer la population générale ou les autorités ou qui visent à convaincre ces deux groupes de la nécessité d'appuyer la cause. Ainsi, cela inclut la sensibilisation, la négociation, le recours aux tribunaux comme la création de documents scientifiques appuyant les revendications du groupe. L'idée étant que ces tactiques visent à amener une cause sur la place publique et à démontrer la nécessité d'agir auprès de la population et des autorités. Finalement, les tactiques de création d'un rapport de force réfèrent à toutes les tactiques dont la logique est de contraindre l'opposant à la cause et de se plier aux revendications du groupe. Ainsi, ces tactiques incluent les blocages, les manifestations et les actions de désobéissance civile. En outre, ces trois types de tactiques peuvent se combiner pour augmenter l'efficacité d'une stratégie. Par exemple, il pourrait être utile de former les personnes sur leurs droits avant de commencer des activités de désobéissance civile afin que ces activités soient plus efficaces. En outre, il est possible d'imaginer une situation où des tactiques visant la création d'un rapport de force amènent le groupe opposant à vouloir négocier, ce qui ouvre la porte à des tactiques de l'ordre de l'information et de la persuasion.

Ainsi, concrètement sur le terrain, les OCDCD du Québec mettent en œuvre des stratégies d'action sociale et utilisent des tactiques pour atteindre leurs buts. La revue de littérature effectuée sur le sujet laisse croire que les stratégies émancipatoires représentent le type de stratégie dominant, devant les stratégies de coopération-persuasion, elles-mêmes devant les stratégies de confrontation qui semblent les moins utilisées.

1.2.8 Stratégies mises en œuvre par les OCDCD au Québec

Tout d'abord, au Québec, l'éducation populaire occupe une place très importante en sein des OCDCD. Certains auteurs affirment même que leurs pratiques sont axées sur l'éducation (Baillergeau, 2008; Bessaïh, 2013). Ces activités d'éducation populaire visent à informer sur les droits, lutter contre la discrimination, analyser les problèmes sociaux, trouver des éléments de solutions et renforcer les réseaux sociaux (Baillergeau, 2008). Au-delà de ces buts, pour Bessaïh (2013), l'éducation populaire vise ultimement le passage à

l'action politique de la part des membres des groupes et des citoyens en général. La description des différents objectifs des activités de formation montre bien la variété des formations ayant lieu à l'intérieur de ces organismes. De plus, les activités de formation peuvent également varier dans leurs formes. Elles vont des cours magistraux au théâtre d'intervention (Baillergeau, 2008). En outre, selon le cadre de référence en matière d'action communautaire, tous les organismes communautaires québécois doivent entretenir une vie associative et démocratique (SACAIS, 2004). Néanmoins, la littérature traitant spécifiquement des OCDCD ne mentionne pas d'éléments qui les distinguent des autres types d'organismes concernant les stratégies émancipatoires. Par contre, il semble évident que les activités d'éducation populaire y sont très présentes.

Dans un autre ordre d'idées, les stratégies de type coopération-persuasion sont également assez présentes dans les actions des OCDCD au Québec. La littérature fait mention de plusieurs tables de concertation (Baillergeau, 2008; Bessaïh, 2013), de participation à des comités et de rencontres avec des élus (Bessaïh, 2013). Les tables de concertation sont normalement des structures souples visant l'échange d'informations, la mise en commun d'analyses et de questionnements et l'autoformation des membres dans le but de dépasser les limites de leurs actions séparées (Bourque et coll., 2007). Ces divers moyens ont en commun d'être des endroits de représentation des OCDCD auprès d'autres groupes sociaux. Les OCDCD utilisent également la coopération-persuasion pour la création de projets (Bessaïh, 2013). Il serait intéressant de savoir si les critiques formulées par Douay et Prevot (2014) sont également applicables aux OCDCD. Par ailleurs, les organismes rédigent des mémoires et font circuler des pétitions (Bessaïh, 2013). Ces activités servent encore une fois à représenter les citoyens, mais cette fois sans présence physique d'un représentant de l'OCDCD. Il faut aussi mentionner que le cadre de référence considère que les activités de représentation sont nécessaires à ce qu'un organisme soit reconnu en tant qu'OCDCD (SACAIS, 2004). Ainsi, il n'est pas surprenant que ce type de stratégie occupe une place assez importante au sein des OCDCD.

Concernant les stratégies de confrontation, elles ne semblent pas prépondérantes. En effet, les OCDCD mentionnent assez peu cet aspect et ils le font de manière assez imprécise. Selon Bessaïh (2013), qui écrit sur l'R des centres de femmes du Québec, un regroupement

des centres de femmes qui a une visée politique, les groupes mentionnent participer à des marches et tenir des conférences publiques. Ces actions permettent d'augmenter la visibilité des revendications des organismes en attirant l'attention des médias et du public. En outre, il est également mentionné d'actions de perturbation comme des blocages (Bessaïh, 2013), mais le vocabulaire reste généralement imprécis en parlant simplement d'actions « tannantes », « dérangeantes » ou « espiègles » (Bessaïh, 2013, p.134). Ce vocabulaire est révélateur du niveau de radicalité des actions. En effet, les termes « tannant » et « espiègle » réfèrent plutôt à des actions douces qui ne perturbent que légèrement. Cela semble confirmer les propos de Martin (2013) qui parle des conditions d'émergence du mouvement étudiant et populaire du printemps 2012. L'auteur mentionne que pendant ce mouvement, la collaboration avec les organismes communautaires était difficile, car ces organismes sont réticents à faire des actions politiques dérangeantes. En outre, Bessaïh (2013) mentionne que tous les citoyens ne sont pas prêts à faire ce type d'actions, mais qu'il existe une solidarité envers ces actions, tant qu'elles sont non-violentes et que les participants sont informés des risques liés à l'action. Bref, la stratégie de confrontation est un peu moins présente que les autres stratégies dans la littérature scientifique. Cependant, il est difficile de déterminer si cette sous-représentation vient du fait que les OCDCD font moins de ces actions ou s'ils sont seulement plus réticents à les mettre de l'avant. Dans tous les cas, il est indéniable que les OCDCD font des actions qui s'inscrivent dans la stratégie de confrontation.

Ainsi, les OCDCD mettent en œuvre des activités qui s'inscrivent dans les trois stratégies mises en lumière plus haut, soit la stratégie émancipatoire, la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation. En outre, ces stratégies peuvent cohabiter au sein d'un même organisme communautaire en défense collective de droits. La prochaine section portera sur les liens possibles entre les stratégies.

1.2.9 Interrelation des types de stratégies

Comme expliqué précédemment, l'éducation populaire peut viser le passage à l'action des citoyens (Bessaïh, 2013). En d'autres mots, les formations visent à ce que les gens en viennent à mettre en œuvre des actions directes pour avoir un impact politique. Ainsi, il en va de même pour l'utilisation des types de stratégies. En effet, un groupe peut utiliser une

stratégie de confrontation dans l'objectif d'amener les opposants à négocier dans une logique de coopération-persuasion. Cela est exactement ce que le Rassemblement de la Jeunesse citoyenne (RAJE) a fait. Le RAJE a pour but d'améliorer l'accès des jeunes adultes à l'aide sociale et aux programmes de formation ou de retour aux études (Greissler et Labbé, 2012). Néanmoins, à leur début, les autorités refusaient de les rencontrer, mais grâce à des vidéos sur les réseaux sociaux, ces jeunes ont réussi à exercer suffisamment de pression sur les élus pour que ceux-ci acceptent de les voir (Greissler et Labbé, 2012). Dans la même logique, Grenier et Fleury affirment que les organismes communautaires en santé mentale ont créé des regroupements pour avoir plus de poids aux tables de concertation (Grenier et Fleury, 2014). Par conséquent, les stratégies ne sont pas indépendantes les unes des autres, car elles peuvent s'influencer.

En conclusion, les stratégies utilisées par les organismes ou les groupes s'inscrivent toujours dans un contexte. En effet, le contexte influence le type de stratégie mis en œuvre par les OCDCD de nombreuses façons. Ce contexte réfère aux actions que les citoyens sont prêts à mener (Bessaïh, 2013), aux limites financières auxquelles font face les groupes (MÉPACQ, 2011) ainsi qu'au temps de travail nécessaire pour répondre aux exigences gouvernementales obligatoires à leur financement (René, 2009). Ainsi, toutes ces limites représentent des éléments importants dont il faudra tenir compte pour mieux comprendre les orientations stratégiques des OCDCD. Concrètement, dans quelle mesure les différentes stratégies sont-elles utilisées et quelles sont les caractéristiques des organismes qui sont associés à chacune des stratégies?

1.3 Limites méthodologiques

À l'exception de Comeau (2012) qui traite de nombreux mouvements sociaux dans son article, tous les auteurs qui décrivent les pratiques des organismes, des groupes ou des mouvements sociaux québécois décrivent un seul groupe. En effet, la majorité des écrits scientifiques sur le sujet sont des études de cas majoritairement descriptives (Baillergeau, 2008; Bessaïh, 2013; Cook et Comeau, 2006; Debaveye, 2013; Douay et Prevot, 2014; Greissler et Labbé, 2012; Hamzaoui, 2012; Martin, 2013; St-Germain, 2013). D'ailleurs, Comeau (2012) s'est basé sur de nombreuses monographies de mouvements sociaux pour écrire son article. Par conséquent, les articles qui tracent un portrait général des pratiques

d'action sociale au Québec sont très rares. En outre, les pratiques d'action sociale sont plus étudiées grâce aux mouvements sociaux que grâce aux OCDCD. Par conséquent, le choix de l'étude de cas comme méthode de recherche principale de l'action sociale au Québec représente une limite face à la généralisation des résultats jusqu'aux OCDCD. En effet, il est difficile de déterminer à quel point les OCDCD ressemblent aux mouvements sociaux à partir des connaissances actuelles. Ainsi, une étude portant uniquement sur les pratiques des OCDCD pourrait pallier en partie cette limite.

1.4 Déterminants influençant le choix de la stratégie

Les caractéristiques de l'organisme comptent probablement parmi les déterminants qui influencent le choix des stratégies mises en oeuvre par un organisme. Par conséquent, il sera important, lors de l'étude, d'évaluer si des liens entre certaines caractéristiques et les stratégies utilisées existent. Néanmoins, les écrits sur les OCDCD ne permettent pas actuellement de prédire de liens. Ainsi, la prochaine section visera à présenter trois éléments de contexte qui semblent influencer le choix des stratégies des OCDCD, car ces éléments sont davantage documentés. Il s'agit de la transformation de la participation citoyenne, de la transformation du rôle de l'État, puis du cadre de référence en matière d'action communautaire adopté au Québec.

1.4.1 Transformation de la participation citoyenne

D'abord, la participation citoyenne à la politique traditionnelle est en diminution un peu partout. Les jeunes votent de moins en moins, participent moins dans les partis politiques et s'intéressent moins aux politiques gouvernementales (Checkoway, 2012; Hudon et coll., 2008; Martin, 2013; Quéniart et Jacques, 2008; Sarrasin, Kruzynski, Jeppesen, et Breton, 2012). Néanmoins, cela ne veut pas dire que les jeunes sont moins politisés. En effet, ils sont plus susceptibles que les autres groupes sociaux de participer à d'autres formes d'engagement que le vote (Quéniart et Jacques, 2008). D'ailleurs, c'est le cynisme à l'égard de la politique traditionnelle qui inciterait les jeunes à diversifier leurs formes d'engagement (Hudon et coll., 2008). Dans ce sens, Quéniart affirme que « les jeunes [...] seraient plutôt les acteurs de nouveaux modes d'engagement, plus éclectiques et bricolés » (Quéniart et Jacques, 2008, p.214). Ainsi, la participation et l'engagement, loin d'être disparus, se sont plutôt transformés.

D'ailleurs, les jeunes seraient moins enclins à s'affilier à des groupes et le feraient de manière ponctuelle pour des causes ou des actions précises (Quéniart et Jacques, 2008). Cela s'expliquerait de deux manières. Premièrement, l'engagement des jeunes viserait des objectifs plus limités et concrets (Quéniart et Jacques, 2008) ce qui amènerait les jeunes à rejoindre plutôt des actions concrètes que des groupes qui ont des missions plus générales. Deuxièmement, les jeunes attacheraient plus d'importance à la subjectivité individuelle à l'intérieur des associations (Quéniart et Jacques, 2008). Par conséquent, ils refuseraient de limiter leurs idées pour le bien d'une organisation. En effet, ils considèrent que « la cause est plus importante que le groupe » (Quéniart et Jacques, 2008, p.229). Ainsi, l'engagement n'est pas forcément à long terme et l'individu peut se désaffilier à tout moment s'il considère que le groupe ne sert plus adéquatement la cause. Dès lors, les jeunes voient l'engagement plutôt comme une occasion de rencontres, d'échanges et de coopération (Quéniart et Jacques, 2008). Cela représente donc un défi pour les OCDCD qui verrait la fidélité de leurs bénévoles diminuer.

Par ailleurs, les sphères publiques, qui sont les espaces d'échanges sociaux ouverts à tous, se sont énormément transformées au cours des dernières décennies. Selon Debaveye (2013), le capitalisme amène indirectement une dépolitisation des sphères publiques. En effet, « les sphères publiques [ne sont plus] des arènes de la délibération publique, animée par le débat critique et rationnel, mais [sont plutôt] des arènes de diffusion de médias publicitaires et d'autopromotion de l'État et des corporations » (Debaveye, 2013, p.38). Ainsi, les sphères publiques sont désormais des lieux de promotion d'intérêts privés ou corporatistes plutôt que des lieux de débat sur les enjeux sociaux. Par ailleurs, ces grands médias ont actuellement une énorme influence sur la réaction du public face à des mouvements sociaux (Hamzaoui, 2012; Martin, 2013). Par le processus de cadrage, ils peuvent mettre l'accent sur certains traits positifs ou négatifs de ces mouvements. Le problème de ce grand pouvoir est qu'il n'est pas neutre. En effet, il existe beaucoup d'exemples de collusion entre les milieux politiques et financiers et les journalistes (Debaveye, 2013; Hamzaoui, 2012). En outre, l'absence d'éthique journalistique (Debaveye, 2013) et le manque d'objectivité des médias traditionnels (Martin, 2013) amèneront les militants à créer des médias alternatifs (Debaveye, 2013). Par conséquent, les médias alternatifs sont une tentative de réappropriation de tribunes publiques et de contre-

pouvoir aux médias traditionnels (Goldenberg et Proulx, 2011). Grâce à internet et aux médias sociaux, une démocratisation des médias s'est produite puisque beaucoup de gens ont la capacité de produire leur propre média. Par conséquent, une variété très importante de médias alternatifs est maintenant disponible (Debaveye, 2013). Bien sûr, ces médias sont également plus appréciés des militants (Debaveye, 2013), entre autres parce que ces médias permettent aux militants de se soutenir mutuellement en partageant leur vécu ou en se transmettant de l'information utile pour leurs activités (Debaveye, 2013). Par conséquent, il est possible que les OCDCD doivent gérer ou lutter contre des dynamiques de collusion entre leurs adversaires politiques et les médias traditionnels ce qui les amènerait, eux aussi, à user des médias alternatifs pour faire la promotion des intérêts de leurs membres.

1.4.2 Transformation du rôle de l'État

La participation citoyenne n'est pas seule à avoir changé au cours des dernières décennies. En effet, depuis 1990, l'État providence s'est vu modifié par la montée des principes néolibéraux dans les politiques publiques (Baillergeau, 2008). Selon l'approche néolibérale, le marché économique doit réguler la société et l'État n'a qu'un rôle mineur quant à l'offre de services aux citoyens (Bourque et coll., 2007). Ainsi, les gouvernements ont adopté les directives prescrites par la finance internationale et ont appliqué l'austérité budgétaire (Bessaïh, 2013).

Les principes néolibéraux ont été érigés par les écrits de Friedrich Hayek. Le principe fondamental mis de l'avant par Hayek est que le marché est le meilleur moyen de production et d'allocation des ressources (Dostaler, 1999). Par conséquent, l'État doit réduire autant que possible toutes les activités qui peuvent empêcher l'ordre spontané du marché. De plus, le gouvernement devrait lui aussi être soumis aux règles de la concurrence du marché économique. Pour Hayek, il est important qu'aucun secteur d'activité ne soit réservé aux secteurs publics (Dostaler, 1999). Ainsi, le marché doit pouvoir s'étendre à tous les domaines. Néanmoins, Hayek considère malgré tout que l'État a un rôle et une responsabilité envers les plus démunis (Dostaler, 1999). Cette responsabilité consiste à assurer un revenu minimum en deçà duquel personne ne devrait être. Par contre, la redistribution de la richesse forcée par l'État est totalement illégitime (Dostaler, 1999). Les travaux de John Mickelthwait et Adrian Wooldridge qui ont influencé les orientations du

parti libéral sont directement dans cette ligne de pensée (Martin, 2015). En effet, ces auteurs proposent, entre autres, d'étendre la logique du marché au secteur de l'État, d'instaurer de nouveaux systèmes de mesure et d'évaluation des performances des agences et des sous-traitants, d'augmenter les droits de scolarité universitaires, de créer des hôpitaux privés, d'introduire un ticket modérateur en santé, d'utiliser des classements pour dénoncer les établissements moins performants en éducation et en santé, de privatiser des services publics et de mondialiser l'économie (Martin, 2015). En résumé, le néolibéralisme vise à étendre la logique du marché dans tous les domaines de la société. Cela n'implique pas nécessairement une diminution de la taille de l'État, mais plutôt une restructuration afin que l'État soit également soumis aux règles de la concurrence du marché et aux modes de gestion du secteur privé (Martin et Posca, 2012).

Ces principes néolibéraux provoquent plusieurs transformations pour les luttes militantes et pour le tiers secteur québécois. Dans un premier temps, le phénomène de mondialisation de l'économie amena les luttes militantes à se mondialiser également (Sioui-Durand, 2011). Par exemple, ATTAC-Québec est une association luttant contre l'évasion fiscale et les accords de « libre-échange » (ATTAC-Québec, 2011). Ainsi, la transformation du rôle de l'État modifia les pratiques militantes. Dans un deuxième temps, l'application de l'austérité budgétaire eut des effets négatifs sur le financement du milieu communautaire. Ces effets ne signifient pas toujours une baisse de financement, mais souvent une précarisation du financement (Baillergeau, 2008). Une des causes de cette précarisation résulte d'un financement fait par programme ou par entente de services (René, 2009) plutôt que pour la mission de base. Ainsi, des organismes communautaires vivent parfois grâce à un de leur programme, mais ne savent pas s'il sera renouvelé et, par conséquent, si l'organisme aura encore du financement l'année suivante. Bessaih (2013) dénonce cette transformation des types de financement comme étant une méthode d'instrumentalisation du milieu communautaire afin que les organismes prennent en charge les services pour lesquelles l'État se désengage. Cela peut être vu comme une forme de privatisation des services publics. De plus, le financement par programme s'inscrit aussi dans une logique d'évaluation de la performance des sous-traitants, car un programme obtenant peu de résultats risque d'être aboli. Dès lors, pour les organismes qui veulent maintenir leur autonomie et sortir de la précarité financière, cela amène la nécessité à trouver de nouvelles

formes de financement (Baillergeau, 2008; Goldenberg et Proulx, 2011). Ainsi, cela les soumet davantage aux règles du marché puisqu'ils sont en concurrence contre les autres organismes pour obtenir du financement de sources privées. En outre, cette recherche de financement peut parfois mobiliser des quantités considérables de ressources, ressources qui ne seront donc pas consacrées à la réalisation de la mission de l'organisme. En effet, la situation de certains OCDCD est précaire au point qu'ils agissent davantage pour leur survie que pour réaliser des changements dans la communauté (Checkoway, 1995). Bref, la situation et les pratiques des OCDCD sont influencées par la transformation du rôle de l'État des 25 dernières années.

1.4.3 Contexte des OCDCD

Parmi les conséquences qualitatives de la transformation du rôle de l'État sur les OCDCD, on peut identifier la tentative de redéfinition des missions, le financement par programme et les effets probables entraînés sur les pratiques de ces groupes. Les conséquences quantitatives et objectives sont liées pour leur part à la diminution du financement des OCDCD au Québec.

Comme expliquée précédemment, la montée des principes néolibéraux a amené le gouvernement à réorienter leur financement vers un financement par programme et par entente de service (René, 2009). Cette vision tournée vers l'offre de services plutôt que vers la promotion de nouveaux droits amène un rapport clientéliste envers les organismes communautaires plutôt qu'un rapport citoyen (René, 2009). Cela est particulièrement problématique pour les OCDCD puisque ceux-ci ne sont pas des organismes offrant des services directs. En effet, ils sont plutôt dans un rapport d'éducation et de participation citoyenne. Cependant, le rapport clientéliste issu de la logique du marché s'adapte difficilement aux OCDCD qui utilisent un rapport citoyen. Ainsi, cette transformation d'orientation vers l'offre de services amène une pression sur les OCDCD pour que ceux-ci offrent des services. Du point de vue des OCDCD, cela est perçu comme une tentative de redéfinition de leur mission pour limiter leurs actions, voir même pour les abolir (MEPACQ, 2013). En outre, la reddition de compte pour ces organismes est en grande augmentation (MEPACQ, 2013), le gouvernement veut faire le ménage dans les OCDCD et certaines fusions entre groupes ont déjà commencé (MEPACQ, 2013). Cela peut être

compris comme une tentative de mieux évaluer les sous-traitants du gouvernement et d'augmenter leur productivité en fonction des critères du marché. Dans cette logique de productivité, l'État demande maintenant aux organismes d'offrir des services précis comme des cliniques d'impôts qui servent à aider les personnes démunies à remplir leur déclaration de revenus. Par exemple, le centre d'information communautaire de Saint-Hyacinthe a aidé 1562 personnes à produire leur déclaration de revenus en coordonnant 19 bénévoles, alors que cela ne correspond pas à leur mission de base (MÉPACQ, 2011). En effet, leur mission consiste à combattre « les causes d'insatisfactions [...] appauvrissant les personnes déjà en situation de pauvreté » (MÉPACQ, 2011, p.85) comme les hausses des tarifs des services publics et les prestations d'aide sociale insuffisantes pour combler les besoins essentiels. Bref, l'application des principes néolibéraux par le gouvernement amène une réorientation des activités des OCDCD. En effet, les ressources accordées à la mise en place et la gestion des cliniques d'impôts représentent du temps qui n'est pas investi dans la mission de base des organismes.

1.4.4 Financement des OCDCD

Cette pression provenant de l'État est particulièrement préoccupante, car il est démontré que plus un organisme est dépendant du financement gouvernemental, moins il fait de défense collective de droits et d'activités politiques (Schmid et coll., 2008). En outre, lorsque les organismes sont dépendants du gouvernement, ils diminuent leur capacité de protestation et réduisent leur créativité et leur innovation (Schmid et coll., 2008). De plus, selon Martin (2013), le milieu communautaire est plus réticent que les étudiants à faire des actions politiques dérangeantes. Par conséquent, on peut se demander si les OCDCD n'ont pas déjà perdu une part de leur capacité à faire de la défense de droits et à agir politiquement.

En dehors de l'aspect de pression politique, les organismes peuvent également être limités financièrement. Cette section servira à montrer dans quelle proportion le financement des OCDCD est restreint et quelles sont les conséquences de leur faible financement.

D'abord, la part de financement des OCDCD n'a pas suivi celle des autres types d'organismes communautaires. En effet, entre 2005-2006 et 2013-2014, le financement gouvernemental total est passé de 631 151 405\$ à 958 681 628\$, soit une augmentation de

51,89% (SACAIS, 2006, 2015). Pour la même période, le financement des OCDCD est passé de 16 023 003 à 17 356 880\$, soit une augmentation de 8,32% (SACAIS, 2006, 2015) pour une augmentation qui représente environ la moitié de l'inflation (Banque du Canada, 2015). En outre, le nombre de ces organismes a légèrement diminué. En effet, en 2005-2006, 346 organismes avaient reçu du financement pour la défense collective de droits (SACAIS, 2006), alors que ce chiffre a diminué à 321 en 2013-2014 (SACAIS, 2015). Bref, cela démontre que pour les OCDCD le financement ne s'est pas simplement précarisé, mais a également diminué. Cette diminution du financement va de pair avec une réduction du nombre d'OCDCD.

En dehors de leur fermeture, la diminution du financement des OCDCD amène bien d'autres conséquences dans les activités de ces groupes. D'abord, au niveau des employés, le faible financement limite le nombre d'employés dans les organismes (MÉPACQ, 2011). Selon les témoignages des OCDCD recueillis par le MÉPACQ, plusieurs organismes n'ont pas les moyens d'engager un employé à temps plein toute l'année. En outre, les conditions de travail sont souvent mauvaises. Ainsi, les emplois dans ces organismes sont souvent précaires. Cela provoque un fort roulement des employés qui trouvent de meilleures conditions d'emploi une fois qu'ils ont cumulé suffisamment d'expérience. Ce roulement des employés amène une instabilité au sein des organismes (MÉPACQ, 2011). En effet, le fait qu'un employé unique quitte et soit remplacé complique le suivi des dossiers et le rapport de confiance entre les citoyens et l'organisme. Dans un autre ordre d'idées, quand les organismes n'ont pas les moyens d'employer à temps plein une personne, cela réduit les heures de disponibilités pour les citoyens et la variété des activités qu'ils peuvent réaliser. En outre, cela peut forcer les personnes à utiliser du matériel désuet ou à être dans des locaux inappropriés (MÉPACQ, 2011). Ainsi, le manque de moyens financiers représente un défi réel pour les OCDCD qui doivent atteindre leur objectif à un coût minimal.

À la lumière de ce portrait des OCDCD au Québec, il est possible de croire que ces organismes sont dans des situations précaires et que la tendance actuelle n'améliorera pas leur situation. Par conséquent, il faut se demander s'il est vraiment pertinent d'étudier ces organismes en ce moment puisque leurs pratiques risquent d'évoluer encore, les résultats de cette recherche pourraient ne pas être valides très longtemps.

1.4.5 Cadre de référence en matière d'action communautaire

L'orientation générale des politiques gouvernementales a un effet certain sur les OCDCD. Néanmoins, certaines politiques précises ont également beaucoup d'effets. Dans ce sens, le cadre de référence en matière d'action communautaire est très probablement une politique qui influence considérablement les activités des OCDCD. En effet, comme expliqué plus haut, pour que les organismes soient reconnus en tant qu'OCDCD par le SACAIS qui s'occupe de leur allouer les subventions, les organismes doivent respecter quatre critères. Ils doivent 1) faire des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique, 2) mener des activités de représentation, 3) mettre en place des activités de mobilisation sociale et 4) faire de l'action politique non partisane (SACAIS, 2004). Néanmoins, la difficulté de satisfaire aux exigences de ces quatre critères varie selon ceux-ci. Ainsi, cette section visera à démontrer de quelle manière le cadre de référence en matière d'action communautaire oriente les choix de stratégie de OCDCD. L'influence du cadre de référence sera présentée par stratégie en débutant par la stratégie émancipatoire, puis la stratégie de coopération-persuasion et en terminant par la stratégie de confrontation.

D'abord, en ce qui concerne les stratégies d'émancipation, les OCDCD font beaucoup d'éducation populaire. Cela se comprend assez facilement grâce au cadre de référence en matière d'action communautaire puisque la réalisation d'éducation populaire représente le premier critère pour être reconnu en tant qu'OCDCD. En effet, le SACAIS (2004) considère que la production de documents d'information et de sensibilisation destinés aux membres ainsi que la tenue d'activité de formation, d'information et de sensibilisation aux membres ou à la population en général sont nécessaires pour que les OCDCD soient reconnus comme tels (SACAIS, 2004). Ainsi, les OCDCD doivent au minimum faire des documents d'information et tenir des activités de formation pour être reconnus. Par conséquent, tous les organismes retenus dans cette étude devraient faire ces activités.

En outre, le deuxième critère selon lequel les OCDCD doivent tenir des activités de représentation est directement en lien avec la stratégie de coopération-persuasion. Ce critère semble déjà un peu plus souple puisqu'un organisme doit réaliser un seul type d'activité parmi quatre options pour être considéré comme réalisant des activités de représentation.

Ainsi, un organisme peut soit 1) rencontrer les représentants des administrations publiques ou parapubliques visées par leur mission, 2) présenter son point de vue aux instances privées concernées, 3) faire des démarches auprès d'instances judiciaires ou de tribunaux administratifs ou 4) rencontrer des élus concernés par leur mission (SACAIS, 2004). Ainsi, les organismes doivent nécessairement faire certaines actions de coopération comme des rencontres avec d'autres acteurs sociaux pour être reconnus comme OCDCD. Par conséquent, tous les OCDCD étudiés devraient faire au moins une de ces quatre activités. Il sera d'ailleurs intéressant de vérifier si les OCDCD coopèrent davantage avec certains types d'acteurs.

Finalement, contrairement aux deux autres stratégies, le cadre de référence en matière d'action communautaire ne semble pas obliger les organismes à user de stratégie de confrontation pour être reconnus comme OCDCD. En effet, le cadre de référence considère qu'un organisme fait des activités de mobilisation sociale s'il fait connaître ses positions aux médias et s'il encourage ses membres à participer à des actions ou des activités dans le but d'interpeller l'opinion publique ou les représentants politiques, par exemple grâce à des tribunes médiatiques (SACAIS, 2004). Ainsi, pour les autorités publiques, un organisme peut être reconnu comme faisant de la défense collective de droits sans faire d'action dérangeante ou perturbante. Par conséquent, il sera possible de retrouver des OCDCD qui n'usent pas de stratégie de confrontation. Malgré tout, le cadre de référence reconnaît l'envoi massif de courrier, les marches et les manifestations pacifiques comme des formes de mobilisation sociale qui permettent de faire reconnaître les organismes en tant qu'OCDCD (SACAIS, 2004). Par conséquent, il semble très probable que plusieurs organismes utilisent ces activités.

En définitive, le cadre de référence en matière d'action communautaire tend à confirmer que les OCDCD utilisent effectivement les trois stratégies d'action issues de la recension des écrits.

1.4.6 Caractéristiques des organismes en tant que déterminants du choix de stratégie

La transformation de la participation citoyenne, la transformation du rôle de l'État et le cadre de référence en matière d'action communautaire influencent probablement les choix

de stratégie de OCDCD comme cela vient d'être défendu. Néanmoins, les facteurs environnementaux comme ceux-ci ne sont pas les seuls à pouvoir influencer les choix de stratégie. Ainsi, on peut se demander si certaines stratégies sont en relation avec les caractéristiques d'un organisme comme son année de création, le nombre d'employés, le nombre de bénévoles, les caractéristiques des bénévoles, le problème social auquel il se consacre, le montant dont il dispose et l'urbanité ou la ruralité du milieu dans lequel il s'insère. La littérature scientifique répertoriée précédemment permet uniquement d'établir un lien entre le niveau de dépendance financière envers le gouvernement d'un organisme et sa tendance à limiter ses actions politiques (Schmid et coll., 2008). Cependant, il est probable que d'autres caractéristiques aient des liens sur les choix stratégiques des OCDCD. Ainsi, il sera intéressant de vérifier si de tels liens existent.

Pour conclure, les déterminants influençant les choix de stratégie des OCDCD présentés dans cette section ont des effets importants sur plusieurs autres aspects des organismes que leur stratégie d'action. En effet, ces déterminants, qui représentent également un contexte social et politique, modulent de plusieurs manières les activités des OCDCD. Plus précisément, la transformation du rôle de l'État modifie de manière considérable le fonctionnement des organismes, de manière quantitative et qualitative à la fois.

1.6 Pertinence sociale

La montée des principes néolibéraux mentionnés précédemment se poursuit toujours aujourd'hui. En 2015, le gouvernement en place a fait de nombreuses réductions dans les services qu'il offre (IRIS, 2015) et le premier ministre, M. Couillard, admet que les plus vulnérables de la société sont affectés par les compressions budgétaires (Bélair-Cirino, 2015). Ainsi, ces personnes se retrouvent dans une situation où elles continueront de s'appauvrir continuellement comme elles l'ont fait dans les 30 dernières années (Martin, 2015). En effet, l'endettement des ménages canadiens est passé de 66% en 1980 à 154% en 2012 (Martin et Posca, 2012). En outre, les demandes d'aide alimentaire augmentent sans cesse (Saint-Arnaud, 2015). Historiquement, les OCDCD visaient à améliorer les conditions de vie de la majorité de la population (Bourque et coll., 2007). Ces organismes n'ont pas modifié leur mission de base depuis (MÉPACQ, 2014). En outre, les groupes d'éducation populaire ont montré leur capacité à rejoindre ces populations (Guindon,

2002). Néanmoins, on peut se demander par quelles stratégies les OCDCD réalisent leur mission de base, qui est d'améliorer les conditions de vie des groupes opprimés, dans le contexte actuel qui n'est plus celui qui prévalait à l'époque de leur émergence. En effet, il semble très important d'étudier les stratégies des OCDCD maintenant puisque ces organismes ne semblent plus être en mesure de défendre les droits des plus vulnérables qui voient les compressions budgétaires réduire leurs conditions de vie. Par conséquent, l'étude des stratégies utilisées par les OCDCD est la première étape nécessaire à l'analyse de l'efficacité des stratégies de ces organismes. En outre, cela pourra ouvrir des pistes de réflexion sur les stratégies à adopter ou à ne pas adopter en ce qui concerne la défense des droits des personnes les plus vulnérables de notre société dans un contexte où ces réflexions doivent être faites pour prévenir la dégradation de leurs conditions de vie.

1.7 Pertinence scientifique

Au Québec, l'approche sociopolitique dans laquelle s'inscrit la défense collective de droits a connu son apogée dans les années 1970. Déjà en 1980, cette approche connaît un ralentissement (Bourque et coll., 2007). La littérature scientifique sur le sujet suit cette même tendance. En effet, pour les années antérieures à 1990, les données descriptives sur l'organisation communautaire sont fiables, car les écrits sur le sujet sont assez nombreux. Néanmoins depuis lors, les données se font plus rares et ne permettent plus d'avoir un portrait aussi fiable (Comeau et coll., 2008). En outre, la littérature traitant de l'approche d'action sociale ou sociopolitique vise davantage les mouvements sociaux (Comeau, 2012; Cook et Comeau, 2006; Douay et Prevot, 2014; Martin, 2013; Quéniart et Jacques, 2008) ou des projets spécifiques (Charest, 2004; Chevrier et Panet-Raymond, 2013; Greissler et Labbé, 2012). En outre, plusieurs écrits discutent d'éléments précis influençant les OCDCD comme l'importance d'internet et des médias (Debaveye, 2013; Hamzaoui, 2012), l'implication des jeunes (Larose, 2000) ou les enjeux de gestion démocratique par les citoyens (René, 2009). Néanmoins, les écrits qui discutent directement des pratiques des OCDCD sont très rares. D'ailleurs, Hardina (2006) mentionne qu'il y a beaucoup d'écrits qui démontrent l'efficacité de la participation citoyenne dans les organismes à but non lucratif, mais que cette littérature ne se penche pas sur les activités quotidiennes de ces organisations. Par conséquent, les stratégies et les tactiques actuelles des OCDCD au

Québec sont pratiquement absentes de la littérature scientifique. De plus, Checkoway (2012) mentionne que les initiatives d'éducation à la vie citoyenne augmentent, mais que celles-ci n'ont pas été beaucoup étudiées. En outre, le contexte politique a énormément évolué depuis les années 1970, ainsi il est raisonnable de croire que les stratégies et les tactiques des OCDCD ont fait de même. Pour ces raisons, interroger les OCDCD sur leurs activités quotidiennes serait une bonne manière d'augmenter les connaissances dans le domaine de l'action sociale.

En conclusion, mieux comprendre quelles stratégies sont les plus utilisées par les OCDCD et quelles caractéristiques des organismes sont associés à chacune des stratégies permettra de mieux comprendre comment les OCDCD peuvent défendre les personnes les plus vulnérables ainsi qu'à améliorer les connaissances scientifiques sur ces organismes.

CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL

Cette section a pour objectif d'explicitier les concepts qui seront utilisés au cours de l'étude. D'abord, la conception d'OCDCD utilisée sera réitérée, puis le cadre conceptuel pour la collecte et l'analyse des données sera présenté. Dans un premier temps, les concepts retenus pour la notion de stratégie seront présentés et, dans un second temps, les définitions de plusieurs caractéristiques des organismes, comme la taille, le domaine d'action, le milieu et les revenus seront explicitées.

Pour qu'un organisme puisse participer à cette étude, il doit avoir été reconnu comme étant un OCDCD par le SACAIS. Cela signifie qu'il doit avoir satisfait à tous les critères du cadre de référence en matière d'action communautaire (SACAIS, 2004) tels qu'expliqués dans la section portant sur le cadre de référence.

Pour collecter et analyser les données, la présente étude utilisera les trois stratégies issues de la recension des écrits comme cadre conceptuel. Comme cela a été développé lors de la recension, la lecture de Rothman (2007), Checkoway et Aldana (2013) et Comeau (2012) a permis de produire une synthèse des différentes typologies proposées par les auteurs (voir tableau 3). Ainsi, les trois stratégies qui seront utilisées sont la stratégie émancipatoire, la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation telles qu'elles ont été définies et explicitées dans la recension des écrits.

En outre, il sera nécessaire de considérer les tactiques utilisées par les OCDCD et de les lier avec des stratégies pour permettre l'analyse des données. Dans ce sens, le tableau 5, ci-dessous, résume quelles tactiques seront considérées comme s'intégrant dans quelle stratégie. Pour des considérations de concision, les tactiques nommées ne sont pas exhaustives. Elles ont plutôt comme objectif de tracer un portrait général des tactiques pouvant se retrouver dans chacune des stratégies.

Tableau 5 : Liste des tactiques associées à chacune des stratégies

Stratégie émancipatoire	Stratégie de coopération-persuasion	Stratégie de confrontation
<ul style="list-style-type: none"> ·Création de slogans ·Création de bannières ·Création d'affiches ·Mise en place de fausses élections ·Le port de symboles ·Création de blagues ·Création de matériel pédagogique ·Écriture de journaux ·Participation à des comités de préparation d'actions ·Formation ·Séance d'information ·Activités de sensibilisation ·Enseignement populaire ·Conférence de presse ·Prise de parole publique ·Théâtre des opprimés ·Création d'une consultation populaire ·Assemblée populaire ·Assemblée générale ·Consultation informelle des membres de l'organisme ·Évaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> ·Rencontre avec des élus ·Rencontre avec des acteurs privés ·Rencontre avec des institutions gouvernementales ·«Lobbying» ·Écriture de lettre ·Écriture de mémoire ·Participation à des tables de concertation ·Participation à des consultations publiques ·Participation à des recherches ·Création d'une recherche-action participative ·Vigile 	<ul style="list-style-type: none"> · Manifestation · Marche · Défilé · Rassemblement protestataire · Fin d'une coopération · Retrait d'un appui politique · Surcharge provoquée · Création d'une alternative · Refus de payer · Boycottage · Grèves · Grève de la faim · Pétition · Poursuite judiciaire · Démarche judiciaire · Désobéissance civile · Occupation · Blocages · «sit-in» · «stand-in» · Emprisonnement volontaire · Fuite des autorités · Vandalisme

Le tableau 5 trace un portrait général des tactiques qui sont considérées, dans cette étude, comme étant liées à des stratégies précises. Néanmoins, il faut également mentionner que certaines tactiques peuvent s'inscrire dans tous les types de stratégie dépendant de la manière dont elles sont faites. Par exemple, le recours aux médias traditionnels pourrait aussi bien servir à informer la population d'un problème qu'à confronter les autorités dépendant du message qui y est véhiculé. Néanmoins, certaines tactiques s'inscrivent directement dans une stratégie et ce seront ces tactiques qui seront retenues pour la collecte de données de manière à réduire au maximum les ambiguïtés.

Finalement, sept caractéristiques des organismes sont retenues comme de possibles déterminants des choix de stratégies de ceux-ci. Ces caractéristiques sont 1) la taille de l'organisme qui réfère aux nombres d'employés et au nombre de bénévoles œuvrant dans l'organisme ainsi qu'au nombre d'heures que ceux-ci y passent, 2) la longévité, soit depuis combien de temps l'organisme existe, 3) les revenus qui correspondent au montant dont dispose l'organisme dans une année, 4) la provenance des revenus soit des gouvernements fédéraux et provinciaux, du privé ou de l'autofinancement, 5) les caractéristiques des bénévoles. En outre, le fait que l'organisme œuvre dans 6) un milieu urbain ou rural sera également considéré. Les organismes seront divisés en deux catégories pour ce déterminant, soit la région de Montréal (Région 06) ou toutes les autres régions administratives. Finalement, 7) le domaine d'action des organismes sera aussi considéré. Cela réfère au problème social sur lequel l'organisme œuvre, soit les droits des personnes avec un handicap, à mobilité réduite, avec un trouble de santé mentale, prestataire de l'aide sociale ou du chômage, locataires, judiciairisées ou en situation de pauvreté.

Bref, grâce à ce cadre conceptuel, il est possible d'atteindre les deux objectifs spécifiques de la présente recherche, soit mieux comprendre quelles sont les stratégies employées par les OCDCD et quelles sont les principales caractéristiques des organismes qui influencent le choix de leurs stratégies.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Dans cette section, la présentation de la méthodologie complète de la recherche sera faite en commençant par les aspects les plus généraux vers les éléments les plus spécifiques. Ainsi, la première partie exposera le paradigme choisi et l'approche privilégiée. Ensuite, le type de recherche sera présenté pour démontrer en quoi cette étude est à la fois descriptive et exploratoire, puis la population à l'étude et l'échantillon retenu seront expliqués. Les méthodes de collectes de données ainsi que la manière de les analyser vont également être mises en évidence. Finalement, les considérations éthiques et les limites méthodologiques de la recherche concluront le chapitre.

3.1 Le paradigme et l'approche

La présente recherche s'inscrit dans le paradigme positiviste en continuité avec la philosophie d'Auguste Comte (Pickering, 2011). Pour Comte, le positif réfère au réel, à l'utile, au certain et au précis. Toujours selon lui, les sciences positives sont descriptives et aident les gens à percevoir les régularités dans la réalité (Pickering, 2011). Le positivisme vise à connaître le « comment » et non le « pourquoi », car c'est cela qui permettra aux gens de transformer le monde de manière plus efficace (Pickering, 2011). Ainsi, le positivisme de Comte est circulaire au sens où il appuie la véracité des connaissances sur leur utilité sociale. Cela implique que lorsqu'une réalité cesse d'être utile socialement, elle cesse également d'être une vérité. En outre, Comte considère que la réalité ne pourra jamais être parfaitement connue, car elle est extrêmement complexe et que l'être humain n'est pas un observateur neutre. Néanmoins, c'est par les observations directes ou indirectes des faits concrets qu'il est possible d'accéder à une meilleure compréhension du monde (Pickering, 2011). Dans la même lignée, l'empirisme de David Hume influence également les postulats de la recherche. Celui-ci considère que des vérités empiriques sont accessibles par les sens (Malherbe, 2001). Par conséquent, la recherche postule qu'il existe une réalité objective et que les perceptions des participants sont des sources crédibles d'information sur les actions concrètes des organismes communautaires en défense collective des droits même s'ils ne sont pas des sources exactes puisqu'ils ne sont pas des observateurs neutres.

En outre, les résultats obtenus ne seront pas considérés comme ayant une validité intrinsèque, mais plutôt comme étant valide en fonction de leur niveau de précision et d'utilité.

Dans un autre ordre d'idée, Comte considérait que le positivisme ne devait pas se limiter aux statistiques, car la complexité d'une personne ou de la société ne peut pas se réduire à des nombres (Pickering, 2011). Néanmoins, les données quantitatives permettent une plus grande précision et la généralisation des résultats (Rubin et Babbie, 2010). Par conséquent, l'utilisation d'une approche mixte, à la fois quantitative et qualitative, est l'approche la plus cohérente avec le positivisme tel que présenté. L'aspect quantitatif permet de gagner en précision et l'aspect qualitatif permet d'aller plus en profondeur dans les aspects plus complexes du sujet d'étude (Rubin et Babbie, 2010).

3.2 Le type de recherche

Cette section a pour objectif d'expliquer en quoi cette recherche est descriptive et exploratoire. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de présenter les éléments de la recherche qui en font une recherche descriptive. Ensuite, les éléments qui s'inscrivent dans une optique exploratoire seront explicités.

Une méthode de type descriptive permet de fournir un portrait détaillé d'une situation (Lamoureux, 1992). En outre, la méthode descriptive est pertinente quand un travail exploratoire a déjà été complété (Lamoureux, 1992). Or, dans le cas actuel, un nombre important de connaissances sont déjà connues comme cela a été démontré dans la recension des écrits. En effet, il existe des typologies de modèles d'intervention, de stratégies et de tactiques en ce qui concerne l'action sociale. De plus, le cadre de référence en matière d'action communautaire du SACAIS (2004) cerne déjà au moins une partie des stratégies et des tactiques des OCDCD. Ainsi, il n'est pas question de découvrir ce qu'il est possible de faire, mais plutôt de tracer un portrait détaillé de ce qui se fait actuellement dans les OCDCD. En ce sens, cette recherche utilise une méthode descriptive.

Néanmoins, certains éléments sont également exploratoires. Une méthode de type exploratoire vise à examiner un nouveau champ de connaissance qui est relativement nouveau ou peu étudié (Rubin et Babbie, 2010). Ces études permettent de jeter les bases à

des recherches plus larges et précises. Les OCDCD sont peu étudiés aujourd'hui (Comeau et coll., 2008). Dans ce sens, de nombreux aspects des stratégies des OCDCD sont méconnus. En effet, on ne sait pas quelles activités sont priorisées dans les organismes et lesquelles requièrent davantage de temps et de ressources. Ainsi, les connaissances sur les stratégies et les tactiques sont limitées et elles ne proviennent majoritairement pas de sources scientifiques. En outre, certains éléments ne sont pas encore documentés pour les OCDCD comme leur utilisation des médias sociaux, les activités de gestion interne participative et l'influence du SACAIS dans leur choix de stratégie. Par conséquent, les questions portant sur ces éléments sont faites dans une logique exploratoire. Pour ces raisons, l'étude vise à fournir des connaissances initiales sur ces éléments pour mieux les saisir et ouvrir la voie à des recherches plus précises à la lumière des résultats qui seront obtenus.

3.3 La population à l'étude et l'échantillonnage retenu

La population à l'étude est constituée de l'ensemble des OCDCD. En 2013-2014, 321 organismes ont reçu des subventions du SACAIS dans les volets de promotion des droits et de défense des droits (SACAIS, 2015). Par conséquent, la population à l'étude est composée de ces organismes. Pour sélectionner des participants, un échantillonnage de hasard simple (Mayer, Ouellet, Saint-Jacques, et Turcotte, 2000) sera fait en utilisant les listes des organismes récipiendaires des subventions des volets promotion des droits et défense des droits du SACAIS pour chacune des régions administratives du Québec. Grâce à ces listes, une liste exhaustive des organismes sera faite dans le but d'attribuer un numéro à chaque organisme. Ensuite, un tirage au sort sera fait grâce à un générateur de nombres aléatoires dans le but de retenir 170 unités. Considérant un taux de réponse souhaité de 25%, l'échantillon effectif visé est de 42 unités. Le tirage au sort semble être la manière la plus appropriée de procéder pour avoir une diversité dans les organismes de l'échantillon. En effet, considérant que sept déterminants des organismes seront considérés (la taille de l'organisme, la longévité, les revenus, la provenance des revenus, les caractéristiques des bénévoles, le milieu d'intervention et le domaine d'action), il était très complexe de sélectionner des organismes pour tenir compte de toutes ces caractéristiques. Par conséquent, le tirage au sort semble réduire les chances de biais possible lors d'une

sélection. Par exemple, en ce qui concerne le milieu d'intervention, 101 des 321 OCDCD se retrouvent dans la région 06 (Montréal), par conséquent, un échantillon de 170 unités permettra d'avoir des organismes répartis dans toutes les régions. Nous croyons que le tirage au sort permettra ce genre de répartition pour les sept déterminants. Néanmoins, l'organisme Ligue des droits et libertés section Québec sera exclu puisqu'il a participé à l'élaboration du questionnaire.

Cet échantillon ne permet pas la généralisation des résultats quantitatifs obtenus. Néanmoins, l'ajout de composantes qualitatives au questionnaire permet d'atteindre plus efficacement les objectifs exploratoires de la recherche. En effet, la recherche vise à donner de premières informations et des pistes d'éclaircissement sur les stratégies et les tactiques des OCDCD. En outre, avec une population de 321 unités, pour avoir une marge d'erreur de 5% et un niveau de confiance de 95%, l'échantillon effectif devrait contenir 175 unités (Mayer et coll., 2000). Considérant le temps et les moyens à la disposition de l'étudiant-chercheur, cela paraît irréaliste. En outre, la recherche laissera libre choix aux organismes de choisir qui remplira le questionnaire. Cependant, ces personnes devront identifier leur fonction au sein de l'organisme et le temps passé dans celui-ci. Le fait de laisser les organismes libres de choisir qui remplira le formulaire apparaît comme un moyen d'obtenir une information initiale sur le rôle des différentes personnes dans les organismes. Bref, un échantillon d'environ 42 participants semble à la fois réaliste et adéquat en fonction des objectifs de la recherche.

3.4 Les modes de collecte de données

D'abord, pour déterminer les stratégies utilisées par les OCDCD, la méthode la plus fiable serait sans doute l'observation directe au sein de plusieurs OCDCD. Néanmoins, cela demanderait beaucoup de temps sur le terrain ainsi que des moyens logistiques et financiers importants pour les déplacements et la présence de l'observateur dans le milieu. Par conséquent, des moyens électroniques peu coûteux et facilement accessibles seront privilégiés. Ainsi, la recherche utilisera deux sources d'information. La première source d'information est le rapport d'activités ou rapport annuel des OCDCD qui ont accepté de participer à la recherche. Tous les organismes doivent produire un rapport d'activités ou rapport annuel pour rendre compte des moyens utilisés pour atteindre leur mission

(SACAIS, 2004). En outre, ce document sert à valider le volet de subvention auquel l'organisme est admissible. Par conséquent, ces rapports sont des sources d'informations incontournables pour mieux comprendre les activités des OCDCD. Néanmoins, les informations contenues dans ces rapports sont limitées. En effet, il est difficile de savoir si d'autres activités sont présentes et quelle place chacune de ces activités occupe dans le fonctionnement quotidien des OCDCD. En outre, dû au contexte politique difficile, il est possible que les OCDCD aient des stratégies et des tactiques légèrement différentes de ce qu'ils présentent dans leurs rapports adressés au gouvernement. Somme toute, ces documents restent des sources d'informations incontournables. Ainsi, l'étude demandera aux OCDCD de joindre un rapport annuel parmi leurs rapports des trois dernières années. Néanmoins, considérant les limites de cette source de données, un questionnaire sera également acheminé aux organismes sélectionnés pour faire partie de l'étude. Ce questionnaire est auto-administré par une personne désignée par l'organisme participant (annexe 3) et sera envoyé par courrier électronique. Le questionnaire contient 20 questions, dont quatre sont constituées de cases à cocher, six sont des questions avec un choix de réponses à bande défilante qui ne sont pas exhaustives ni exclusives, sept questions demandent des réponses courtes, deux questions demandent des développements de longueur moyenne et plusieurs sections sont réservées pour que les répondants puissent faire des commentaires sur les questions posées. En outre, deux questions visent à connaître des caractéristiques du répondant au questionnaire. Cela a pour objectif de déterminer si le répondant peut être une source de biais en fonction de caractéristiques précises ou si, au contraire, son statut au sein de l'organisme peut être un indicateur de la stratégie de celui-ci. Par conséquent, ces deux questions sont pertinentes dans le volet exploratoire de cette recherche. De plus, les questions trois, six, sept et huit concernent directement les stratégies et les tactiques utilisées par les OCDCD. La question trois se compose de 30 cases représentant une tactique, donc dix tactiques pour chacune des trois stratégies. Cela donnera une première donnée afin de déterminer la quantité d'activité liée à chacune des stratégies pour les OCDCD. Néanmoins, cela reste imprécis, car le nombre d'activités ne représente pas nécessairement le niveau d'importance de l'activité au sein de l'organisme. Pour cette raison, les questions six, sept et huit visent à connaître la perception des répondants concernant le niveau d'importance perçu pour chacune des stratégies. Ainsi, la combinaison

de ces deux éléments permettra de tracer un premier portrait des stratégies utilisées et de leur importance dans les OCDCD.

D'autre part, le questionnaire est conçu pour recueillir des données objectives précibées sans brimer l'expression des répondants qui pourraient avoir des informations supplémentaires à fournir. En effet, considérant le caractère exploratoire de la recherche, il semble nécessaire de laisser des espaces pour que les répondants expriment et développent leur pensée sur le sujet de recherche. En outre, les OCDCD seront invités à joindre leur rapport d'activités ou rapport annuel au questionnaire dûment rempli et à retourner les deux documents directement à l'étudiant-chercheur. Ces rapports seront utilisés pour compléter les informations recueillies par le questionnaire. En effet, ces rapports contiennent déjà les activités effectuées par les OCDCD. Ainsi, il sera possible d'utiliser et de croiser les informations des rapports avec celles des questionnaires pour réduire les risques de ne pas considérer des activités qui auraient été faites par les organismes. En outre, cela pourra confirmer des informations du questionnaire comme les sources de revenus des organismes, le nombre de bénévoles et le nombre d'heures travaillées. Néanmoins, tous les rapports annuels reçus ne seront pas nécessaires. En effet, ils serviront plutôt à compléter l'information si les questionnaires laissent des imprécisions. Par exemple, si l'un des déterminants pouvant influencer le choix de stratégie d'un organisme se retrouve sous-représenté, l'analyse du rapport annuel de cet OCDCD permettra de mieux saisir l'effet de ce déterminant sur l'organisme. Dans ce sens, on estime que l'analyse d'une dizaine de rapports parmi les 42 prévus devrait être suffisante pour compléter les questionnaires. Bref, les questionnaires jumelés aux rapports annuels seront en mesure de fournir les données nécessaires à explorer adéquatement les stratégies et les tactiques des OCDCD.

3.5 Plan d'analyse des données

L'analyse de données sera faite en plusieurs étapes pour traiter de manière distincte les données quantitatives et qualitatives ainsi que les données provenant du questionnaire et celles provenant du rapport annuel.

Les données de type quantitatives seront traitées avec SPSS. Le programme permettra de créer des cas pour chacun des organismes et de leur associer toutes les données récoltées

grâce à des variables. Cela facilitera le croisement des variables pour déterminer s'il y a des liens à faire entre certaines caractéristiques et certains choix de stratégie. Malgré que l'échantillon soit trop petit pour être statistiquement représentatif de la population, avoir des données statistiques pourra ouvrir des pistes de réflexion sur les liens entre les différentes variables. D'abord, certaines questions viseront à déterminer les stratégies les plus utilisées par les organismes. Une première question vise à connaître les activités qui sont faites en lien avec chacune des stratégies pour savoir quel type de stratégie est le plus présent. Une deuxième question visera à connaître quelle importance accordent les OCDCD à chacune des stratégies. Ces questions vont permettre de décrire les stratégies des OCDCD. En outre, les résultats de ces deux questions pourront être quantifiées et croisées avec les caractéristiques identifiées comme des déterminants possibles du choix de stratégie dans le cadre conceptuel comme le nombre d'employés, de bénévoles, les revenus de l'organisme, le milieu de l'organisme et le domaine d'activités. L'objectif étant de déterminer s'il existe un lien entre ces variables et le choix de stratégie des OCDCD. De plus, il est possible que des variables s'ajoutent étant donné que les rapports annuels peuvent contenir des données pertinentes, mais imprévues qu'il serait intéressant d'analyser pour évaluer si ces caractéristiques influencent le choix de stratégie des organismes.

Le tableau d'opérationnalisation permet de systématiser la manière dont les questions seront traitées en fonction des concepts qui sont liés à chacune des questions.

Tableau d'opérationnalisation

Concepts	Sous-dimension des concepts	Catégories d'analyse	Éléments du questionnaire
Caractéristiques du répondant	- Rôle - Expérience	1. Niveau d'implication 2. Niveau de connaissance	1.1 Rôle dans l'organisme, Q.1 2.1 Temps d'implication, Q.2
Caractéristiques de l'organisme	- Taille - Longévité - Revenus - Provenance des revenus	3. Ressources humaines de l'organisme	3.1 Nombre de salariés, Q.12 3.2 Nombre d'heures travaillé pour l'organisme, Q.12.1 3.3 Nombre de bénévoles dans

	<ul style="list-style-type: none"> -Caractéristiques des bénévoles - Milieu - Domaine d'action 	4. Ressources financières de l'organisme	<p>l'organisme, Q.14</p> <p>3.4 Nombre d'heures de bénévolat réalisé, Q.16</p> <p>3.5 Âge moyen des bénévoles, Q.15</p> <p>3.6 Principales caractéristiques des bénévoles, Q.17</p> <p>4.1 Montants d'argent disponible, Q.13</p> <p>4.2 Sources de revenus, Q. 13.1</p>
Stratégie émancipatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation - Pédagogie - Gestion participative - Conscientisation - Sensibilisation 	<p>5. Niveau de nécessité de cette stratégie</p> <p>6. Niveau de présence de la stratégie dans l'organisme</p> <p>7. Implication des membres dans la gestion de l'organisme</p>	<p>5.1 Perception d'importance de la stratégie, Q.6</p> <p>6.1 Activités réalisées, Q.3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10</p> <p>6.2 Importance des activités, Q.4 et 5</p> <p>7.1 Nommer 3 moyens d'implication des membres</p>
Stratégie de collaboration-persuasion	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration - Persuasion - Partenariat - Concertation - Coopération 	<p>8. Niveau de nécessité de cette stratégie</p> <p>9. Niveau de présence de la stratégie dans l'organisme</p>	<p>8.1 Perception d'importance de la stratégie, Q.7</p> <p>9.1 Activités réalisées, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 3.19, 3.20</p> <p>9.2 Importance des activités, Q.4 et 5</p>
Stratégie de confrontation	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit - Adversaire - Lutte - Perturbation - Affrontement 	<p>10. Niveau de nécessité de cette stratégie</p> <p>11. Niveau de présence de la stratégie dans l'organisme</p>	<p>10.1 Perception d'importance de la stratégie, Q.8</p> <p>11.1 Activités réalisées, 3.21, 3.22, 3.23, 3.24, 3.25, 3.26, 3.27, 3.28, 3.29, 3.30</p> <p>11.2 Importance des activités, Q.4 et 5</p>
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Médias sociaux 	12. Utilisation des outils virtuels	12.1 Classification d'utilisation des

	- Autres	13. Niveau de présence d'activités connexes 14. Utilisation des outils virtuels	outils virtuels, Q.9 13.1 Activités réalisées, Q. 3.31, 3.32, 3.33* ² 14.1 Classement des outils virtuels les plus utilisés, Q.9 14.2 Description de l'utilisation des outils virtuels, Q.10
--	----------	--	--

Les données qualitatives seront analysées en fonction des sous-dimensions des concepts présents dans le tableau d'opérationnalisation. Les références à ces sous-dimensions seront liées à chacun des concepts y étant associés. Par exemple, une référence à l'éducation ou à la pédagogie sera considérée comme un élément s'insérant à la stratégie émancipatoire, alors qu'une référence au conflit sera traitée comme un élément lié à la stratégie de confrontation.

Pour les données qualitatives du volet exploratoire comme les caractéristiques des bénévoles et l'usage des médias sociaux, il sera nécessaire de faire une lecture flottante (Mayer et coll., 2000) de l'ensemble du matériel recueilli avant de déterminer la meilleure manière de traiter l'information. Par la suite, il sera possible de déterminer une unité d'analyse permettant de codifier et de catégoriser les données qualitatives obtenues. Considérant que la validité de la recherche dépend beaucoup de la pertinence des catégories et des unités choisies (Mayer et coll., 2000), l'étudiant-chercheur fera valider la pertinence des choix d'unités d'analyse auprès d'au moins un pair. Considérant le caractère exploratoire et les objectifs de la recherche, une attention particulière sera accordée à la présence ou à l'absence de certains éléments dans les réponses des questions à développement plutôt que sur les liens entre les idées développées ou le sens accordé aux stratégies et aux tactiques par les organismes.

² * : Les points 3.32, 3.33 et 3.34 correspondent aux éléments « autre ». Dans ce sens, ils pourront s'insérer dans les trois stratégies.

Finalement, des retranchements seront faits entre les caractéristiques des organismes pour tenter de déterminer si certains éléments quantitatifs influencent certains éléments qualitatifs et vice-versa. Si de tels liens existent, il serait intéressant de vérifier s'il existe également des portraits types d'organismes. C'est-à-dire, si les organismes ayant tels groupes de caractéristiques ont davantage de chances d'avoir également tels autres groupes de caractéristiques. Cela permettrait de mieux comprendre les stratégies et les tactiques des organismes en fonction d'éléments encore plus précis que leur appartenance aux organismes communautaires en défense collective de droits.

3.6 Considérations éthiques

Plusieurs considérations ont été faites pour assurer que la recherche soit faite de la manière la plus acceptable possible. D'abord, les sollicitations seront faites par courriel ce qui permettra aux personnes de prendre connaissance de la recherche. Les organismes intéressés à y participer pourront répondre au courriel (Annexe 1). En outre, une lettre de présentation de la recherche (Annexe 2) sera jointe au questionnaire pour informer les personnes sur la nature de la recherche, le déroulement de leur participation, les avantages et les inconvénients de la participation, le droit de retrait de l'étude et la confidentialité liée aux informations divulguées. Cela a pour objectif que la participation soit libre et volontaire et d'éviter que le participant ignore certaines informations pertinentes. Les personnes seront informées qu'elles n'ont pas l'obligation de répondre à toutes les questions et elles seront sollicitées afin de joindre un rapport annuel des trois dernières années d'activités de leur organisme. De plus, la lettre de présentation précisera qu'en cas de réponse au formulaire, cela sera considéré comme un consentement à participer à l'étude. Il sera également précisé qu'en cas de consentement à la participation à l'étude, le chercheur pourra, au besoin, communiquer avec l'organisme pour avoir des précisions sur les réponses données.

En outre, la confidentialité sera assurée de différentes façons. D'une part, le nom du participant ne sera pas demandé pour assurer l'anonymat du participant. En outre, les noms des organismes sollicités ne seront pas mentionnés dans l'objectif de ne pas pouvoir les identifier. Pour éviter que les organismes puissent être identifiés, toutes les informations susceptibles de permettre une identification seront remplacées par des noms génériques.

3.7 Limites méthodologiques

Parmi les principales limites méthodologiques, la taille de l'échantillon est à mentionner. En effet, l'échantillon est trop petit pour que les résultats soient statistiquement significatifs. Ainsi, les résultats obtenus auront surtout une valeur indicative, car la généralisation des résultats sera impossible.

En outre, la participation libre des organismes pourrait faire en sorte que certains organismes avec des caractéristiques particulières soient surreprésentés. Par exemple, si un plus grand nombre d'employés augmentent les chances de répondre au questionnaire, il est possible que les organismes comptant moins d'employés soient sous-représentés. Dans le même sens, il est possible que les rapports annuels des organismes soient plus ou moins détaillés en fonction d'autres caractéristiques de l'organisme. Des variations dans la quantité d'informations présentes dans les rapports annuels amèneraient une disproportion dans la représentation de certains organismes.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

170 organismes ont été sollicités pour participer à cette recherche. 42 d'entre eux ont rempli le questionnaire et 32 organismes ont joint un de leur rapport annuel. Ainsi, les objectifs de participation ont été atteints en fonction des paramètres mentionnés au chapitre précédent. Par conséquent, cette section sera dédiée à la présentation des caractéristiques des organismes ayant composé l'échantillon de l'étude. Ces caractéristiques se divisent en deux catégories, d'abord les informations sur les organismes comme la taille des organismes, leurs revenus, leur longévité, les caractéristiques de leurs bénévoles et leurs milieux d'action. Puis, les informations sur l'action collective, soit leurs domaines d'action et leur utilisation des outils virtuels.

4.1 Taille des organismes

Le premier indicateur concerne le nombre d'employés au sein des organismes participants ainsi que le nombre d'heures travaillées. Ainsi, sur les 42 organisations étudiées, 12 d'entre elles ont rapporté avoir un employé, 14 autres ont rapporté en avoir deux et sept ont rapporté en avoir trois. Ces trois groupes constituent 80,5 % de l'échantillon. Ainsi, la grande majorité des organismes participants ont trois employés ou moins. Les organismes restants possèdent entre 4 et 13 employés. Le nombre d'heures effectué par semaine correspond avec les données précédentes. En effet, 29,3 % des OCDCD ont rapporté 37 heures ou moins de travail effectué par semaine, ce qui peut correspondre à un employé. En outre, les organismes ayant 104 heures ou moins de travail de la part de leur salarié représentent 80,5 % de l'échantillon. Ainsi, les deux données concordent très bien.

De plus, trois organismes ont ajouté que leur(s) salarié(s) effectuaient également des heures bénévoles. Ces heures ont été comptabilisées en tant qu'heures travaillées par des professionnels sans être rémunérées. En outre, ce sont des ressources pour l'organisme indépendamment de ses moyens financiers.

4.2 Les revenus

En ce qui concerne les moyens financiers dont disposent les OCDCD, ils sont assez variés comme l'illustre le tableau 6.

Tableau 6 : Répartition des organismes selon leur budget annuel

Revenus	N
30 001\$ à 40 000\$	3
40 001\$ à 50 000\$	4
50 001\$ à 60 000\$	6
60 001\$ à 70 000\$	3
70 001\$ à 80 000\$	2
80 001\$ à 90 000\$	3
90 001\$ à 100 000\$	2
100 001\$ à 120 000\$	3
120 001\$ à 140 000\$	3
140 001\$ à 160 000\$	3
160 001\$ à 180 000\$	3
Plus de 200 000\$	7
Total	42

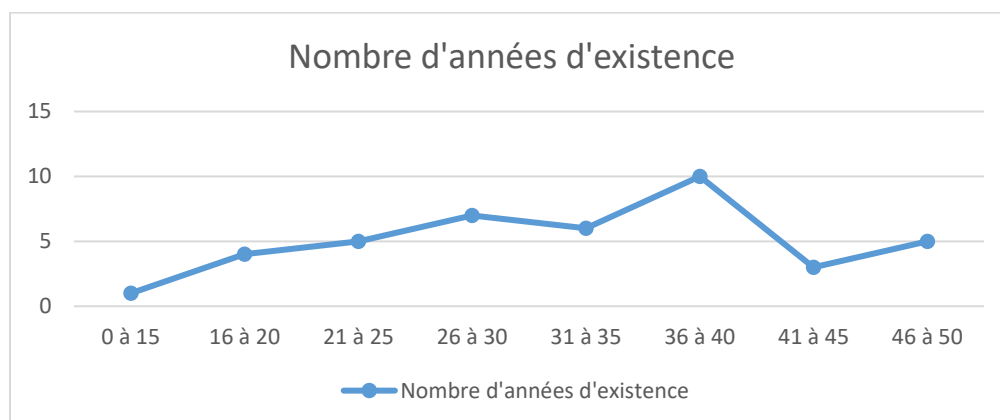
Ainsi, près du tiers des OCDCD ont rapporté avoir moins de 60 001 \$ par année (31 % de l'échantillon) tandis que, sept organismes, soit 16,6 % de l'échantillon, ont mentionné avoir plus de 200 000 \$. Les organismes restants sont répartis équitablement entre les différentes strates proposées dans les choix de questions. Au total, un peu plus de la moitié, soit 54,8 % des organismes, indique un budget de moins de 100 001 \$ par année.

En outre, les organismes mentionnent être, en moyenne, financés à la hauteur de 72,6 % de la part du gouvernement provincial, 15,8 % de la part du secteur privé, 7,8 % par des activités d'autofinancement et 3,8 % de la part du gouvernement fédéral. Ainsi, le gouvernement provincial est de loin la principale source de revenus de ces organismes. En effet, la médiane du taux de financement provincial se trouve à 85 %. Néanmoins, six organismes affirment que moins de 30 % de leur budget provient de cette source, alors que sept organismes mentionnent être entièrement financés par le gouvernement provincial.

4.3 Longévité de l'organisme

Les organismes participants ont en moyenne 32,6 années d'existence, la médiane se trouvant à 35 années d'existence. L'organisme le plus récent détient 14 années d'existence et le plus ancien existe depuis 50 ans. Comme le démontre la figure 1, les organismes sont assez diversifiés quant à leurs années d'existence.

Figure 1 : Répartition des organismes selon leur nombre d'années d'existence



On peut remarquer que les organismes ayant entre 36 et 40 ans sont les plus nombreux. Cela correspond aux années 1970 où l'approche sociopolitique était assez forte (Bourque, Comeau, Favreau, et Fréchette, 2007). Ainsi, il n'est pas surprenant que plusieurs organismes aient été créés pendant cette période. Dans ce sens, les organismes participants sont probablement assez représentatifs de la population à l'étude.

4.4 Les caractéristiques des bénévoles

En ce qui concerne les bénévoles, les OCDCD participants rapportent des taux de participation assez différents. En effet, le nombre moyen de bénévoles s'impliquant dans ces organismes est à 24, alors que le médian se situe à 15. Ainsi, 35 % des OCDCD rapportent avoir moins de 11 bénévoles, 80 % mentionnent avoir 32 bénévoles ou moins, alors que deux organismes affirment avoir plus de 100 bénévoles. Ainsi, relativement peu de bénévoles sont impliqués dans la plupart des organismes consultés, même si certains d'entre eux en comptent énormément, faisant gonfler la moyenne.

Les données concernant le nombre d'heures effectuées par ces bénévoles correspondent bien au nombre de bénévoles. En effet, 34 % des OCDCD mentionnent que huit heures ou moins de bénévolat sont effectuées chaque semaine dans leur organisation tandis que 85,7 % des organismes mentionnent que 30 heures ou moins sont faites par semaine. En outre, deux organismes rapportent plus de 160 heures de bénévolat par semaine.

La grande majorité des organismes se ressemblent quant aux caractéristiques des bénévoles impliqués. Ceux-ci sont généralement âgés de 40 à 60 ans. En effet, seulement cinq

OCDCD rapportent que l'âge moyen de leurs bénévoles est inférieur à 40 ans et quatre autres mentionnent que leurs bénévoles ont en moyenne plus de 60 ans. L'âge moyen rapporté des bénévoles se trouvant à 49 ans, alors que l'âge médian se trouve à 50 ans. Ainsi, l'âge des bénévoles dans les différents organismes participants est assez homogène.

4.5 Milieu d'action

Les OCDCD ayant participé à notre étude proviennent de 14 des 17 régions administratives du Québec. Seules les régions de Laval, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec n'ont pas été couvertes par la recherche. Les OCDCD sont répartis comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7 : Répartition de l'échantillon selon les régions d'administratives

Région Administrative	N
Bas-Saint-Laurent	2
Saguenay/Lac-Saint-Jean	4
Capital-Nationale	4
Mauricie	2
Estrie	4
Montréal	11
Outaouais	3
Abitibi-Témiscamingue	1
Gaspésie/Iles-de-la-madelaine	2
Chaudière-Appalache	2
Lanaudière	1
Laurentides	1
Montérégie	3
Centre du Québec	2
Total	42

Un peu plus du quart des organismes interrogés (11) proviennent de la région de Montréal. Ainsi, les 11 OCDCD de Montréal sont considérés comme étant dans un milieu urbain, alors que les 31 autres organismes sont considérés être dans des milieux ruraux.

Les cinq caractéristiques présentées ci-dessus tracent un portrait général des caractéristiques des OCDCD qui ont rempli le formulaire. Les deux prochaines sections porteront sur les caractéristiques relatives à l'action collective que ces organismes réalisent. En d'autres mots, on s'intéresse davantage à ce qu'ils font qu'à ce qu'ils sont.

4.6 Le domaine d'action

Comme mentionné dans les sections précédentes, les OCDCD oeuvrent dans des domaines d'action variés. Les organismes ont été regroupés en fonction des causes sur lesquelles ils oeuvrent. Les organismes qui défendent les droits des personnes en situation d'itinérance, sans emploi et à faible revenu ont été regroupés dans la catégorie « Pauvreté ». Les organismes de la catégorie « Handicap » regroupent tous ceux qui oeuvrent auprès des personnes en situation de handicap, indépendamment qu'elles soient physiques ou mentales. La catégorie « Logement » regroupe les organismes qui oeuvrent pour défendre le droit à l'hébergement, la catégorie « LGBTQ » regroupe les organismes qui défendent les droits en lien avec l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle. La catégorie « Gérontologie » réfère à la défense de droits des aînés, la catégorie « Féminisme » renvoie aux organismes de défense de droits des femmes et, finalement, la catégorie « Autres » réfère à tous les organismes qui étaient les seuls représentants de leur domaine d'action. Le tableau 8 présente la répartition des organismes selon ces catégories.

Tableau 8 : Répartition de l'échantillon selon le domaine d'action

Domaine d'action	N	% de l'échantillon
Pauvreté	14	31
Situations de handicap	13	33,3
Logement	4	9,5
Gérontologie	3	7,1
Féminisme	2	4,8
LGBTQ	2	4,8
Autre ³	4	9,5
Total	42	100

Les deux domaines d'action principaux sont la pauvreté et les situations de handicap loin devant tous les autres domaines. Ces deux domaines d'action sont investis par 64,3 % des organisations de l'échantillon, soit 27 organismes. Ainsi, tous les autres domaines d'action sont moins investis par les organismes.

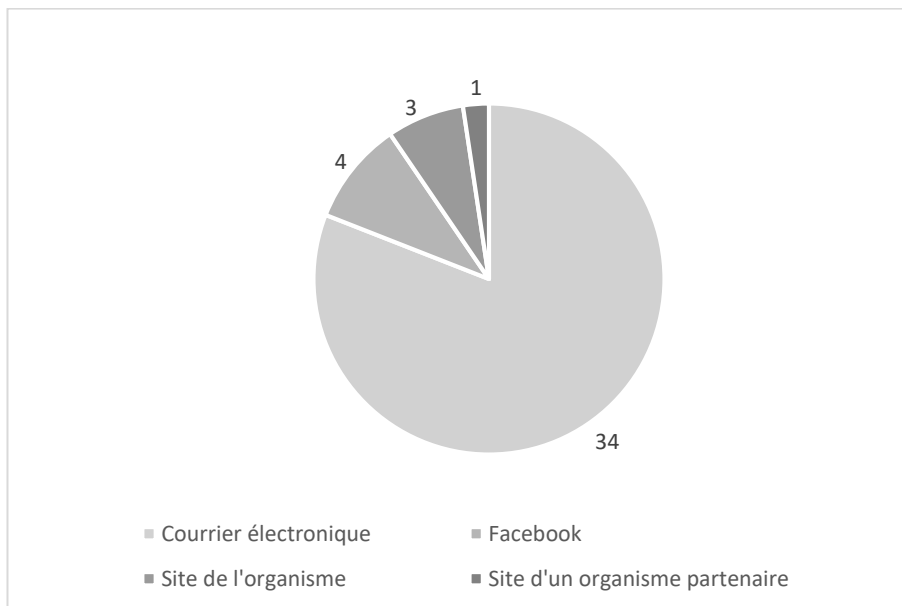
4.7 Utilisation des outils virtuels

L'évaluation des outils virtuels utilisés semblait une voie nouvelle dans le domaine des OCDCD. En effet, ces outils semblent absents de la littérature en action sociale. Néanmoins, il semblait pertinent de s'y intéresser de manière exploratoire pour déterminer s'il y avait des liens entre les outils que ces organismes utilisent et le type de stratégie qu'ils mettent en place.

Les données obtenues montrent que l'outil virtuel le plus utilisé par les organismes communautaires est le courrier électronique. En effet, plus de 75% des organismes (34) affirment que c'est l'outil qu'ils utilisent le plus, ce qui représente 81 % des organismes. La figure 2 illustre la répartition des réponses concernant l'outil virtuel que les OCDCD ont indiqué comme étant le plus fréquemment utilisé.

³Les organismes dans la catégorie « autres » étaient les seuls participants à travailler sur leur problème.

Figure 2 : L’outil virtuel le plus utilisé par les OCDCD



En ce qui concerne les deuxièmes et troisièmes outils virtuels les plus importants, les organismes rapportent utiliser davantage le site de leur organisme que le site de Facebook. Néanmoins, ces deux outils sont beaucoup plus utilisés que les autres illustrés aux figures 3 et 4.

Figure 3 : Le deuxième outil virtuel le plus utilisé par les OCDCD

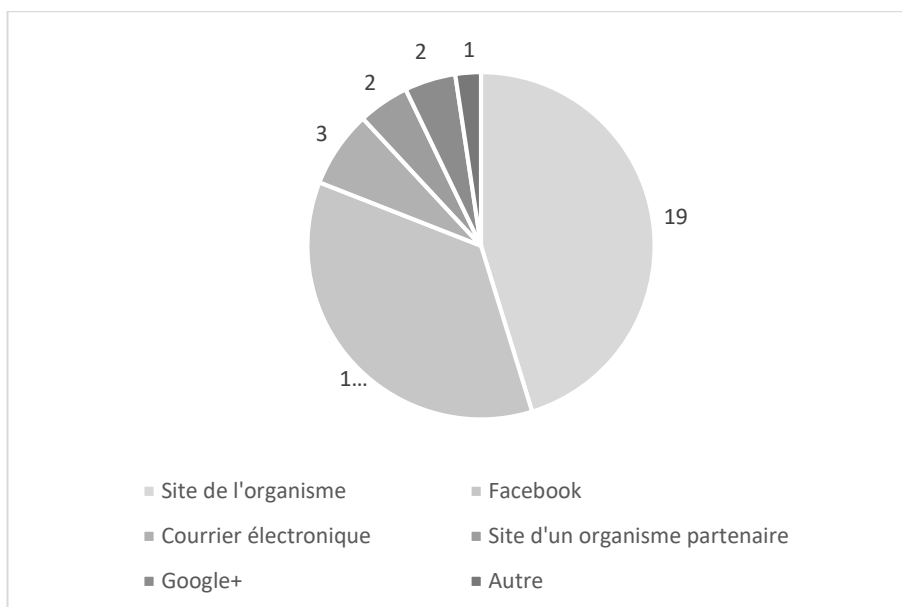
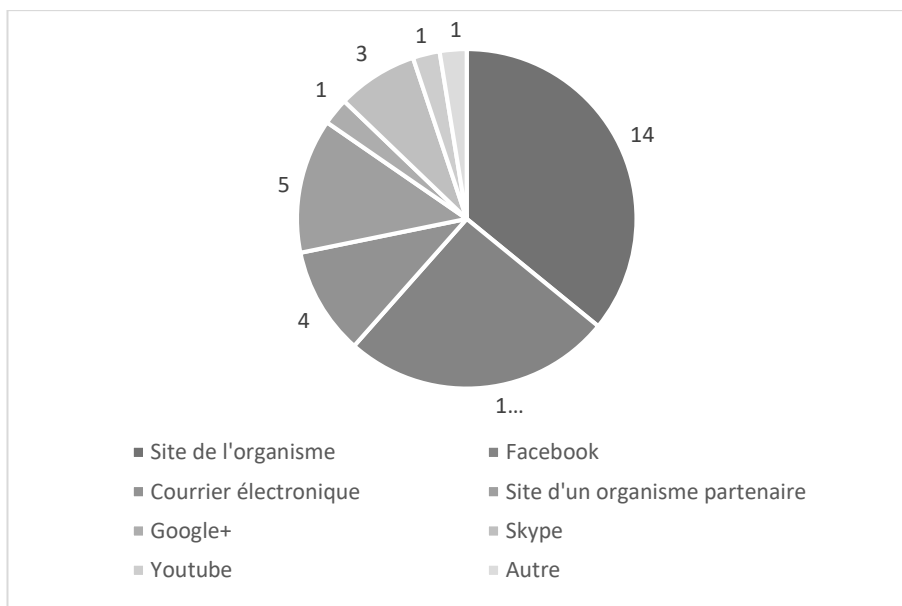


Figure 4 : Le troisième outil virtuel le plus utilisé par les OCDCD



Ces figures mettent en lumière que le site de l'organisme et Facebook sont les deux outils les plus utilisés. En effet, si l'on combine ces trois indicateurs, cela signifie que 36 organismes, soit plus de huit organismes sur dix utilisent le site de leur organisme comme un de leurs trois outils virtuels principaux et que près de sept organismes sur dix (29) utilisent également Facebook. Ainsi, le courrier électronique, le site de l'organisme et Facebook sont beaucoup plus utilisés que les autres outils virtuels.

En outre, le quatrième outil virtuel le plus utilisé donne des informations beaucoup moins claires que les trois premiers. En effet, les données se répartissent entre davantage d'outils. Néanmoins, 11 organismes mentionnent utiliser le site d'un organisme partenaire comme quatrième outil. Finalement, 12 OCDCD mentionnent ne pas utiliser de quatrième outil virtuel et ce chiffre monte à 24 lorsqu'il est question d'un cinquième outil virtuel. Ainsi, plus de la moitié des organismes utilisent au plus quatre outils de communication virtuelle.

CHAPITRE 5 : RÉSULTATS ET DISCUSSION

Ce mémoire vise deux objectifs. Dans un premier temps, décrire quelles sont les principales stratégies employées par les OCDCD et, dans un second temps, mieux comprendre quels facteurs influencent le recours aux stratégies. Les résultats obtenus sur les stratégies employées seront présentés en relevant les tactiques employées considérées comme des manifestations du recours à une des trois stratégies. Nous présenterons les résultats au sujet des stratégies considérées comme les plus importantes ainsi que le niveau d'importance accordé à chacune d'entre elles. Ensuite, des liens possibles seront établis entre les caractéristiques des organismes et leur choix de stratégies, permettant de déterminer quelles caractéristiques exercent une influence à cet égard. Cependant, avant tout, quelques considérations sur l'échantillon seront apportées afin de mettre en lumière les liens que l'on peut faire entre l'échantillon et la population à l'étude.

5.1 Considération sur l'échantillon

Cette section a pour objectif de prendre un recul critique face à l'échantillon obtenu afin de déterminer sa représentativité en regard de la population à l'étude.

D'abord, il faut noter un élément assez surprenant concernant les revenus des organismes participants. En effet, sept organismes mentionnent avoir un budget supérieur à 200 000 \$ par année. Cela est surprenant considérant que le SACAIS subventionne ces organismes en moyenne pour 54 071 \$ par année et que cette source de revenus représente environ 64 % du revenu des OCDCD (SACAIS, 2015). Ainsi, les OCDCD avec un budget de plus de 200 000\$ semblent surreprésentés dans cette étude. Il est possible que les organismes disposant de plus de ressources aient davantage tendance à répondre aux sondages qui leur sont soumis.

Cette caractéristique a probablement un effet sur la taille moyenne des organismes que nous avons obtenu dans notre échantillon. En effet, il est possible que la moyenne des employés de l'ensemble des organismes soit plus faible que ce que rapportent les organismes participants à cette étude.

En outre, selon les données du SACAIS, 101 des 321 OCDCD proviennent de la région de Montréal, ce qui représente 32,4 % des organismes. Dans l'échantillon, les OCDCD de la

région de Montréal représentent 26,2 % des organismes. Ainsi, la répartition des organismes selon les régions administratives n'est pas identique à celle de la population. Néanmoins, considérant que l'échantillon contient 42 organismes, les différences semblent inévitables. Le fait que 14 régions soient représentées et que la région de Montréal possède le plus de participants sont donc des éléments positifs de l'échantillon.

Concernant les autres caractéristiques des OCDCD participants, il est difficile de déterminer leur niveau de similarité avec la population à l'étude puisque ces données sur la population sont peu connues. Néanmoins, le recrutement s'est fait par courrier électronique, ainsi il est évident que les organismes participants sont des organismes qui utilisent le courrier électronique comme outil de communication. Dans ce sens, il est possible que des OCDCD moins informatisés aient été écartés par le choix de ce mode de collectes de données. En supposant que les organismes moins informatisés soient plus petits, aient moins de budget, cela pourrait aussi permettre de faire un lien avec la moyenne de budgets des organismes participants à la recherche, plus élevée que la moyenne des OCDCD au Québec.

5.2 Stratégies rapportées

En plus de recueillir des informations sur différentes caractéristiques des organismes (taille, budget, etc.) l'étude a permis de mettre en lumière les stratégies d'action privilégiées par ces derniers. Comme vu précédemment, la littérature existante sur les stratégies en action sociale permet d'utiliser les tactiques comme indicateurs de l'usage d'une stratégie. Ainsi, l'outil de cueillette des données a permis de relier chacune des stratégies présentées à dix tactiques correspondantes (c.f : le tableau d'opérationnalisation, p.51). Les données recueillies ont permis de récolter trois types de mesure pour illustrer le recours aux stratégies. En effet, des informations ont été recueillies sur les tactiques utilisées au moins une fois au cours de la dernière année, celles considérées comme les plus représentatives de la pratique des organismes, de même que l'importance attribuée à chacune des trois stratégies sur une échelle d'un à dix. De brefs commentaires expliquant l'importance des stratégies ont également fait l'objet d'analyses. Les trois prochaines sections serviront à analyser les trois mesures effectuées.

5.2.1 Les tactiques utilisées au moins une fois au cours de la dernière année

Globalement, les OCDCD participants ont rapporté utiliser une plus grande diversité de tactiques s'inscrivant dans la stratégie émancipatoire que de tactiques de coopération-persuasion. De la même manière, les tactiques de coopération-persuasion étaient aussi plus diversifiées que les tactiques de confrontation comme le montre le tableau 9.

Tableau 9 : La moyenne du nombre de tactiques utilisées dans chacune des stratégies

	Nb de tactiques émancipatoires	Nb de tactiques de coopération-persuasion	Nb de tactiques de confrontation
Moyenne	8,21	6,67	2,86
N	42	42	42

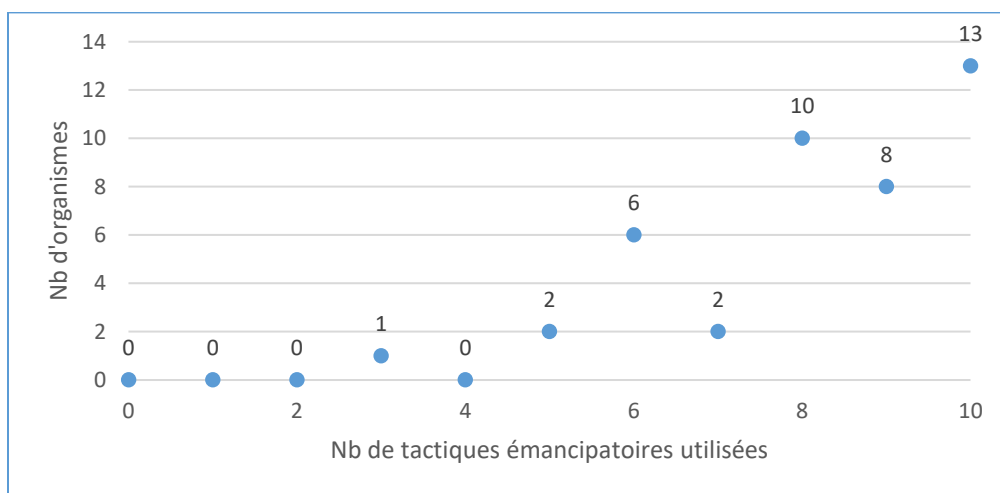
Un premier constat se dégage des données recueillies. En effet, les OCDCD du Québec mentionnent utiliser plusieurs tactiques dans l'une ou l'autre des stratégies répertoriées. Ainsi, en moyenne, dans leur pratique d'action collective, les OCDCD recourent à un peu plus de huit tactiques différentes associées à la stratégie émancipatoire, à un peu plus de six tactiques différentes de coopération-persuasion et ont recours à près de trois tactiques de confrontation. Cela représente des distinctions assez importantes entre chacune des stratégies, surtout en ce qui a trait aux tactiques s'inscrivant dans une stratégie de confrontation dont la variété est moins élevée. Néanmoins, cette donnée ne donne pas d'information sur la fréquence d'utilisation des tactiques sélectionnées. Ainsi, cela signifie plutôt que la variété de moyens et d'outils pour la stratégie émancipatoire est, en moyenne, plus grande dans les OCDCD que leur variété de moyens et d'outils pour la stratégie de confrontation, soit 8,21 tactiques contre 2,86 tactiques.

Il faut également mentionner que les tactiques utilisées par les OCDCD varient à l'intérieur d'une même stratégie. En d'autres mots, les organismes ne mentionnent pas toujours les mêmes tactiques pour une stratégie. Dans ce sens, toutes les tactiques présentes dans le questionnaire ont été sélectionnées au moins une fois. Néanmoins, certaines tactiques reviennent plus souvent que d'autres. Les tactiques les plus souvent mises en oeuvre sont, dans l'ordre, la formation et la sensibilisation auprès de la population, la formation auprès

des membres et des bénévoles, la production de matériel de sensibilisation, la participation à des tables de concertation et l'éducation populaire. De ces cinq tactiques, quatre sont associées à la stratégie émancipatoire, seule la participation à des tables de concertation est associée à la stratégie de coopération-persuasion.

En regardant de plus près les résultats relatifs aux tactiques émancipatoires, il est assez clair que les organismes utilisent une grande variété de ces tactiques. En effet, comme le montre la figure 5, un seul organisme utilise moins de cinq tactiques émancipatoires, alors que 13 organismes rapportent avoir utilisé les dix tactiques suggérées par le questionnaire. Ainsi, l'axe du nombre d'organismes représente la quantité d'organismes ayant donné une réponse identique à la question. Cette logique concernant l'axe du nombre d'organismes se répète dans les prochaines figures.

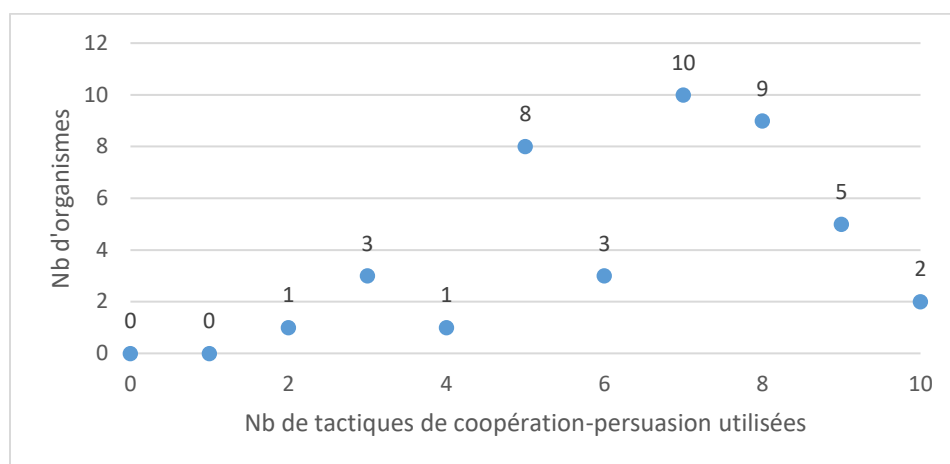
Figure 5 : Répartition des organismes selon le nombre de tactiques émancipatoires utilisées



Les résultats sont assez explicites, les OCDCD participants utilisent de nombreuses tactiques émancipatoires. En outre, les résultats laissent également penser que plusieurs organismes utilisent davantage de tactiques que les dix suggérées dans le questionnaire puisque le mode du nombre de tactiques émancipatoires utilisées est de 10. Bref, les tactiques émancipatoires sont les plus diversifiées au sein de OCDCD.

En ce qui concerne les tactiques s'inscrivant dans la stratégie de coopération-persuasion, de la même façon, la figure 6 montre que les OCDCD participants en utilisent généralement plusieurs.

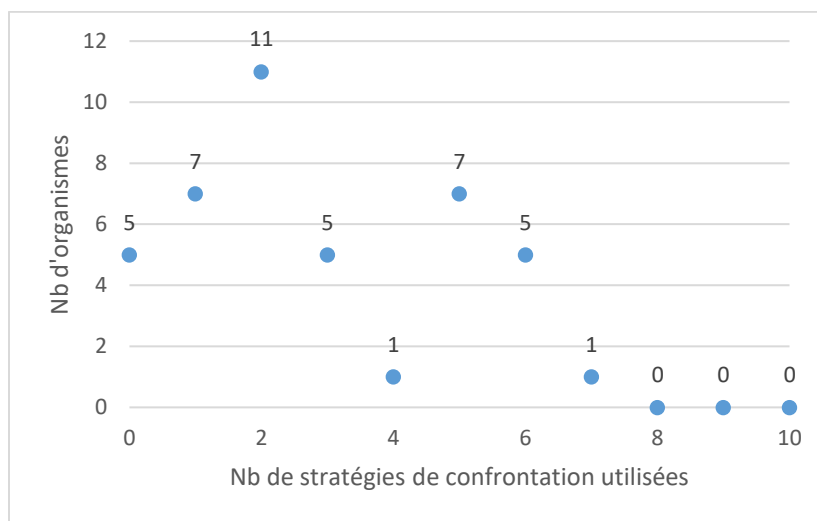
Figure 6 : Répartition des organismes selon le nombre de tactiques de coopération-persuasion utilisées



En effet, tous les organismes ont utilisé au moins deux tactiques différentes de coopération-persuasion au cours de la dernière année, dix organismes mentionnent en utiliser sept et neuf autres déclarent en utiliser huit. En outre, on peut remarquer que les données de cette figure semblent distribuées en forme de loi normale et le sommet de la courbe se trouve à sept tactiques. Par conséquent, il est possible de constater que la stratégie de coopération-persuasion joue un rôle prépondérant pour l'ensemble des organismes questionnés et que le recours à cette stratégie est largement répandu.

Les dernières tactiques, celles qui correspondent à la stratégie de confrontation, sont moins rapportées par les organismes. En effet, comme le montre la figure 7, cinq OCDCD mentionnent n'utiliser aucune tactique de confrontation et aucun organisme ne mentionne utiliser plus de sept tactiques associées à cette stratégie. Cela marque une différence majeure avec les deux autres stratégies pour lesquelles les OCDCD utilisent un éventail nettement plus varié de tactiques.

Figure 7 : Répartition des organismes selon le nombre de tactiques de confrontation utilisées



Il est difficile de déterminer une tendance claire à partir de cette figure. En effet, à l'exception des 11 organismes ayant utilisé deux tactiques de confrontation au cours de la dernière année et à celui ayant déclaré en avoir utilisé quatre, les données se situent de cinq ou sept organismes jusqu'à six tactiques. En d'autres mots, le nombre d'organismes mentionnant avoir utilisé zéro ou une tactique de confrontation est égal au nombre d'organisme mentionnant avoir utilisé cinq ou six tactiques de confrontation. Néanmoins, un seul organisme mentionne avoir utilisé plus de six tactiques de confrontation. Ainsi, les données obtenues ne nous permettent pas d'entrevoir une tendance dans l'utilisation des tactiques de confrontation par des organismes de OCDCD. Par conséquent, deux analyses sont possibles. Soit les données des groupes d'exceptions concernant le nombre de tactiques s'annulent et on peut considérer que les organismes se répartissent assez également entre ceux qui n'utilisent aucune tactique associée à la confrontation et ceux qui déclarent en utiliser six. Soit on peut considérer qu'il existe deux groupes distincts; un premier groupe composé d'organismes n'utilisant peu ou pas de tactiques de confrontation, et un second groupe mettant en application des tactiques de confrontation variées. Les données complémentaires récoltées dans cette étude laissent penser que la deuxième analyse rend compte davantage de la réalité. En effet, d'autres données font voir que certains organismes considèrent la stratégie de confrontation comme peu ou pas utile, alors que d'autres pensent que cette stratégie est une part nécessaire à la réalisation de leur

mission. Cette distinction sera mise en lumière dans la section suivante au sujet de l'importance accordée à chacune des stratégies.

5.2.2 Les tactiques représentant le mieux les pratiques des OCDCD

Les organismes ont identifié, parmi les tactiques utilisées au cours de la dernière année, les cinq tactiques représentant le mieux leur pratique, en ordre d'importance. Pour des fins d'analyse, les tactiques ont été classées en fonction de la stratégie à laquelle elles sont associées. Par conséquent, si un organisme mentionne que la tactique qui le représente le mieux est « l'organisation d'une manifestation », cela fait une mention pour la stratégie de confrontation. Dans ce sens, le tableau 10 illustre la répartition des cinq tactiques considérées comme les plus représentatives des organismes selon la stratégie associée.

Tableau 10 : Répartition des tactiques les plus représentatives selon la stratégie associée

	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation	Total
1 ^{ere} tactique	29	10	2	41
2 ^e tactique	27	9	6	42
3 ^e tactique	20	14	7	41
4 ^e tactique	23	10	7	40
5 ^e tactique	22	14	2	38
Total	121	57	24	202

Ce tableau montre que parmi les tactiques rapportées comme occupant le premier rang en matière de représentativité de la pratique dans leur organisme, 29 OCDCD ont mentionné une tactique s'inscrivant dans la stratégie émancipatoire, dix autres ont mentionné une tactique s'inscrivant dans la stratégie de coopération-persuasion et deux organismes ont mentionné une tactique s'inscrivant dans la stratégie de confrontation. Ainsi, cela confirme les données à la section précédente à l'effet que la stratégie émancipatoire soit la plus utilisée par les OCDCD. Elle l'est en termes de variété de tactiques et les organismes considèrent généralement que cette stratégie représente le mieux leur pratique. En outre, cela confirme également que la stratégie de coopération-persuasion est plus représentative de la pratique des OCDCD que ne l'est la stratégie de confrontation.

Aussi, il est intéressant de constater que la stratégie émancipatoire, qui représente la stratégie la plus représentative dans 29 cas, représente une moins forte proportion des tactiques classées comme moins représentatives (3^e, 4^e et 5^e rang) au profit des deux autres stratégies. Cela laisse croire à une certaine diversité des stratégies employées par les OCDCD.

En outre, malgré la faible moyenne du nombre de tactiques de confrontation utilisées par les organismes, plusieurs organismes ont mentionné des tactiques de confrontation parmi les cinq tactiques les plus représentatives de leur organisme. Par conséquent, il est nécessaire de considérer que cette stratégie occupe une place importante pour quelques organismes. En effet, il n'est pas anodin que six organismes aient mentionné une tactique de confrontation comme étant la deuxième tactique la plus représentative de leur pratique et que sept autres l'aient fait pour la troisième tactique la plus représentative.

En résumé, parmi les 202 tactiques rapportées comme étant parmi les cinq plus représentatives des pratiques des OCDCD, 121 s'inscrivent dans la stratégie émancipatoire, ce qui représente 59,9 % des tactiques. 57 tactiques sont associées à la stratégie de coopération-persuasion, ce qui représente 28,2 % des tactiques, alors que les tactiques de confrontation représentent 24 tactiques rapportées pour 11,9 % des tactiques les plus représentatives de la pratique des OCDCD. Ainsi, il est incontestable que la stratégie émancipatoire représente le mieux la pratique des OCDCD, suivie de la stratégie de coopération-persuasion, puis de la stratégie de confrontation. Cela confirme le constat semblable qui a été fait précédemment concernant la variété des tactiques employées par les OCDCD. En effet, la même hiérarchie entre les stratégies se dégagait entre les trois stratégies. Par conséquent, il semble probable que la stratégie émancipatoire soit la plus importante stratégie pour les OCDCD, suivie de la stratégie de coopération-persuasion puis de la stratégie de confrontation. Cette hypothèse pourra être vérifiée dans la prochaine section sur le niveau d'importance accordé par les organismes à chacune des stratégies.

5.2.3 Le niveau d'importance accordé à chacune des stratégies

Cette section est centrée sur l'importance que les organismes déclarent accorder à chacune des stratégies sur une échelle de zéro à dix (zéro signifiant «°aucunement nécessaire°» et dix signifiant «°absolument nécessaire°»). En plus de l'échelle, les organismes étaient

invités à brièvement justifier leur choix. Environ 22 organismes ont justifié leur choix pour chacune des stratégies. Ainsi, les résultats quantitatifs seront d'abord présentés, puis les justifications apportées par les OCDCD seront mises en lumière.

D'abord, il est intéressant de mentionner la moyenne qu'obtient chacune des stratégies. Ainsi, les OCDCD mentionnent en moyenne accordée une importance de 9,24 à la stratégie émancipatoire, de 7,48 à la stratégie de coopération-persuasion et de 5,6 à la stratégie de confrontation comme le montre le tableau 11.

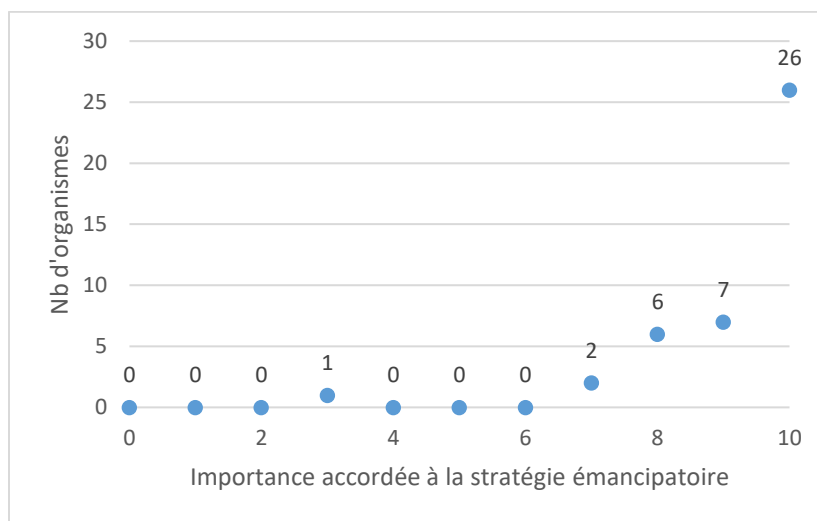
Tableau 11 : Moyenne de l'importance accordée à chacune des stratégies

	Importance de la stratégie émancipatoire	Importance de la stratégie de coopération-persuasion	Importance de la stratégie de confrontation
Moyenne	9,24	7,48	5,6
N	42	42	42

Une fois de plus, il est possible de constater que les trois stratégies sont importantes et reconnues par les OCDCD. En outre, la hiérarchie entre les stratégies demeure la même que pour les indicateurs précédents. Ainsi, la stratégie dominante est la stratégie émancipatoire, suivie de la stratégie de coopération-persuasion et que la stratégie jugée la moins nécessaire est celle de confrontation.

Comme le montre la figure 8, l'importance de la stratégie émancipatoire semble faire assez l'unanimité au sein des OCDCD. Dans ce sens, un seul organisme inscrit une note inférieure à sept et 26 organismes ont inscrit la note maximale.

Figure 8 : Répartition des organismes selon le niveau d'importance accordée à la stratégie émancipatoire



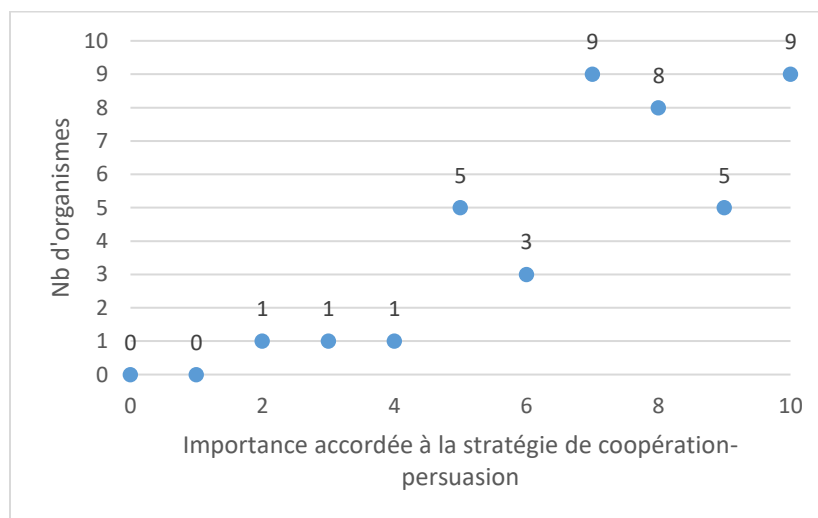
Ainsi, les organismes affirment presque qu'à l'unanimité que la stratégie émancipatoire est extrêmement importante pour eux. Les justifications vont également dans ce sens. En effet, certains commentaires considèrent cette stratégie comme essentielle : « *Les activités de sensibilisation sont essentielles pour remplir notre mission* » et « *L'un des volets essentiels de notre action est l'éducation populaire* ». De plus, certains mentionnent que sans cette stratégie, leur mission serait difficile à remplir puisqu'il ne connaîtrait pas les besoins des personnes. Dans ce sens, un organisme affirme que « *sans la participation des membres, [notre organisme] perd son sens* » et un autre affirme que « *c'est à partir du vécu [des personnes] [...] que nous pouvons mieux connaître leurs réalités et leurs besoins* ». Ainsi, ces organismes affirment que sans la stratégie émancipatoire, leur mission serait impossible à réaliser. En outre, d'autres organismes vont plus loin en mentionnant que cela représente la mission de leur organisme : « *C'est la mission de l'organisme* » et « *C'est notre raison d'être, notre mission* ». Plusieurs organismes mentionnent également l'identité de leur organisme pour expliquer l'importance des stratégies émancipatoires dans leur pratique : « *Ces éléments sont [...] l'essence même de ce que nous sommes* » et « *C'est l'identité de notre organisme* ». Par conséquent, plusieurs organismes semblent considérer la stratégie émancipatoire comme davantage qu'une stratégie en l'associant assez directement avec ce qu'est la défense collective de droits. En outre, plusieurs organismes ont mentionné avoir des problèmes de mobilisation et souhaiter améliorer certaines tactiques s'inscrivant dans la

stratégie émancipatoire. Dans ce sens, un organisme mentionne que « *les membres interviennent et participent sur des dossiers spécifiques, mais peu sont intéressés à s'impliquer dans la gestion. Pourtant, il serait intéressant d'avoir un meilleur support des membres là-dessus* ». Dès lors, on peut croire que si les organismes ne mettent pas en place certaines tactiques émancipatoires, cela est davantage dû à des difficultés ou des limites qu'ils rencontrent qu'à leurs valeurs et leurs orientations.

En bref, les organismes semblent assez unanimes. La stratégie émancipatoire est centrale dans leur pratique à tel point qu'elle se confond avec la mission de l'organisme pour plusieurs d'entre eux.

En ce qui concerne la stratégie de coopération-persuasion, les données obtenues rendent compte d'une plus grande réalité d'opinion concernant son importance comme l'illustre la figure 9. En effet, les organismes sont beaucoup moins nombreux, que pour la stratégie émancipatoire, à avoir accordé une note de dix à cette stratégie et 11 organismes y ont attribué une note de six ou moins.

Figure 9 : Répartition des organismes selon le niveau d'importance accordée à la stratégie de coopération-persuasion



Cette figure laisse croire que les organismes sont plus partagés concernant leur vision de cette stratégie bien qu'ils semblent tous considérer la stratégie comme étant importante. Cela semble se confirmer avec les justifications écrites par les OCDCD. D'abord, plusieurs organismes considèrent cette stratégie absolument nécessaire et souhaitable, donc ils ont

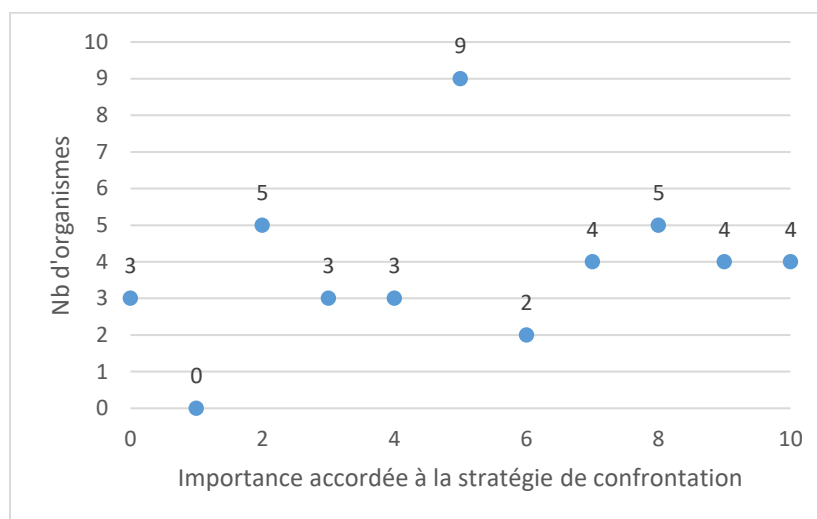
mentionné « *[qu']une collaboration et une bonne communication entre l'organisme et les autorités est essentielle* » et « *[qu']il est impératif que nous collaborions avec les instances décisionnelles* ». Néanmoins, d'autres l'envisagent davantage comme nécessaire, mais dans une optique d'obligation, ainsi ils écrivent que « *ce sont eux qui font les règles, alors nous devons les influencer* » et qu'il est « *difficile de faire autrement* ». Les résultats obtenus semblent également être un facteur important de l'utilisation de cette stratégie. Dans ce sens, un organisme mentionne « *[qu']il faut collaborer tant que nous obtenons des résultats* ». En outre, plusieurs organismes mentionnent qu'ils trouvent cette stratégie préférable ou souhaitable, mais qu'elle n'est pas toujours réaliste ou efficace. Par exemple, un organisme mentionne que « *dans un monde idéal, [la collaboration est] absolument nécessaire, mais nous arrivons à travailler à l'atteinte de nos objectifs même si ce n'est pas le cas* » et un autre organisme affirme que les activités de collaboration ont beaucoup de potentielles, mais que « *dans la réalité, nous avons peu ou pas d'écoute et l'impression de perdre notre temps* ». Finalement, en justifiant l'utilisation de la stratégie de coopération-persuasion, deux organismes ont considéré important de mentionner que cette stratégie était intéressante, mais qu'ils considéraient important qu'elle ne soit pas faite au détriment de la stratégie de confrontation. Ainsi, le premier affirme que « *nous optons beaucoup pour la collaboration dans [certains] cas. Nous nous gardons toutefois le droit d'être en confrontation avec les autorités* ». Le second affirme qu'il utilise la collaboration « *de façon ponctuelle, [...] mais ça ne doit pas paralyser l'action* ».

En résumé, les organismes semblent assez d'accord pour affirmer que c'est une stratégie intéressante et potentiellement très utile. Néanmoins, plusieurs organismes semblent rencontrer des difficultés en appliquant la stratégie de coopération-persuasion. Ainsi, ces difficultés pourraient expliquer qu'il y ait plus de variations de l'importance accordée à cette stratégie que pour la stratégie émancipatoire même si les organismes rapportent une vision positive de la stratégie de coopération-persuasion.

Finalement, la stratégie de confrontation reçoit des résultats répartis sur l'ensemble de l'échelle et il est difficile d'en tirer des constats clairs. Comme le montre la figure 10, 14 organismes considèrent la stratégie de confrontation comme ayant une importance inférieure à cinq, 19 organismes lui accordent une importance supérieure à cinq, alors que

neuf autres lui accordent la note de cinq, correspondant à une importance moyenne. Néanmoins, ces résultats ne semblent pas se distribuer en forme de loi normale, ainsi il est probable que les positions des organismes varient considérablement les unes des autres.

Figure 10 : Répartition des organismes selon le niveau d'importance accordée à la stratégie de confrontation



Les justifications apportées par les organismes font voir que ces derniers possèdent des visions assez différentes de la stratégie de confrontation. Pour certains, la stratégie de confrontation ne semble absolument pas nécessaire, voire même nuisible pour l'organisme. Dans ce sens, un organisme écrit que la confrontation « *donne aucun résultat* » et un autre affirme « [qu'on peut très bien se faire entendre tout en étant pacifique] ». Ainsi, certains organismes considèrent que la stratégie de confrontation ne présente aucun avantage pour eux. Certains autres considèrent la confrontation peu intéressante sans tenir un discours aussi catégorique que les premiers. Ainsi, un organisme écrit : « *nous ne valorisons pas une approche de confrontation et de conflit, cependant, comme organisme de défense collective des droits, nous sommes toujours alignés sur nos valeurs* » et un autre affirme : « *nous avons une bonne collaboration [,][...] la confrontation est rarement nécessaire, mais demeure un outil* ». Selon ces organismes, la confrontation ne semble pas utile lorsqu'ils arrivent à atteindre leurs objectifs autrement. Cependant, on peut concevoir que si leurs objectifs n'étaient plus atteints par la coopération, ils pourraient adopter une stratégie davantage confrontante. Dans ce sens, certains organismes mentionnent que la stratégie de

confrontation est un « *dernier recours* », car ils préfèrent la collaboration, mais y sont parfois contraints. Par exemple, un organisme écrit : « *nous n'avons bien souvent que ces solutions pour faire avancer certains dossiers* » et un autre écrit : « *comme elles [, les autorités,] ne collaborent pas naturellement comme il serait idéal qu'elles le fassent, nous devons continuer à travailler dans l'intérêt général de la population [...]. C'est pourquoi le dérangement et la confrontation deviennent nécessaires* ». Ainsi, certains organismes semblent ne pas valoriser cette stratégie, mais l'utilisent lorsqu'ils ne voient pas d'autres moyens d'atteindre leurs objectifs. Dans une autre perspective, certains considèrent la confrontation comme nécessaire pour obtenir des résultats. Dans ce sens, un organisme écrit : « *collaborer c'est bien, mais le changement n'est pas possible si l'on ne met pas notre poing sur la table* ». En outre, un OCDCD mentionne également « *[qu'il] faut toujours se battre [...] afin de poursuivre nos objectifs et cela demande certaines confrontations auprès des autorités pour être entendu* ». Ainsi, ces organismes, contrairement aux précédents, considèrent que la collaboration est intéressante sans être suffisante. Même avec la collaboration, la confrontation demeure utile. Par conséquent, ces organismes laissent une place importante à la confrontation dans leur organisme. Un organisme mentionne d'ailleurs que la confrontation « *va de soi pour nous, parce que c'est essentiel pour bâtir un rapport de force. La confrontation possible suffit souvent à faire bouger les choses* ». Bref, pour ces organismes, la stratégie de confrontation fait partie intégrante de leur vision de la défense collective de droits et de leur mission.

Comme dans les justifications sur la stratégie de coopération-persuasion, certains organismes mentionnent les difficultés possibles d'utiliser la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation. Dans ce sens, un organisme écrit que « *parfois ça fait du bien, mais parfois aussi, ça gêne* ». De manière plus explicite, un autre organisme écrit : « *il est difficile pour le même organisme de collaborer et de confronter [, car] il est nécessaire d'avoir une relation de confiance pour pouvoir collaborer* ». Ainsi, ces deux stratégies semblent difficiles à conjuguer de manière efficace.

Bref, les OCDCD ont des positions variées sur la stratégie de confrontation. Certains n'y voient pas d'intérêt, d'autres ne la valorisent pas, mais la considèrent potentiellement utile, alors que d'autres encore pensent qu'elle est essentielle à leur pratique. Par conséquent,

contrairement aux deux autres stratégies, les organismes ne s'entendent pas sur l'importance et le rôle que devrait jouer la stratégie de confrontation. Ainsi, on peut dire que cette stratégie est la plus polémique au sein des OCDCD.

Lorsque l'on compare les trois indicateurs en lien avec les stratégies des OCDCD, soit la variété des tactiques, les cinq tactiques les plus représentatives et l'importance accordée à chacune des tactiques, la même hiérarchie ressort entre les trois stratégies. Néanmoins, les écarts entre les stratégies ne sont pas toujours les mêmes. Ainsi, en ce qui concerne l'importance accordée aux stratégies, les OCDCD mentionnent que la stratégie émancipatoire est grosso-modo, deux fois moins importante que la stratégie de confrontation alors que lorsque l'on tient compte des tactiques employées les plus représentatives de l'action menée dans ces organismes, celles associées à la stratégie émancipatoire sont cinq fois plus présentes que les tactiques associées à la stratégie de confrontation. L'indicateur de la variété des tactiques utilisées semble se situer à mi-chemin entre les deux autres indicateurs. Ainsi, bien que des écarts existent dans le discours des OCDCD sur chacune des stratégies, ces écarts semblent être davantage prononcés dans leur pratique que dans leur discours. Pour cette raison, le meilleur indicateur pour déterminer les liens entre les caractéristiques des organismes et les stratégies qu'ils emploient semble se trouver du côté des tactiques les plus représentatives de leur pratique puisque cet indicateur présente les plus grands écarts entre chacune des stratégies. Par conséquent, cet indicateur sera le principal indicateur dans la section suivante pour déterminer les liens entre les caractéristiques des OCDCD et les stratégies qu'ils utilisent. Dans la suite du texte, cet indicateur sera nommé : les stratégies dominantes.

En conclusion, les trois stratégies ne sont pas sur un pied d'égalité. La stratégie émancipatoire est considérée comme beaucoup plus nécessaire que les deux autres. La stratégie de coopération-persuasion semble faire l'unanimité en ce qui concerne son potentiel, cependant plusieurs OCDCD mentionnent qu'il est parfois difficile de l'actualiser. Finalement, la stratégie de confrontation apparaît plus controversée. En effet, pour certains, elle peut compliquer les relations avec les partenaires potentiels et limiter la stratégie de coopération-persuasion. La prochaine section portera sur les caractéristiques des organismes en lien avec leurs choix de stratégies après avoir examiné si les organismes

qui utilisent davantage la stratégie de coopération-persuasion ont moins tendance à utiliser la stratégie de confrontation et vice-versa, comme le laissent croire les informations présentées jusqu'à maintenant.

5.3 Liens entre les caractéristiques des organismes et les stratégies employées

Comme mentionné précédemment, cette section portera sur les liens entre le recours aux stratégies et les caractéristiques des organismes (taille des organisations, revenus, longévité, caractéristiques des bénévoles, milieux d'action, domaines d'action, utilisation des outils virtuels, etc.). Pour évaluer ces liens, nous croiserons ces caractéristiques avec les cinq tactiques représentant le mieux les pratiques des OCDCD classées par stratégie (les stratégies dominantes), nous décrirons les données obtenues, puis nous présenterons des hypothèses d'explication. Dans les limites méthodologiques de cette étude, il n'est pas possible de démontrer la direction d'influence entre deux variables. Par conséquent, ces hypothèses n'ont pas la prétention d'être une démonstration de causalité, elles visent uniquement à ouvrir des pistes de réflexion en vue de l'approfondissement des connaissances. Néanmoins, d'abord, nous avons examiné si les stratégies de coopération-persuasion et de confrontation ont tendance à s'exclure mutuellement dans l'action mise en oeuvre par les OCDCD. En d'autres mots, nous avons cherché à savoir si les organismes ayant davantage recours aux stratégies de coopération-persuasion ont tendance à éviter le recours aux stratégies de confrontation et vice-versa.

5.3.1 Liens entre la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation

D'après les commentaires rapportés par certains OCDCD, ces deux stratégies semblent difficiles à concilier. Ainsi, il est plausible que les organismes utilisant davantage la stratégie de confrontation utilisent moins la stratégie de coopération-persuasion et que ceux utilisant davantage la stratégie de coopération-persuasion utilisent moins la stratégie de confrontation. Par conséquent, nous avons tenté de vérifier cette hypothèse en croisant le nombre de tactiques utilisées au cours de la dernière année pour ces deux stratégies et cela pour chacun des organismes. Pour faciliter l'analyse, nous avons regroupé les organismes en trois catégories d'usage de tactiques de coopération-persuasion, soit les organismes qui

en utilisent moins, ceux qui en utilisent moyennement et ceux qui en utilisent davantage⁴. Par conséquent, le tableau 12 représente la répartition du nombre de tactiques différentes utilisées dans la stratégie coopération-persuasion selon le nombre de tactiques de confrontation utilisées.

Tableau 12 : Répartition du nombre de tactiques utilisées dans la stratégie de coopération-persuasion selon le nombre de tactiques de confrontation utilisées

Nb de tactiques de confrontation utilisées	Catégorie d'utilisation des tactiques de coopération-persuasion		
	Utilisent moins	Utilisent moyennement	Utilisent plus
0	2	2	1
1	3	2	2
2	4	4	3
3	2	2	1
4	1	0	0
5	2	5	0
6	2	3	0
7	0	1	0
TOTAL	16	19	7

Dans un premier temps, on peut remarquer que les OCDCD utilisant plus de quatre tactiques de confrontation semblent utiliser également une diversité considérable de tactiques de coopération-persuasion différentes, même que ces organismes se retrouvent davantage dans la catégorie mitoyenne que dans la catégorie des organismes qui utilisent le

⁴ Ces catégories ont été obtenues en utilisant la fonction regroupement par casier dans SPSS pour la variable du nombre de tactiques associées à la stratégie de coopération-persuasion fait au cours de la dernière année. Les regroupements sont ; utilisent moins = 0 à 6 tactiques, utilisent moyennement = 7 et 8 tactiques et utilisent plus = 9 et 10 tactiques.

moins les tactiques de coopération-persuasion. Par conséquent, la stratégie de confrontation semble être utilisée en combinaison avec la stratégie de coopération-persuasion. Néanmoins, les organismes qui utilisent le plus de tactiques de coopération-persuasion utilisent relativement peu de tactiques de confrontation. En effet, dans la catégorie des OCDCD utilisant le plus de tactiques de coopération-persuasion, aucun organisme n'utilise plus de trois tactiques de confrontation. Dès lors, le fait d'utiliser une grande diversité de tactiques de coopération-persuasion semble diminuer l'utilisation des tactiques de confrontation. Par conséquent, ces deux stratégies ne semblent pas s'exclure mutuellement comme le laissaient croire certains commentaires des OCDCD.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette relation entre les deux stratégies. Néanmoins, celle qui paraît la plus probable consiste à considérer que si les organismes privilégient la stratégie de coopération-persuasion, lorsque celle-ci n'offre pas les résultats escomptés, ils ont alors recours à la stratégie de confrontation pour contraindre les autorités à les écouter, à considérer leur point de vue et à collaborer. Cela expliquerait que les organismes qui mènent beaucoup de tactiques de coopération-persuasion ne mènent que peu ou pas de tactiques de confrontation puisqu'ils ne considèrent pas cela nécessaire étant donné qu'ils collaborent déjà très bien. En outre, cela expliquerait que les OCDCD qui utilisent plusieurs tactiques de confrontation utilisent également une bonne variété de tactiques de coopération-persuasion. De plus, cela concorde assez bien avec les commentaires que les organismes ont faits sur les stratégies. En effet, ils ont une vision plutôt positive de la stratégie de coopération-persuasion et semblent privilégier cette stratégie, alors que la stratégie de confrontation est davantage perçue comme une stratégie de dernier recours. Pour ces raisons, cette explication semble crédible. Par contre, les limites de cette étude ne permettent pas de la valider. En outre, cette hypothèse suppose que certains organismes vivent davantage de résistance et de difficultés dans la mise en place de la stratégie de coopération-persuasion. Ainsi, approfondir les connaissances sur les barrières à l'utilisation des trois stratégies présentées serait un apport important aux facteurs d'influence du choix de stratégie des OCDCD.

5.3.2 La taille des organismes

La taille des organismes correspond à deux variables. D'abord le nombre d'employés au service de l'organisme ainsi que le nombre d'heures que ces employés effectuent dans le cadre de leur emploi. Dès lors, ces deux variables seront mises en relation dans le but de déterminer si un lien existe entre elles et les stratégies utilisées par les OCDCD.

Dans un premier temps, le tableau 13 illustre la répartition des stratégies dominantes des organismes en fonction du nombre d'employés que possèdent ces OCDCD.

Tableau 13 : Répartition des stratégies dominantes selon le nombre d'employés.

Nb d'employés	Stratégies			Total
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation	
1	36 (61,0%)	16 (27,1%)	7 (11,9%)	59
2	40 (58,0%)	18 (26,1%)	11 (15,9%)	69
3	19 (55,9%)	11 (32,3%)	4 (11,8%)	34
4 et +	23 (65,7%)	11 (31,4%)	1 (2,9%)	35
Total	118 (59,9%)	56 (28,4%)	23 (11,7%)	

Dans ce tableau, il est possible de constater que les valeurs obtenues se situent pour la plupart près des valeurs moyennes. En effet, en moyenne, les organismes ont mentionné des tactiques associées à la stratégie émancipatoire dans 59,9% des cas. Les organismes ayant un employé tout comme ceux ayant quatre employés ou plus se situent au-dessus de ce seuil avec respectivement 61% et 65,7% de tactiques associées à la stratégie émancipatoire. Ainsi, le fait que les organismes aient plus ou moins d'employés ne semble pas être un indicateur de leur propension à user de la stratégie émancipatoire. Un constat similaire peut être fait en ce qui concerne la stratégie de coopération-persuasion puisque le nombre d'employés ne fait pas dévier les pourcentages de façon significative par rapport à la moyenne. Une seule donnée fait exception aux propos précédents; les organismes comptant

quatre employés ou plus n'ont mentionné qu'une seule tactique de confrontation parmi celles qui représentent le mieux leur pratique. Néanmoins, cela ne semble pas significatif étant donné que les OCDCD comptant d'un à trois employés rapportent une variété similaire de tactiques utilisées en ce qui concerne la stratégie de confrontation. Par conséquent, il ne semble pas y avoir de tendance à la diminution du nombre de tactiques de confrontation lorsque les organismes ont davantage d'employés.

En ce qui concerne le nombre d'heures travaillées dans les organismes, le tableau 14 illustre la répartition des stratégies dominantes en fonction du nombre d'heures travaillées dans les OCDCD.

Tableau 14 : Répartition des stratégies dominantes selon le nombre d'heures travaillées

Heures travaillées	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Moins de 35h	32 (65,3%)	9 (18,4%)	8 (16,3%)
35,01h à 49,00h	19 (55,9%)	15 (44,1%)	0 (0%)
49,01h à 66h	26 (65,0%)	5 (12,5%)	9 (22,5%)
66,01h à 104h	18 (46,2%)	16 (41,0%)	5 (12,8%)
Plus de 104h	23 (65,7%)	11 (31,4%)	1 (2,9%)
Total	118 (59,9%)	56 (28,4%)	23 (11,7%)

Les données du tableau 14 semblent indiquer la même chose que celle du tableau 13. En effet, la catégorie de «°plus de 104h°» présente les mêmes chiffres que la catégorie des «°quatre employés et plus°» du tableau précédent. En outre, les données du tableau 14 varient davantage que celles du tableau 13. Cependant, ces variations semblent anecdotiques puisqu'aucune tendance claire ne semble se dessiner entre le nombre d'heures travaillées et les stratégies des OCDCD. L'exception demeure au niveau de l'utilisation de la stratégie de confrontation par les organismes qui réalisent plus de 104 heures de travail

par semaine. Néanmoins, cette exception semble d'autant moins significative à la lumière des autres variations présentes au tableau 14. Par conséquent, il ne semble pas exister de lien entre la taille d'un organisme les stratégies qu'il emploie.

5.3.3 Le revenu

Comme mentionné dans la recension des écrits, Schmid et autres (2008) ont démontré que plus les organismes sont dépendants financièrement du gouvernement, moins ils font de défense collective de droits et d'activités politiques. Pour ces raisons, cette section s'intéresse au revenu total des organismes ainsi qu'à la proportion du revenu qui proviennent du gouvernement provincial, étant donné que c'est, de loin, la principale source de revenus des OCDCD québécois, afin de déterminer si ces caractéristiques influencent le choix de stratégie des OCDCD québécois.

Dans un premier temps, nous avons cherché à observer quels liens existent entre la taille des revenus des organismes et les tactiques identifiées comme les plus représentatives de la pratique des organismes⁵. Ainsi, le tableau 15 illustre les stratégies dominantes en fonction de leur revenu total.

⁵ Les quintiles n'ont pas tous le même nombre d'organismes en raison du fait que certaines catégories de revenu étaient beaucoup plus fréquentes que d'autres.

Tableau 15 : Répartition des stratégies dominantes selon leur revenu total

Revenu	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Moins de 60 001\$	42 (65,6%)	10 (15,6%)	12 (18,8%)
60 001\$ à 80 000\$	11 (45,8%)	13 (54,2%)	0 (0%)
80 001\$ à 120 000\$	27 (69,2%)	7 (17,9%)	5 (12,9%)
120 001\$ à 180 000\$	20 (45,5%)	18 (40,9%)	6 (13,6%)
Plus de 180 000\$	21 (67,7%)	9 (29,0%)	1 (3,3%)
Total	121 (59,9%)	57 (28,2%)	24 (11,9%)

Ce tableau laisse croire qu'il y a une certaine relation, entre le revenu et les stratégies dans les pratiques des organismes. L'utilisation de la stratégie émancipatoire ne semble pas être affectée par le revenu des organismes. Cependant, il semble que les organismes disposant de davantage de revenus ont davantage recours à la stratégie de coopération-persuasion et que les organismes disposant d'un budget restreint utilisent davantage la stratégie de confrontation. Néanmoins, le groupe des organismes dont les revenus varient entre 60 001\$ et 80 000\$ fait exception à cette tendance, ce groupe sera discuté un peu plus loin. De manière générale, les organismes disposant de revenus parmi les plus restreints semblent les plus enclins à utiliser la stratégie de confrontation et les organismes disposant d'un revenu plus élevé n'utilisent que très peu cette stratégie. De la même manière, les organismes disposant de plus grands revenus font plus fréquemment référence à la stratégie de coopération-persuasion comme étant la plus représentative de leur pratique que les organismes disposant de plus petits revenus. Des recherches ultérieures pourraient permettre de comprendre davantage le lien entre les revenus et les stratégies et d'examiner si et dans quelle mesure les revenus totaux dont disposent les organisations sont effectivement associés aux stratégies employées. Les données obtenues ici ne permettent

que de montrer une relation entre le choix des stratégies des OCDCD et le revenu total de l'organisme.

Néanmoins, la situation des organismes dont les revenus varient entre 60 000\$ et 80 000\$ semble tributaire d'une autre logique. En effet, les résultats indiquent que pour ceux-ci la stratégie de confrontation ne constitue pas une stratégie dominante. En outre, ces organismes identifient davantage de tactiques associées à la stratégie de coopération-persuasion que de tactiques associées à la stratégie émancipatoire. Cela est très étonnant et ne semble pas lié aux revenus des organismes. Finalement, l'examen de la composition de cette catégorie d'organismes montre que les regroupements d'associations y sont surreprésentés par rapport à l'échantillon global. Ainsi, cela laisse croire que le fait d'être un regroupement d'associations en comparaison au fait d'être une association de membres peut également influencer le choix des stratégies, idée qui demeure à démontrer.

La provenance du revenu pourrait également avoir une influence importante puisque, comme l'affirment Schmid et autres (2008), les organisations davantage dépendantes du financement public sont moins portées à faire de la défense collective de droits et de l'action politique. Ainsi, il est également possible que la proportion du budget d'un organisme provenant du gouvernement provincial ait une influence sur le recours aux stratégies. Le tableau 16 illustre la répartition des organismes par stratégie selon la proportion du budget provenant du financement public provincial.

Tableau 16 : Répartition des stratégies dominantes selon la proportion du budget provenant des fonds publics provinciaux.

Proportion du financement public provincial	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Moins de 40%	29 (70,7%)	9 (22,0%)	3 (7,3%)
40,01% à 70%	27 (73,0%)	6 (16,2%)	4 (10,8%)
70,01% à 90%	27 (49,1%)	21 (38,2%)	7 (12,7%)
90,01% à 99%	9 (37,5%)	8 (33,3%)	7 (29,2%)
Plus de 99%	25 (61,0%)	13 (31,7%)	3 (7,3%)
Total	117 (59,1%)	57 (28,8%)	24 (12,1%)

Les données du tableau 16 ne permettent pas de dégager une tendance claire. Les écarts entre les catégories sont assez peu significatifs. En outre, les organismes dans la catégorie de « 90,01% à 99% » présentent un écart important avec toutes les autres catégories puisque, pour celle-ci, les trois stratégies sont presque à égalité en nombre. Ainsi, cette catégorie est très étonnante et aucun autre facteur n'a été trouvé pour expliquer cette anomalie. En outre, on peut remarquer que la proportion du revenu provenant du gouvernement provincial ne semble pas influencer le recours à la stratégie de confrontation. En effet, les organismes recevant moins de 40% de leur revenu du gouvernement provincial et les organismes en recevant plus de 99% ont mentionné la même proportion de tactiques associées à la stratégie de confrontation comme étant la plus représentative de leur pratique (7,3%). En ce qui concerne les autres stratégies, les organismes recevant une proportion plus grande de leur financement du gouvernement provincial semblent avoir une faible tendance à utiliser moins la stratégie émancipatoire et un peu plus la stratégie de coopération-persuasion. Cependant, cette tendance est assez faible et la catégorie des

« 90,01% à 99% » ne s'intègre pas du tout à ces tendances. Pour ces raisons, celles-ci mériteraient davantage de données pour être validées.

5.3.4 La longévité des organismes

Le nombre d'années d'existence de l'organisme est la prochaine caractéristique à être évaluée. Comme pour les caractéristiques précédentes, les organismes seront répartis en quintile des organismes les plus jeunes au plus vieux, puis ces catégories seront mises en relation avec les stratégies les plus représentatives de leur pratique. Ainsi, le tableau 17 illustre la distribution des stratégies dominantes selon le nombre d'années d'existence des OCDCD.

Tableau 17 : Répartition des stratégies dominantes selon le nombre d'années d'existence des organismes.

Années d'existence	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Moins de 23 ans	21 (53,8%)	14 (35,9%)	4 (10,3%)
De 24 à 30 ans	29 (64,5%)	11 (24,4%)	5 (11,1%)
De 31 à 36 ans	22 (56,4%)	11 (28,2%)	6 (15,4%)
De 37 à 40 ans	23 (59,0%)	9 (23,1%)	7 (17,9%)
Plus de 41 ans	22 (73,3%)	7 (23,3%)	1 (3,3%)
Total	117 (60,9%)	52 (27,1%)	23 (12,5%)

Le nombre d'années d'existence ne semble pas influencer l'utilisation de la stratégie émancipatoire. En effet, toutes les catégories sont près de la moyenne à l'exception des organismes de plus de 41 ans, ce qui ne permet pas de déterminer s'il y a une influence de cette caractéristique. Néanmoins, les organismes les plus récents semblent identifier davantage de tactiques associées à la stratégie de coopération-persuasion que les organismes plus âgés. En effet, le quintile des organismes les plus récents identifie des

tactiques associées à la stratégie de coopération-persuasion dans 35,9% des cas, alors que le quintile des organismes les plus vieux le font à 23,3%. En outre, la tendance inverse semble être présente pour la stratégie de confrontation. En effet, le quintile des organismes les plus récents identifie 10,3% de tactiques associées à la stratégie de confrontation comme les plus représentatives de leur pratique, le deuxième quintile en identifie 11,1%, le troisième 15,4%, le quatrième 17,9% et le dernier fait exception à la tendance en en identifiant que 3,3%. Ainsi, à l'exception du dernier quintile, une tendance assez claire semble être présente.

Pour comprendre ces observations, on pourrait croire que les organismes qui ont entre 37 et 40 ans ont été influencés par le contexte de leur fondation où l'approche sociopolitique était plus influente (Bourque, Comeau, Favreau, et Fréchette, 2007). Ainsi, ces organismes ont potentiellement maintenu des valeurs et une manière de faire plus combative. L'approche perdant de l'influence avec le temps, les organismes plus récents seraient moins en adéquation avec la stratégie de confrontation et davantage avec la stratégie de coopération-persuasion. Cette explication demande à être validée avec des données plus approfondies, mais paraît être une piste de réflexion intéressante.

5.3.5 Les caractéristiques des bénévoles

Les caractéristiques des bénévoles se divisaient en trois indicateurs. D'abord le nombre de bénévoles s'impliquant dans l'organisme, le nombre d'heures réalisées par ces bénévoles puis l'âge moyen de ces bénévoles. Les trois indicateurs seront présentés dans cet ordre.

Dans un premier temps, le nombre de bénévoles dans les organismes sera mis en relation avec les stratégies les plus représentatives de la pratique des OCDCD comme le représente le tableau 18.

Tableau 18 : Répartition des stratégies dominantes selon le nombre de bénévoles.

Nb de bénévoles	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
10 ou moins	36 (51,4%)	28 (40%)	6 (8,6%)
11 à 20	39 (62,9%)	14 (22,6%)	9 (14,5%)
Plus de 20	39 (65%)	14 (23,3%)	7 (11,7%)
Total	114 (59,4%)	56 (29,2%)	22 (11,4%)

Ce tableau montre une distinction importante entre les organismes ayant moins de onze bénévoles et ceux en ayant plus de dix. En effet, les catégories de 11 à 20 bénévoles et de plus de 20 bénévoles présentent des chiffres assez similaires contrairement à la catégorie de moins de dix bénévoles. En outre, les organismes qui ont moins de onze bénévoles sont plus enclins à identifier des tactiques associées à la stratégie de coopération-persuasion comme étant représentatives de leur pratique que les autres. Ainsi, le nombre de bénévoles est un facteur lié à la stratégie des organismes.

Une hypothèse possible pour comprendre ce lien consiste à penser que le fait que les organismes avec moins de bénévoles utilisent davantage la stratégie de coopération-persuasion semble cohérent avec l'idée que cette stratégie accorde davantage de place aux experts qu'aux citoyens comme l'affirme Lavoie (2012). Ainsi, il est possible de penser que les organismes qui se concentrent davantage sur la stratégie de coopération-persuasion aient moins besoin de bénévoles dans le cadre de leur pratique. Par conséquent, ils déploient possiblement moins d'efforts à recruter et à intégrer des bénévoles. Ainsi envisagée, cette explication laisse croire le recours aux stratégies influence le nombre de bénévoles dans les organismes. Cependant, les données obtenues peuvent aussi laisser penser à une autre direction d'influence. Les organismes pourraient aussi opter pour la stratégie de coopération-persuasion en raison du fait qu'ils n'ont pas suffisamment de bénévoles pour recourir à d'autres stratégies. Par conséquent, pour mieux être en mesure d'établir la

direction d'influence entre ces deux variables, il serait nécessaire de questionner davantage les OCDCD sur le lien entre le nombre de bénévoles et les stratégies qu'ils utilisent.

En ce qui concerne le nombre d'heures de bénévolat réalisé dans les organismes, des résultats très similaires ont été observés. En effet, dans les données récoltées, le nombre d'heures de bénévolat réalisé est très fortement lié aux nombres de bénévoles dans les organismes. Par conséquent, la présentation de ces données paraît inutilement redondante, car elle mène aux mêmes constats et aux mêmes réflexions que celles sur le nombre de bénévoles.

Les données sur l'âge moyen des bénévoles ne permettent pas non plus de faire une analyse en rapport avec les stratégies des organismes, car les données étaient trop similaires à travers l'ensemble de l'échantillon. En effet, près du tiers de l'échantillon mentionne que l'âge moyen de leurs bénévoles est de 50 ans et plus de la moitié la situe entre 45 et 55 ans. Considérant que ces réponses sont des approximations, il est difficile de distinguer entre ces organismes. En outre, les organismes se distinguant significativement sont tellement peu nombreux qu'il est peu probable qu'ils représentent une tendance réelle dans la population. Par conséquent, l'analyse de cet indicateur a été simplement abandonnée.

Bref, il ne semble pas y avoir de différences au niveau des stratégies employées entre les organismes qui comptent de onze à 20 bénévoles et ceux qui en comptent plus de 20. En outre, les organismes comptant moins de onze bénévoles identifient davantage la stratégie de coopération-persuasion comme étant représentative de leur pratique que ne le font les organismes qui en comptent plus de onze. De plus, il serait intéressant d'approfondir la compréhension de l'influence des bénévoles sur les stratégies des organismes, car ces caractéristiques semblent avoir une influence.

5.3.6 Le milieu d'action

Comme prévu au chapitre trois, les régions administratives des différents organismes ont été divisées en deux groupes; la région de Montréal (06) et toutes les autres régions. Ainsi, le tableau 19 illustre la répartition des stratégies dominantes selon ces deux catégories.

Tableau 19 : Répartition des stratégies dominantes selon le milieu d'action

Région administrative	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Montréal	30 (58,8%)	16 (31,4%)	5 (9,8%)
Autres régions	91 (60,7%)	41 (27,3%)	18 (12%)
Total	121 (60,2%)	57 (28,4%)	23 (11,4%)

Les différences entre la région de Montréal et les autres régions ne sont pas très marquées. En effet, on observe des résultats similaires en ce qui concerne la stratégie émancipatoire alors que les organismes de la région de Montréal identifient légèrement plus la stratégie de coopération-persuasion comme stratégie dominante et les organismes des autres régions identifient légèrement plus la stratégie de confrontation. Néanmoins, les écarts sont assez faibles pour qu'il soit difficile d'en déduire une influence. Par conséquent, il ne semble pas y avoir d'influence de la région administrative d'appartenance des organismes sur les stratégies qu'ils utilisent.

5.3.7 Le domaine d'action

Le domaine d'action représente une autre variable soumise à l'analyse. Les organismes ont été regroupés en sept catégories telles que présentées au chapitre 4. Le tableau 20 représente la répartition des stratégies les plus représentatives de la pratique des organismes selon les catégories de domaine d'action.

Tableau 20 : Répartition des stratégies dominantes selon le domaine d'action

Domaine d'action	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Pauvreté	45 (68,2%)	8 (12,1%)	13 (19,7%)
Handicap	29 (45,3%)	33 (51,6%)	2 (3,1%)
Logement	8 (47,1%)	3 (17,6%)	6 (35,3%)
Gérontologie	11 (73,3%)	4 (26,7%)	0 (0%)
LGBTQ	7 (70%)	3 (30%)	0 (0%)
Féminisme	6 (60%)	3 (30%)	1 (10%)
Autres	13 (72,2%)	3 (16,7%)	2 (11,1%)
Total	119 (59,5%)	57 (28,5%)	24 (12%)

Dans un premier temps, il faut mentionner que les catégories « Pauvreté » et « Handicap » regroupent beaucoup plus d'organismes que les autres catégories. Par conséquent, ces deux catégories ont davantage de chance d'être représentatives de ces domaines d'action que les catégories où il y a moins d'organismes.

Ce tableau permet d'observer des écarts importants entre les domaines d'action. En effet, les organismes de la catégorie « Pauvreté » identifient davantage la stratégie émancipatoire et la stratégie de confrontation comme étant représentatives de leur pratique que les organismes de la catégorie « Handicap ». En outre, les organismes de la catégorie « Handicap » identifient des tactiques associées à la stratégie de coopération-persuasion dans 51,6% des cas. Cela les place largement au-dessus de tous les autres domaines d'action, car aucun autre domaine ne dépasse 30%. Les catégories « Pauvreté » et « Logement » utilisent largement plus la stratégie de confrontation que les autres domaines. Compte tenu de la faible quantité d'organismes associés aux domaines « Gérontologie », « LGBTQ » et « Féminisme » dans notre étude, il semble hasardeux de tenter des constats

sur ces catégories d'organismes. Néanmoins, les résultats laissent croire qu'il y aurait également des écarts à observer dans ces catégories d'organismes, par contre davantage de données seraient nécessaires pour valider cette hypothèse.

À la lumière des différentes données obtenues dans cette étude, une hypothèse pour comprendre ces écarts a été développée. Comme mentionné dans la section sur le niveau d'importance accordé à chacune des stratégies, les organismes ont globalement une vision assez positive de la stratégie de coopération-persuasion, alors que la stratégie de confrontation est plus polémique. En outre, les organismes mentionnaient régulièrement que la stratégie de confrontation était un dernier recours ou une pratique à utiliser dans certaines situations particulières. Ainsi, cela laisse croire que les organismes favorisent l'utilisation de la stratégie de coopération-persuasion avant celle de confrontation. Par conséquent, ces éléments permettent de croire que les organismes des catégories « Pauvreté » et « Logement » ont davantage recours à la stratégie de confrontation, car ils reçoivent une moins bonne écoute de la part des autorités et ont moins accès à des lieux de prises de pouvoir. En d'autres mots, cela suppose que ces organismes favorisent la stratégie de coopération-persuasion de manière similaire aux organismes de la catégorie « Handicap », mais que les difficultés à la mettre en place font qu'ils optent plus souvent pour la stratégie de confrontation, afin de forcer les autorités à les écouter. Cette explication concorde avec les commentaires que les organismes font sur les stratégies, néanmoins cela n'explique pas pourquoi ce sont les organismes des catégories « Pauvreté » et « Logement » qui vivraient le plus de difficultés à appliquer la stratégie de coopération-persuasion. Ces difficultés pourraient être expliquées en revenant à la section sur la transformation du rôle de l'État. En effet, le néolibéralisme promeut le marché comme outil de redistribution de la richesse (Dostaler, 1999). Bien que l'État ait un rôle envers les plus démunis, ce rôle doit être aussi faible que possible (Dostaler, 1999). Considérant que les orientations du gouvernement libéral s'inspirent directement de cette idéologie (Martin, 2015), il semble cohérent que les autorités soient réceptives aux personnes en situation de handicap, puisque ces personnes sont jugées incapables de subvenir par elles-mêmes à leurs besoins. L'État juge donc avoir un rôle envers elles. Néanmoins, il serait également moins réceptif aux demandes concernant les logements ou les personnes en situation de pauvreté puisqu'il jugerait que le marché devrait réguler ces questions. Si cette hypothèse est vraie, il

ne serait pas surprenant que les OCDCD oeuvrant sur les enjeux de pauvreté rencontrent davantage de difficultés à faire entendre leurs revendications auprès du gouvernement que les organismes de défense des droits des personnes handicapées.

À la lumière des commentaires des organismes sur les stratégies, du contexte politique actuel et des différentes catégories de domaine d'action, cette explication semble crédible. Cependant, elle ne peut pas être validée dans cette étude. Néanmoins, elle apparaît comme une piste de réflexion intéressante pour des études futures axées sur les dynamiques entre l'État et les OCDCD et l'influence de cette dynamique sur le choix de stratégie des organismes.

5.3.8 Leur utilisation des outils virtuels

Le courrier électronique a été utilisé comme outil de recrutement et de collecte de données lors de cette recherche. Par conséquent, cela représente un biais dans l'échantillon puisque les organismes n'utilisant pas le courrier électronique ont automatiquement été éliminés. En outre, les résultats sont très similaires pour les OCDCD participants. Cela est probablement dû au biais provoqué par le mode de collecte de données. Ainsi, cette grande similitude dans l'utilisation des outils virtuels au sein de l'échantillon ne permet pas de déterminer si l'utilisation de certains outils virtuels plutôt que d'autres a un lien avec le choix de stratégie des organismes. Néanmoins, il est malgré tout possible d'affirmer que les stratégies des organismes peuvent varier même si le choix de leurs outils virtuels est similaire puisque les stratégies des organismes de l'échantillon varient malgré que leur utilisation des outils virtuels est similaire.

5.3.9 Les regroupements

Bien que cette caractéristique n'était pas prévue dans la collecte de données, les résultats obtenus dans les sections précédentes semblent indiquer une influence possible entre les stratégies des OCDCD et le fait qu'ils soient des regroupements d'organismes ou des organismes de membres, c'est-à-dire d'individus. Néanmoins, il faut mentionner que seulement cinq regroupements sont dans l'échantillon, ainsi ils ne sont pas nécessairement représentatifs de tous les regroupements en défense collective de droits. Malgré tout, les données sont intéressantes comme le montre le tableau 21.

Tableau 21 : Répartition des stratégies dominantes selon le type d'organisme

Type d'organisme	Stratégies		
	Émancipatoire	Coopération-persuasion	Confrontation
Regroupements	9 (36%)	15 (60%)	1 (4%)
Organismes de membres	112 (63,3%)	42 (23,7%)	23 (13%)
Total	121 (59,9%)	57 (28,2%)	24 (11,9%)

Comme l'illustre le tableau 21, les regroupements d'organismes semblent avoir une forte tendance à identifier la stratégie de coopération-persuasion comme celle qui représente le mieux (60%) comparativement aux organismes de membres (23,7%). En outre, les regroupements identifient beaucoup moins la stratégie émancipatoire comme étant représentative de leur pratique (36%) que les organismes de membres (63,3%). Ainsi, un lien semble exister entre le choix de stratégies des OCDCD et le type d'organisme.

Une explication possible de ce lien est que les regroupements sont fondés pour représenter les organismes. En d'autres mots, la raison d'être de ces regroupements serait souvent d'augmenter la capacité des organismes à utiliser de manière efficace la stratégie de coopération-persuasion. Comme mentionné plus haut, plusieurs organismes peuvent rencontrer des difficultés à mettre en place la stratégie de coopération-persuasion, ainsi la création de regroupements semble une manière possible d'augmenter les chances d'être entendu par les autorités. Considérant que les OCDCD disposant de davantage de revenus adoptent davantage la stratégie de coopération-persuasion comme étant plus représentatives de leur pratique, il semble possible que d'avoir davantage de moyens facilite le recours à cette stratégie. Par conséquent, les regroupements pourraient être une manière de créer un interlocuteur plus imposant pour revendiquer auprès des autorités publiques concernées. Cette explication suppose que les OCDCD délèguent certaines activités de représentation qu'ils auraient, sans les regroupements, eu l'ambition de réaliser. Cette explication demeure dans le domaine de l'hypothèse invérifiée. Néanmoins, une bonne manière de valider cette explication serait d'aller questionner les organismes de membres pour connaître le rôle

qu'ils attribuent aux regroupements et ce qui changerait dans leur pratique si les regroupements disparaissaient. En outre, il serait également nécessaire de valider s'il est vrai qu'un organisme représentant davantage de personnes reçoit une meilleure écoute de la part de l'État qu'un autre organisme moins important dont les autres caractéristiques seraient similaires.

CONCLUSION

En définitive, ce mémoire avait pour objectif de mieux comprendre quelles sont les stratégies utilisées par les OCDCD au Québec et quelles sont les caractéristiques des organismes qui influencent le recours à une stratégie ou à une autre. Plusieurs éléments de réponses ont été obtenus grâce aux données récoltées dans les questionnaires envoyés par courrier électronique aux OCDCD contactés. D'abord, les organismes utilisent les trois stratégies développées lors de la recension des écrits, soit la stratégie émancipatoire, la stratégie de coopération-persuasion et la stratégie de confrontation. En outre, la stratégie émancipatoire occupe la place la plus importante dans la pratique des OCDCD, suivie de la stratégie de coopération-persuasion, puis de la stratégie de confrontation. La stratégie de confrontation étant la seule stratégie qui est polémique au sein des organismes. En effet, certains organismes tiennent des discours négatifs sur cette dernière stratégie contrairement aux deux autres stratégies. D'ailleurs, les organismes qui utilisent davantage la stratégie de coopération-persuasion semblent moins susceptibles d'user de la stratégie de confrontation. Néanmoins, dans la majorité des cas, les organismes reconnaissent l'importance des trois stratégies dans leurs discours comme dans leur pratique.

Concernant les caractéristiques qui influencent le recours à une stratégie plutôt qu'à une autre, l'indicateur qui semble le plus influant est le domaine d'action des organismes. En effet, les organismes oeuvrant sur la pauvreté semblent plus enclins à utiliser la stratégie de confrontation alors que les organismes oeuvrant avec les personnes en situation de handicap semblent davantage utiliser la stratégie de coopération-persuasion. D'autres caractéristiques semblent également influencer légèrement comme, le revenu total, le nombre d'années d'existence, le nombre de bénévoles et le fait d'être un regroupement d'organismes par rapport au fait d'être un organisme de membres. Plus spécifiquement, les organismes avec davantage de revenus semblent user un peu plus de la stratégie de coopération-persuasion comme les organismes avec peu de bénévoles, les nouveaux organismes et les regroupements. Ainsi, les organismes plus âgés, avec plus de onze bénévoles ou avec moins de revenus semblent plus enclins à faire usage de la stratégie de confrontation. D'un autre côté, certaines caractéristiques ne semblent pas avoir d'influence comme le milieu d'action, la taille de l'organisme ou les outils virtuels qu'ils utilisent.

Cette recherche ouvre des pistes de réflexion intéressantes en plus de soulever de nombreuses questions. Plusieurs de ces questions proviennent des limites présentes dans la recherche. En effet, il aurait été beaucoup plus intéressant d'avoir un plus grand échantillon pour être plus représentatif de la population. En outre, plusieurs réflexions et pistes d'explications présentées précédemment amènent des questions pour des études futures. D'abord, il serait intéressant de vérifier s'il est vrai que les fondements historiques d'un organisme influencent le recours à certaines stratégies. En outre, il serait intéressant d'avoir davantage d'information sur les bénévoles pour déterminer s'ils influencent effectivement les stratégies des OCDCD. Aussi, il serait intéressant d'avoir le discours des organismes sur leurs bénévoles pour voir si les stratégies qu'ils emploient influencent l'importance qu'ils accordent aux bénévoles dans leur structure. De plus, il serait intéressant de connaître le discours des organismes sur le rôle qu'ils accordent aux regroupements. En dernier lieu, il serait intéressant de questionner les organismes sur leurs relations avec les différents acteurs sociaux, particulièrement avec l'État, et l'influence qu'ont ces relations dans leur pratique et leur choix de stratégies.

Finalement, en lien avec le thème principal de la recherche, il serait intéressant d'avoir davantage de données qualitatives sur les tactiques et les stratégies des OCDCD. En effet, les commentaires sur l'importance accordée à chacune des stratégies étaient éclairants. Des commentaires sur les tactiques auraient également été pertinents pour déterminer comment les organismes justifient et conçoivent leurs tactiques et leurs stratégies. Dans ce sens, questionner directement les organismes sur les facteurs qui les amènent à choisir une stratégie plutôt qu'une autre permettrait d'approfondir les résultats obtenus dans cette étude. Ainsi, les résultats ci-dessus peuvent servir de pistes dans la construction d'un questionnaire d'entrevue visant l'approfondissement de ces résultats.

BIBLIOGRAPHIE

- Akoun, A., Balle, F., Bels, A., Bettati, M., et Autres. (1979). *Dictionnaire de politique: le présent en question*. Paris: Librairie Larousse.
- ATTAC-Québec. (2011). Qui sommes-nous? Consulté 3 octobre 2015, à l'adresse <http://www.quebec.attac.org/spip.php?article489>
- Baillergeau, É. (2008). Intention formative, éducation populaire et intervention sociale au Québec. *Savoirs*, 18(3), 9- 35. doi:10.3917/savo.018.0009
- Banque du Canada. (2015). Feuille de calcul de l'inflation. Consulté 8 décembre 2015, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>
- Barreyre, J.-Y., et Bouquet, B. (2006). *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*. Paris: Bayard.
- Bélaïr-Cirino, M. (2015, septembre 22). Couillard reconnaît que les plus vulnérables sont affectés. *Le Devoir*. Québec. Consulté à l'adresse <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/450716/compressions-budgetaires-couillard-reconnait-que-les-plus-vulnerables-sont-affectes>
- Bessaïh, N. (2013). L'R des centres de femmes du Québec. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(2), 130- 134. doi:10.3917/nqf.322.0130
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L., et Fréchette, L. (2007). *L'organisation communautaire; fondements, approches et champs de pratique*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Brueggemann, W. G. (2006). *The practice of macro social work* (3e éd.). Belmont: Thomson Higher Education.
- Bussièrès, D., Chartrand, S., Cucumel, G., Jolin, L., Nicol, R., et Vaillancourt, Y. (2006). *Le secteur sans but lucratif et bénévole du Québec; Faits saillants régionaux de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*. Montréal. Consulté à l'adresse http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/docs/Secteur_au_Quebec_rapport.pdf
- Charest, R. (2004). Le parcours d'une pratique d'éducation populaire. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 33- 40. doi:10.7202/010571ar
- Checkoway, B. (1995). Six strategies of community change. *Community Development Journal*, 30(1), 2- 20.
- Checkoway, B. (2012). Education For Democracy by Young People in Community-Based Organizations. *Youth et Society*, 45(3), 389- 403. doi:10.1177/0044118X11419535
- Checkoway, B., et Aldana, A. (2013). Four forms of youth civic engagement for diverse democracy. *Children and Youth Services Review*, 35(11), 1894- 1899.

doi:10.1016/j.chilyouth.2013.09.005

- Chevrier, E.-I., et Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 67-83. doi:10.7202/1024980ar
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2004). Histoire et évolution de l'action du Collectif. Consulté 18 octobre 2015, à l'adresse <http://www.pauvrete.qc.ca/spip.php?article19>
- Comeau, Y. (2007). L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire. Dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau, L. Fréchette (dir.), *L'organisation communautaire; fondements, approches et champs de pratique* (p.81-100). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Comeau, Y. (2012). Les stratégies d'intervention sociopolitique favorables à l'action collective. *Reflète: Revue d'intervention sociale et communautaire*, 18(1), 61-90. doi:10.7202/1012332ar
- Comeau, Y., Duperré, M., Hurtubise, Y., Mercier, C., et Turcotte, D. (2008). Phénomènes d'influence sur la structuration de l'organisation communautaire au Québec. *Service social*., 54(1), 7- 22. doi:10.7202/018340ar
- Cook, M., et Comeau, Y. (2006). Les stratégies d'intervention sociopolitique en organisation communautaire : une illustration empirique. *Service social*, 52(1), 1-16. doi:10.7202/015951ar
- Debaveye, J. (2013). *CLAC MONTRÉAL : Émergence et Institutionnalisation d'une expertise militante dans les micro-médias*. N.D. Université Laval et Université Lumière Lyon 2.
- Dostaler, G. (1999). Hayek et sa reconstruction du libéralisme. *Cahiers de recherche sociologique*, 32, 119- 141. doi:10.7202/1002401ar
- Douay, N., et Prevot, M. (2014). Park(ing) Day : label international d'un activisme édulcoré? *Environnement Urbain*, 8, 14- 33. doi:10.7202/1027735ar
- Gacoin, D. (2010). *Conduite des projets en action sociale* (2e éd.). Paris: Dunod.
- Goldenberg, A., et Proulx, S. (2011). Political Action in Regard to Information and Communication Technologies. *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 14(1), 99- 120. doi:10.7202/1005988ar
- Greissler, É., et Labbé, F. (2012). Lutter pour exister. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 208-223. doi:10.7202/1017391ar
- Grenier, G., et Fleury, M.-J. (2014). Rôle du communautaire en santé mentale dans un système en évolution : état des connaissances et recommandations. *Santé mentale au Québec*, 39(1), 119- 136. doi:10.7202/1025910ar
- Gresle, F., Panoff, M., Perrin, M., et Tripier, P. (1990). *Dictionnaire des sciences humaines: Sociologie, Psychologie sociale, Anthropologie*. N.D. Nathan.
- Guindon, G. C. (2002). L'éducation populaire : un outil essentiel à la démocratisation du

- social. *Lien social et Politiques*, (48), 167-178. doi:10.7202/007899ar
- Hamzaoui, F. (2012). *Le militantisme vert au Québec à l'ère d'internet: Analyse du cadrage dans les messages de Greenpeace*. Trois-Rivières. Université du Québec à Trois-Rivières.
- Hardina, D. (2006). Strategies for Citizen Participation and Empowerment in Non-profit, Community-Based Organizations. *Community Development*, 37(4), 4- 17. doi:10.1080/15575330609490192
- Hudon, R., Poirier, C., et Yates, S. (2008). Participation politique, expressions de la citoyenneté et formes organisées d'engagement. *Politique et Sociétés*, 27(3), 165-185. doi:10.7202/029851ar
- IRIS. (2015). Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec. Consulté 6 octobre 2015, à l'adresse <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/>
- Jeffries, A. (1996). Modelling Community Work. *Journal of Community Practice*, 3(May 2015), 1- 4. doi:10.1300/J125v03n03
- Lamoureux. (1992). *Une démarche scientifique en sciences humaines; Méthodologie* (Éditions É). Laval.
- Lamoureux, D. (2008). Démocratiser radicalement la démocratie. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), 121-136. doi:10.7202/019362ar
- Landry, N. (2010). *Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique : l'activisme citoyen et la juridicisation du politique au Québec*. Faculty of Arts, Montréal. Consulté à l'adresse http://digitool.library.mcgill.ca/view/action/singleViewer.do?dvs=1413676310521~349etlocale=fr_FRetshow_metadata=falseetVIEWER_URL=/view/action/singleViewer.do?etDELIVERY_RULE_ID=6etadjacency=Netapplication=DIGITool-3etframeId=1etusePid1=trueetusePid2=true
- Larose, G. (2000). Les jeunes, acteurs sociaux de la société civile. *Nouvelles pratiques sociales*, 13(2), 50- 64. doi:10.7202/000811ar
- Lavoie, C. (2012). Race, Power and Social Action in Neighborhood Community Organizing: Reproducing and Resisting the Social Construction of the Other. *Journal of Community Practice*, 20(3), 241- 259. doi:10.1080/10705422.2012.700277
- Malherbe, M. (2001). *La philosophie empiriste de David Hume* (4e éd.). Paris: Vrin.
- Martin, É. (2013). Le printemps contre l'hégémonie. *Recherches sociofigures*, 54(3), 419-450. doi:10.7202/1020999ar
- Martin, É. (2015). *Le projet « austéritaire »; la « révolution » néolibérale de l'État*. Montréal. Consulté à l'adresse http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Fourth_Revolution_WEB.pdf
- Martin, É., et Posca, J. (2012). Du néolibéralisme, vraiment. Consulté 24 novembre 2015, à l'adresse <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/du-neoliberalisme-vraiment/>

- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., et Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville: Gaetan Morin.
- MEPACQ. (2013). L'ACA dénaturée! Les groupes en DCD laissés-pour-compte! Consulté 5 octobre 2015, à l'adresse <http://trovepo.org/documents/FeuilletDCDversionlarge3.pdf>
- MÉPACQ. (2011). Le Livre noir des organismes en défense collective des droits. Consulté 5 octobre 2015, à l'adresse http://www.mepacq.qc.ca/wp-content/uploads/2011/11/LIVRE_NOIRVF.pdf
- MÉPACQ. (2014). L'ACA et la DCD. Consulté 1 décembre 2014, à l'adresse <http://www.mepacq.qc.ca/reconnaissance-et-financement/laca-et-la-dcd/>
- MESS. (2014). Promotion des droits. Consulté 18 juin 2015, à l'adresse http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/faaca/soutien_defense_droits/index.asp
- Pickering, M. (2011). Le positivisme philosophique : Auguste Comte. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 67(2), 49- 67. doi:10.3917/riej.067.0049
- Quéniart, A., et Jacques, J. (2008). Trajectoires, pratiques et sens de l'engagement chez des jeunes impliqués dans diverses formes de participation sociale et politique. *Politique et Sociétés*, 27(3), 211- 242. doi:10.7202/029853ar
- René, J.-F. (2009). L'individualisation de l'intervention dans les organismes communautaires: levier ou barrière à la prise en charge démocratique? *Nouvelles pratiques sociales*, 22(1), 111- 124. doi:10.7202/039663ar
- Rothman, J. (1970). Three Models of Community Practice. Dans F. Cox (éd.), *Strategies of Community Organization* (p. 20- 36). Itasca: Peacock.
- Rothman, J. (2007). Multi Modes of Intervention at the Macro Level. *Journal of Community Practice*, 15(4), 11- 40. doi:10.1300/J125v15n04
- Rothman, J., Erlich, J. L., et Tropman, J. E. (2001). *Strategies of community intervention* (6e éd.). Itasca: Peacock.
- Rubin, A., et Babbie, E. (2010). *Essential Research Methods for Social Work* (2e éd.). Belmont: Brooks/Cole, Cengage Learning.
- SACAIS. (2004). Cadre de référence en matière d'action communautaire: Troisième partie; Les balises d'interprétation des critères qui définissent les organismes d'action communautaire. Consulté 18 juin 2015, à l'adresse https://www.google.ca/url?sa=t&ct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=0CDYQFjADeturl=http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_cadre_reference_action_communautaire.pdf&fetei=8S2DVZzWFMrhsASzwIOYCg&etusg=AFQjCNHVwaW
- SACAIS. (2006). *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2005-2006*.

- SACAIS. (2015). *Soutien financier gouvernementale en action communautaire: État de situation consolidé 2012-2013 2013-2014*.
- Saint-Arnaud, P. (2015). La faim tenaille de plus en plus de Canadiens. Consulté à l'adresse <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/455529/la-faim-tenaille-de-plus-en-plus-de-canadiens>
- Sarrasin, R., Kruzynski, A., Jeppesen, S., et Breton, É. (2012). Radicaliser l'action collective : portrait de l'option libertaire au Québec. *Lien social et Politiques*, (68), 141-166. doi:10.7202/1014809ar
- Schmid, H., Bar, M., et Nirel, R. (2008). Advocacy Activities in Nonprofit Human Service Organizations; Implications for Policy. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 37(4), 581- 603. doi:10.1177/0899764007312666
- Sharp, G. (1973). *The politics of Nonviolent Action*. Boston: Porter Sargent.
- Sioui-Durand, G. (2011). L'art politique : nouvelles ruses et anarchie. *Inter: art actuel*, 107, 16- 29.
- Statistique Canada. (2011). Chiffres de population et des logements - Faits saillants en tableaux, Recensement de 2011. Consulté 24 janvier 2016, à l'adresse <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?LANG=FraetT=302etSR=1etS=34etO=DetRPP=9999etPR=24>
- St-Germain, L. (2013). Initiatives de lutte contre la pauvreté et intervention socioterritoriale intégrée. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 35-49. doi:10.7202/1024978ar
- Weil, M., et Gamble, D. N. (2005). *Evolution, Models, and the Changing Context of Community Practice*. *The Handbook of Community Practice*. doi: <http://dx.doi.org/10.4135/9781452220819>

ANNEXES

ANNEXE 1 COURRIEL DE RECRUTEMENT (Outil de recrutement)

Objet : Étude sur les stratégies des OCDCD

Bonjour,

Nous vous écrivons aujourd'hui, car nous aimerions mieux connaître les stratégies que [nom de l'organisme] utilisent pour réaliser sa mission.

Pour ce faire, nous réalisons une recherche qui vise à mieux connaître les stratégies des OCDCD au Québec et nous croyons que la contribution de votre organisme serait importante pour avoir une vision juste de la situation.

Cette recherche est réalisée par Méric Sauvé, étudiant à la maîtrise en service social à l'Université Laval, et est dirigée par Ysabel Provencher, professeure titulaire en service social à l'Université Laval. Pour toutes questions relatives au projet de recherche, vous pouvez contacter Méric Sauvé par courriel à (meric.sauve.1@ulaval.ca).

Vous trouverez en pièce jointe une lettre de présentation de l'étude qui vous permettra d'avoir toute l'information nécessaire pour participer ainsi que le questionnaire sur les stratégies utilisées par votre organisme qui prend entre 15 et 25 minutes à remplir.

Pour participer à cette étude, veuillez répondre à ce courriel et joignant le questionnaire rempli ainsi qu'un de vos rapports d'activités/ rapports annuels des trois dernières années.

En espérant que vous pourrez nous aider à mieux connaître les OCDCD.

Merci

Bonne journée!

ANNEXE 2 LETTRE DE PRÉSENTATION (Outil de recrutement)

Bonjour,

Nous vous demandons votre participation pour une étude nommée : « Recherche sur les stratégies et les tactiques des organismes de défense collective de droits au Québec ». Car, nous aimerions en apprendre davantage sur les pratiques de votre organisme et que vous êtes les personnes les mieux placées pour nous y aider!

Présentation du chercheur

Cette étude est réalisée par Méric Sauvé; étudiant à la maîtrise en service social à l'Université Laval. Ce projet est dirigé par Ysabel Provencher; professeure titulaire en service social à l'Université Laval.

Nature du projet

Cette étude vise à mieux connaître les stratégies et les tactiques employées par les organismes communautaires de défense collective de droits au Québec. Cette étude vise à savoir quelles stratégies privilégient les organismes communautaires de défense collective de droits et à saisir les déterminants qui amènent les organismes à choisir ces stratégies.

Déroulement de votre participation

Si vous acceptez de participer, votre participation se ferait en deux étapes. La première étape consiste à remplir un questionnaire de 20 questions. Ce questionnaire est constitué de questions à choix de réponses et à courts développements. Le remplissage demande environ 15 à 25 minutes. La deuxième étape consiste à joindre un (1) rapport annuel ou rapport d'activités complété lors des trois dernières années avec le questionnaire rempli. Ces deux documents pourront être envoyés à l'étudiant-chercheur par courriel à (meric.sauve.1@ulaval.ca)

Une fois le questionnaire reçu, l'étudiant-chercheur pourra, au besoin, vous recontacter pour avoir des précisions sur certaines de vos réponses.

Avantages, risques et inconvénients

Le principal inconvénient de votre participation à l'étude est le temps que vous devrez consacrer à remplir le questionnaire. En outre, certaines questions peuvent être délicates, car elles réfèrent à des activités potentiellement illégales. Néanmoins, vous ne serez pas questionné sur les activités concrètes que vous avez fait, mais plutôt sur le type d'activité que vous avez fait. Il n'y a pas d'autres inconvénients connus à la participation à cette étude.

La participation à cette étude permettra de mieux faire connaître les organismes communautaires en défense collective de droits. Cela permettra de faire connaître vos moyens d'action et ce qui les détermine. En outre, le temps accordé à répondre aux questionnaires pourra être une occasion de réfléchir les stratégies de votre organisme. De plus, une fois les résultats comptabilisés, un résumé des résultats vous sera acheminé et pourra également servir de base de réflexion critique sur vos pratiques en tant qu'organisme de défense collective de droits.

Attestation du consentement

L'envoi du questionnaire ou d'un rapport d'activité de votre organisme sera considéré comme votre consentement à participer à cette étude.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous n'avez aucune obligation à participer à cette étude et vous n'avez pas à répondre à toutes les questions en cas de participation. Tous les formulaires partiellement remplis seront considérés dans les données de l'étude.

En outre, si vous voulez retirer votre participation après avoir envoyé votre questionnaire rempli ou partiellement rempli, vous pouvez écrire à l'étudiant-chercheur par courriel (meric.sauve.1@ulaval.ca) et toutes les informations relatives à votre organisme seront supprimées.

Confidentialité et gestion des données

- Toutes les informations que vous donnerez seront confidentielles.
- Les données seront conservées sur l'ordinateur portable de l'étudiant-chercheur et seront encryptées et protégées par un mot de passe.
- Deux personnes auront accès aux données : Méric Sauvé (étudiant-chercheur) et Ysabel Provencher (professeure titulaire).
- Lors de la rédaction, le nom de votre organisme et les éléments permettant de l'identifier seront remplacés par des termes génériques.
- Toutes les données utilisées pour réaliser la recherche seront détruites en mars 2019
- Cette recherche est réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en service social à l'Université Laval qui est dirigé par Ysabel Provencher, professeure titulaire.
- Le matériel et les données utilisés pour réaliser cette étude seront détruits en mars 2019.

Plaintes ou critiques

Toutes les plaintes ou les critiques relatives à ce projet de recherche pourront être envoyées à l'ombudsman de l'Université Laval.

Bureau de l'ombudsman

Pavillon Alphonse-Desjardins

Université Laval

2325, rue de l'Université, local 3320

Québec (Québec)

G1V 0A6

Téléphone : 418 656-3081

info@ombudsman.ulaval.ca

Renseignement supplémentaire

Pour toutes questions relatives au projet de recherche, vous pouvez contacter Méric Sauvé par courriel à (meric.sauve.1@ulaval.ca).

ANNEXE 3 QUESTIONNAIRE

Informations sur le répondant

1. Quel est votre rôle au sein de l'organisme? Choisissez un élément. Autre, spécifiez :
2. Depuis combien de temps participez-vous aux activités de l'organisme? Choisissez un élément.

Questions sur les stratégies et les tactiques

** Vous n'avez pas à répondre à toutes les questions pour participer à la recherche.

3. Veuillez cocher toutes les activités que votre organisme a réalisées au cours de la dernière année.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Recrutement de bénévoles | <input type="checkbox"/> Participation à des sommets citoyens |
| <input type="checkbox"/> Formations auprès des membres/ des bénévoles | <input type="checkbox"/> Participation à des délibérations ou consultations publiques |
| <input type="checkbox"/> Sensibilisation/formation auprès de la population | <input type="checkbox"/> Participation à des recherche-actions participatives |
| <input type="checkbox"/> Communication avec les médias traditionnels | <input type="checkbox"/> Instauration de pétition |
| <input type="checkbox"/> Production de matériel de sensibilisation | <input type="checkbox"/> Accompagnement juridique des membres |
| <input type="checkbox"/> Éducation populaire | <input type="checkbox"/> Instauration d'une poursuite juridique |
| <input type="checkbox"/> Prise de parole publique | <input type="checkbox"/> Mettre fin à une coopération en signe de protestation |
| <input type="checkbox"/> Diffusion de vidéos, articles ou documents sur internet | <input type="checkbox"/> Cyberpiratage : courriel massif, surcharger un site |
| <input type="checkbox"/> Implication des membres dans la gestion de l'organisme | <input type="checkbox"/> Participation à une manifestation |
| <input type="checkbox"/> Évaluation participative des activités | <input type="checkbox"/> Organisation d'une manifestation |
| <input type="checkbox"/> Écriture de lettres ou mémoires aux autorités | <input type="checkbox"/> Mise en place d'une grève |
| <input type="checkbox"/> Participation à des tables de concertation ou partenariat | <input type="checkbox"/> Désobéissance civile visant la visibilité |
| <input type="checkbox"/> Développement d'actions en partenariat avec les autorités | <input type="checkbox"/> Désobéissance civile visant la perturbation |
| <input type="checkbox"/> Rencontre avec des éluEs | <input type="checkbox"/> Autre 1, spécifiez : |
| <input type="checkbox"/> Rencontre avec des acteurs privés | <input type="checkbox"/> Autre 2, spécifiez : |
| <input type="checkbox"/> Rencontre avec des institutions gouvernementales | <input type="checkbox"/> Autre 3, spécifiez : |
| <input type="checkbox"/> Encouragement du vote chez les membres | |

Commentaire sur la question 3 (Au besoin) :

4. Parmi les activités de la question 3, veuillez classer en ordre croissant les cinq (5) activités qui représente le mieux la pratique de votre organisme. Commencez par l'activité qui représente le mieux et terminez avec celle qui représente moins bien.

4.1 Choisissez un élément.

4.2 Choisissez un élément.

4.3 Choisissez un élément.

4.4 Choisissez un élément.

4.5 Choisissez un élément.

Commentaire pour la question 4 (Au besoin) :

5. Parmi les activités de la question 3 que vous n'avez pas cochées, veuillez sélectionner les trois (3) activités qui ont le moins de chance d'être réalisées au sein de votre organisme dans la prochaine année.

5.1 Choisissez un élément.

5.2 Choisissez un élément.

5.3 Choisissez un élément.

Commentaire pour la question 5 (Au besoin) :

6. Sur une échelle de 1 (aucunement nécessaire) à 10 (absolument nécessaire), dans quelle mesure votre organisme considère-t-il que les activités d'éducation, de formation, de sensibilisation et de participation des membres à la gestion de l'organisme soient nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'organisme?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expliquez brièvement :

7. Sur une échelle de 1 (aucunement nécessaire) à 10 (absolument nécessaire), dans quelle mesure votre organisme considère-t-il que la collaboration et la coopération avec les autorités soient nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'organisme?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expliquez brièvement :

8. Sur une échelle de 1 (aucunement nécessaire) à 10 (absolument nécessaire), dans quelle mesure votre organisme considère-t-il que la confrontation et le dérangement des autorités soient nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'organisme?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expliquez brièvement :

9. Est-ce que le cadre de référence en matière d'action communautaire influence le choix de vos activités? Si oui, de quelles manières?

10. Si votre organisme utilise des outils virtuels, veuillez les identifier dans leur ordre croissant d'utilisation. Numérotez-les en fonction de leur ordre d'importance; 1; le plus important, 2; le deuxième plus important, 3; le troisième plus important, ainsi de suite.

-Facebook : N'utilise pas
-Twitter : N'utilise pas
-YouTube : N'utilise pas
-Skype : N'utilise pas
-Google+ : N'utilise pas
-MySpace : N'utilise pas

-Le site internet de votre organisme : N'utilise pas
-Le site internet d'un partenaire ou d'un regroupement auquel vous participez : N'utilise pas
-Courrier électronique : N'utilise pas
-Autre, spécifiez : N'utilise pas

11. Quels sont les principales utilisations que votre organisme fait des outils virtuels?

•

Commentaire pour les questions 10 et 11 (Au besoin) :

12. Veuillez nommer les trois (3) principales manières (moyens) que votre organisme utilise pour impliquer les membres dans les décisions de l'organisme.

- 1.
- 2.
- 3.

Commentaire pour la question 12 (Au besoin)